

Le Canada est entré dans une récession

par Jean POULAIN

Si la récession se définit, comme l'indique le dictionnaire par "action de revenir en arrière, recul", le Canada connaît cette situation actuelle.

En effet, les chiffres dévoilés par Statistique Canada montrent qu'au cours du troisième trimestre l'activité globale des entreprises, construction ex-

clue, a marqué le pas: l'ensemble des ventes a atteint \$46,855,000,000 à comparer à \$46,749,000,000 pour le second trimestre.

Or, si l'on retire l'inflation entre le troisième trimestre par rapport au deuxième, le chiffre d'affaires de la période de juillet-septembre est inférieur d'au moins un milliard de dollars par rapport à avril-juin.

C'est l'industrie manufacturière qui a absorbé la plus grande part du choc, ses ventes n'ayant même pas atteint en dollars courants le niveau du précédent trimestre.

La raison principale de ce recul s'illustre par les données couvrant l'ensemble des ventes au détail, qui sont passées de \$7,673,000,000 au second trimestre à \$7,352,000,000 au troisième

malgré trois mois d'inflation supplémentaire.

L'essoufflement du consommateur est surtout sensible dans la construction de logements dont le rythme actuel de production est d'environ trente pour cent inférieur à celui de 1973.

Or la construction alimente la vente de nombreux biens durables comme les meubles et tous les appareils ménagers.

On peut donc prévoir que les chiffres officiels du Produit national brut (PNB) pour le troisième trimestre qui sont attendus incessamment laisseront apparaître une récession.

Quant aux bénéfices des entreprises, ils ont baissé dans l'ensemble de plus de dix pour cent par rapport au deuxième trimestre.

Le pays peut donc se considérer très chanceux que le niveau du chômage n'ait pas monté encore: il a même baissé en octobre, ce qui apparaît difficile à expliquer.

De l'aveu même du ministre Turner, il faut s'attendre à de mauvaises nouvelles de ce côté-là.

— page D 2

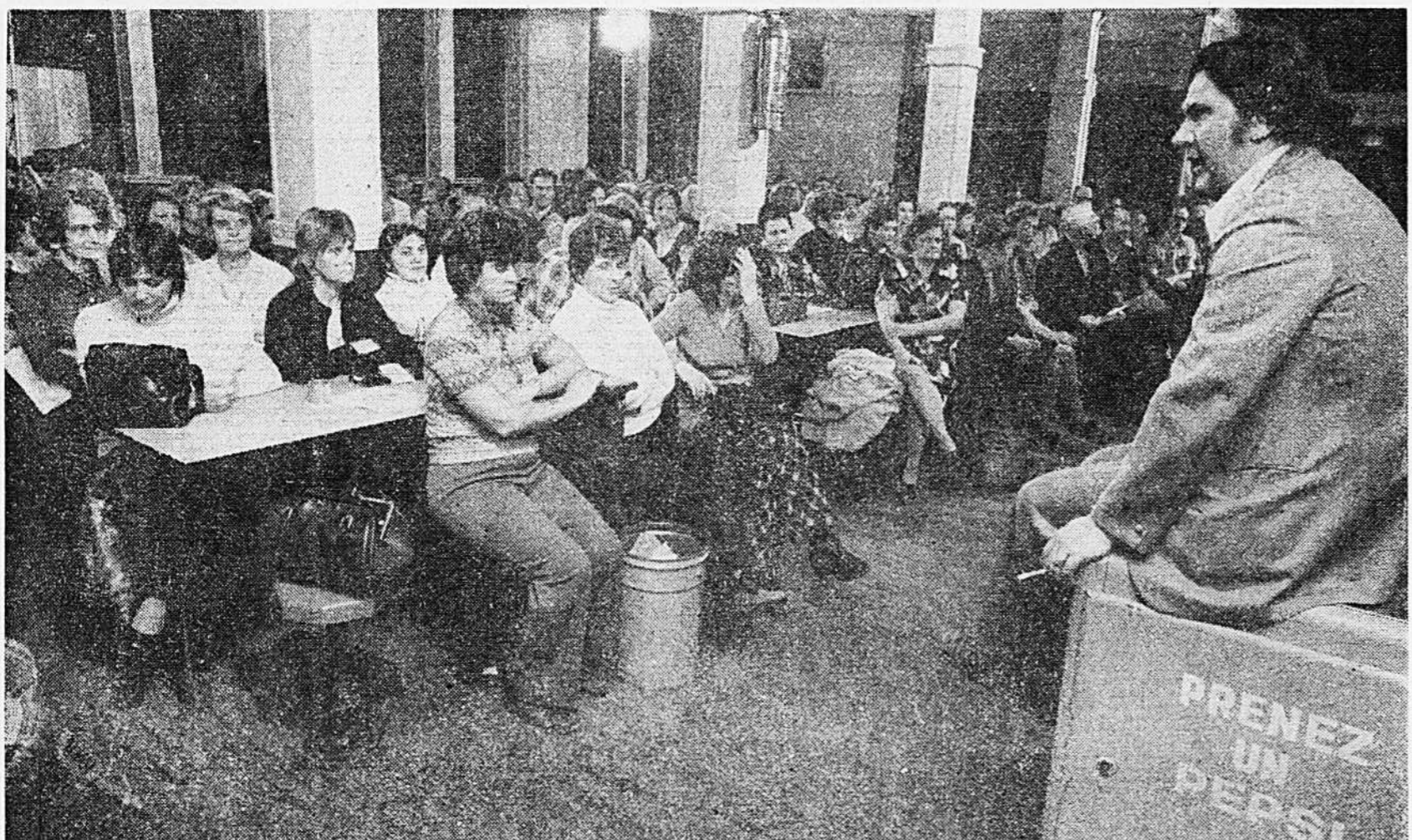
la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE MONTREAL, MERCREDI 20 NOVEMBRE 1974, 90e ANNEE, No 277, 172 PAGES, 10 CAHIERS

MONTREAL-METRO. 20c ABITIBI/CÔTE-NORD 25c

METEO

Nuageux avec des périodes de pluie Minimum: 35° — Maximum: 45° Demain: Nuageux avec des averses Détails à la page A 2



Une pause dans une bataille qui est loin d'être gagnée. Le président du syndicat, M. Paul-André Boucher, fait le point. "On vit une expérience peut-être unique en Amérique du Nord..."

Ça file à la Regent Knitting

par Paul LONGPRE

Premier succès dans une longue course à obstacles, les tisserands de la Regent Knitting, de Saint-Jérôme, viennent d'infléchir les politiques rigoureuses de la Commission d'assurance-chômage.

Décrochant le statut inédit de "travailleurs en recherche collective d'emploi", ils toucheront leurs prestations d'assurance-chômage, même s'ils travaillent actuellement à compléter la production laissée en plan, en juin dernier, par la fermeture de leur usine.

C'est dans l'enthousiasme général que la nouvelle leur a été communiquée, hier, au cours d'une assemblée tenue sur les heures de travail pour faire le point sur tout ce projet de réouverture de la filature. Ils sont une centaine, sur 425, à participer à une expérience d'auto-gestion unique en son genre.

En effet, le 7 novembre dernier, ces travailleurs s'engageaient par contrat à compléter en six semaines la production de quelque \$500,000 de matières premières restées sur le carreau, histoire de prouver qu'il y avait autre chose à faire avec "leur" usine que de "passer le bulldozer dessus". Le contrat avec le propriétaire de la filature, M. Marvin Grover, a été conclu pour la somme \$140,000. Cette somme représente 40,000 heures de travail au taux moyen de \$3.50 l'heure. Avant la fermeture, le taux horaire moyen était d'environ \$2.30.

De cette somme, \$50,000 sont versés dans le fonds de réouverture de l'usine destinée à défrayer les études et les expertises commandées par le syndicat. Le reste sera distribué aux ouvriers sous forme d'allocations de "dépannage" qui ne seront pas considérées comme

du salaire par les fonctionnaires de la CAC.

Nouveau climat
Pour ces artisans, dont la moyenne d'âge est de 45 ans et la moyenne d'années passées au service de l'entreprise de 17 ans, l'expérience se poursuit dans l'euphorie. Ils entendent démontrer qu'ils peuvent se "mener tout seuls".

"Cette sorte de contremaitres qui font des histoires avec des riens, ça gosse le monde et ça rend le monde nerveux!"
"On travaille pas moins fort qu'avant, mais le climat est détendu."
"On est mordu. Faut que ça marche!"

Il fallait voir, hier, la ferveur avec laquelle tout ce monde buvait les paroles des leaders syndicaux qui leur expliquaient toutes les étapes difficiles qui séparent cette ex-

périence temporaire de la réouverture définitive.

Il suffit de quelques minutes de conversation avec la plupart d'entre eux pour se rendre compte que ces gens sont des artisans profondément attachés à leur métier. Les études de rentabilité, d'ailleurs positives, effectuées jusqu'à ce jour, soulignent ce point.

Au cours des prochains jours, des experts gouvernementaux se rendront sur les lieux pour évaluer l'expérience en cours. Pendant ce temps, les négociations se poursuivent sur plusieurs fronts entre le Syndicat des travailleurs du textile (FTQ), le gouvernement et un certain nombre de partenaires industriels susceptibles de s'intéresser au projet de réouverture permanente, notamment dans le secteur coopératif.

Pour l'instant, le syndicat et ses

Voir REGENT, page A 6

Le conflit s'envenime encore à la United Aircraft

par Réjean TREMBLAY

Les grévistes de la United Aircraft à Longueuil ont remis leur sort entre les mains du gouvernement du Québec hier soir après que les négociations entre la compagnie et les dirigeants syndicaux eurent été rompues quelques heures auparavant.

Au cours d'une assemblée convoquée d'urgence et tenue au début de la nuit dans un sous-sol d'église, quelque 500 grévistes ont entendu le directeur québécois des Travailliers unis de l'automobile, M. Robert Dean et le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, lancer un appel "pressant et suppliant" au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer et au premier ministre Robert Bourassa, d'utiliser des moyens de pression législatifs pour régler ce conflit qui dure maintenant depuis 45 semaines.

M. Dean a mentionné lors d'une entrevue après l'assemblée, que le syndicat demanderait immédiatement la reprise de la commission parlementaire sur le conflit de la United Aircraft: "Si le premier ministre tient sa parole, il convoquera la commission parlementaire immédiatement puisqu'il a promis de le faire si une des deux parties, le demandait."

M. Daoust pour sa part, a clairement fait apparaître le spectre de la violence quand il a déclaré: "MM. Cournoyer et Bourassa, ouvrez-vous les yeux, les heures qui vont suivre vont être vitales pour le mouvement syndical québécois." — "Qu'ils aient recours à des lois spéciales ou à d'autres moyens que ce soit", a-t-il pour-

suivi en parlant des deux hommes politiques, "cela n'est pas le plus important, mais qu'ils règlent cela sans quoi nous aurons la violence."

M. Daoust a demandé au gouvernement de cesser de ramper à quatre pattes devant les compagnies et de s'impliquer jusqu'au fond dans le conflit de la United Aircraft.

M. Daoust a également accusé la compagnie d'agir en agent provocateur et en agitateur de la violence.

L'insulte suprême
Quant à M. Bob Dean, il a fait part aux syndiqués réunis des nouvelles offres de la compagnie.

Ces offres sont l'aboutissement de cinq jours de négociation, qui aux dires de M. Dean, n'ont fait que montrer le mépris de la compagnie pour les travailleurs.

Ainsi, la United Aircraft a montré de façon significative et sans équivoque, que jamais elle ne céderait sur l'application obligatoire de la formule Rand dans son usine.

Elle aurait également reculé sur ses dernières offres de juillet en ce qui concerne l'indexation au coût de la vie. Elle offrirait à la place des montants forfaitaires de \$270 à tous les six mois.

Sur les quatre autres points, soit le travail supplémentaire obligatoire, le congédiement d'André Choquette, le protocole de retour au travail et les nouveaux congédiements, le leader syndical a soutenu que la compagnie était restée sur ses anciennes positions.

Voir CONFLIT, page A 6

Un premier 747 s'écrase et fait 150 morts

NAIROBI (UPI, AFP) — Un Boeing 747 de la Lufthansa s'est écrasé au sol, ce matin, peu après avoir décollé de l'aéroport de Nairobi, au Kenya.

D'après des informations fournies par la direction de l'aéroport de Nairobi, il y avait à bord du "Jumbo-Jet" de la Lufthansa, 161 personnes, encore que ce chiffre soit sujet à caution. De toute manière, cet accident d'avion figure parmi les plus meurtriers survenus depuis cinq ans.

Les informations fragmentaires, encore, ne concordent pas sur le nombre des victimes et varient entre 150 et 153, sur un total de 161 personnes qui se trouvaient à bord. L'équipage était composé de 17 personnes.

Un porte-parole de l'aéroport de Nairobi a dit qu'il y a cinq rescapés dont quatre membres de l'équipage. Le pilote figure parmi les survivants. Il y a encore quatre personnes dont on est sans nouvelles.

Les causes de la catastrophe ne sont pas déterminées. L'avion venant de Francfort et se dirigeant vers Johannesburg, venait de décoller de Nairobi lorsqu'on l'a vu piquer vers le sol et s'écraser. Trois des survivants ont pu sortir des débris avant que l'épave ne prenne feu d'après certaines informations, non encore con-

trôlées, une explosion aurait été entendue au moment de la catastrophe, ce qui suscite immédiatement des questions: y a-t-il eu vraiment explosion? Il est probable, cependant que le bruit d'explosion a été produit par un réservoir à essence surchauffé et qui a sauté.

Il s'agit du premier accident grave mettant en cause un Boeing 747 depuis que ce type d'appareil a été mis en service il y a cinq ans, a indiqué le constructeur de l'avion, la société Boeing Aircraft de Seattle.

Des témoins présents sur l'aéroport de Nairobi au moment où est survenue la catastrophe du Boeing 747 de la compagnie Lufthansa ont indiqué que la queue de l'appareil avait violemment heurté la piste d'atterrissage en décollant. L'appareil, ont-ils ajouté, s'est alors brisé en deux à la hauteur des ailes et un incendie a éclaté à l'arrière.

Une épaisse fumée, semblable à celle émise par l'explosion d'une bombe, sortait de l'appareil. Selon les témoins, tous les passagers qui se trouvaient à l'arrière du Jumbo jet ont péri. Quelques rescapés, placés à

Voir BOEING, page A 6

AUJOURD'HUI Le français du métro...

Cela ne se voit pratiquement pas et les usagers l'ignorent: au métro de Montréal, tout se fait en français. Dans les couloirs de la machine, bureaux et ateliers, on parle français, uniquement français. Mieux, on y nomme chaque chose, des manœuvres aux pièces les plus complexes, par son nom français. Comment expliquer ce phénomène si rare au Québec et jugé souvent impossible? Quels en sont les effets sur les travailleurs du métro? Dans une série de trois articles, Jacques Benoit fait le point sur la question et donne des exemples précis de la langue parlée au métro. Une langue étonnamment correcte, mais riche aussi d'expressions argotiques et drôles bien québécoises.

Cazavan accepte mal que le gouvernement puise davantage dans la Caisse de dépôt — page A 2
L'automne chaud n'aura pas lieu, en France — page C 1

Les curieuses finances de l'Association sportive du "144"
Une offre de \$10,000 pour assassiner Bourdon — page A 3

Toupin légaliserait rétroactivement les "gestes illégaux" de l'assurance-récolte — page A 12
On ne parle même pas de la coupe Grey à Vancouver — page B 1

Québec et Indianapolis dans la ligue Nationale de crosse — page B 2
Des obligations d'épargne qui vont coûter cher — page D 1
Comment évaluer la rentabilité d'une firme? — page D 3
La CECO étudie à huis clos le dossier Obront — page D 20

Taxes, alcools, cigarettes...

Par suite des assouplissements du budget fédéral, quelque 150 produits coûteront moins cher. Il s'agit de produits importés qui bénéficieront de tarifs douaniers moins lourds. Quant aux cigarettes et aux spiritueux, l'effet des hausses de taxes ne se fera sentir que dans deux semaines pour les cigarettes et seulement après les fêtes pour les spiritueux. Enfin, la nouvelle taxe sur les grosses voitures ne sera appliquée que lorsque les commerçants placeront d'autres commandes auprès des fabricants. Elle n'est pas exigible sur les voitures en montre ou en inventaire.

La femme n'occupe pas la place qui lui revient dans le sport amateur — page F 1
Village olympique: le COJO pourrait devenir entrepreneur général — page F 12
Abitibi pourra prendre le contrôle de Price — pages D 10 et H 1
Joliette: "Laberge" voulait éviter une grève illégale" — page D 13



Pauline Julien, à l'aise sur des charbons ardents — page F 2

SOMMAIRE

Arts et spectacles: E 9, E 14
Bandes dessinées: I 2
Cinéma: E 14
Décès, naissances, etc.: H 20
Économie: D 1 à D 5, D 10, D 12
Éditorial: A 4
Êtes-vous observateur?: I 2
Horoscope: F 7
Informations étrangères: C 1, E 1, I 1
Les maux de notre langue: F 16
Loisirs et Récréation: I 2, J 3
Médecine d'aujourd'hui: F 6
Mon Oeil sur Montréal: F 10
"Mot-mystère": I 2
PAPILLON: H 3
Petites annonces: H 2 à H 19
Radio et télévision: E 5, E 11
Sports: B 1 à B 13
Tribunaux: D 13, D 20, E 24, F 14
Vivre aujourd'hui: F 1 à F 10

Les curieuses finances de l'Association sportive du 144

par Yves LECLERC

Des pages arrachées aux livres comptables, un gérant de banque invisible et la "mémoire d'oiseau" de deux administrateurs ont rendu encore plus confuses les curieuses finances (comportant un emprunt de \$51,000 remboursé à André "Dédé" Desjardins) de l'Association sportive du local 144 des plombiers.

A travers trois témoignages, la Commission Cliche a tenté vainement de comprendre comment un chèque important avait pu être encaissé sans être endossé, où étaient passés \$27,500 reçus mais non enregistrés par l'Association, et pourquoi celle-ci persistait à se faire à elle-même des dizaines de milliers de dollars de chèques, dont un au moins a été déposé au compte même d'où il était tiré! Sans compter le mystère d'un prêt "en comptant" fait avec de l'argent provenant de chèques qui ne seraient encaissés qu'un mois plus tard.

Barbouillées par un enfant

Et pour simplifier encore la situation, le secrétaire de l'Association, M. Jean-Guy Devost avouait que de toute façon certaines des inscriptions dans ses livres étaient fausses et que d'autres pages y manquaient parce qu'elles "avaient été barbouillées par un enfant". Et il a ajouté à quelques reprises pour expliquer tout ça: "Il paraît que c'est comme ça que les choses se font dans le monde des affaires."

Pour sa part, le secrétaire-trésorier du local 144, M. Normand Lacasse, a fait entendre la voix grave de la raison en contant en détail comment le syndicat avait, "au milieu d'avril", prêté \$15,000 en billets qu'il ne devait avoir en main que le 3 mai, pour ensuite consentir au début de mai un autre prêt de \$12,500 avec de l'argent qu'il toucherait le 4 juin. Produisant à l'appui de ses dires une reconnaissance de dette de \$27,500 signée le 2 mai par les dirigeants du local 791 des Opérateurs de machinerie lourde, il finissait par admettre qu'il y avait quelque chose qu'il ne comprenait pas dans toute cette affaire.

Me Maranda

Par ailleurs, ni M. Devost ni le trésorier de l'Association, M. Georges Fortugno, n'avaient vu la fameuse reconnaissance de dette avant la semaine dernière, ce qui a poussé leur avocat, le criminaliste Léo-René Maranda, à émettre l'hypothèse que le document n'avait peut-être pas été fait à la date qu'il portait.

Me Maranda a d'ailleurs fait plusieurs interventions lors de ce qui était sa première présence devant la Commission. Il a d'abord tenté de faire reporter le témoignage de ses clients à aujourd'hui parce qu'il avait une autre cause à plaider, délai que le juge Robert Cliche a éliminé d'un coup de téléphone. Plus tard, il s'en est pris au juge Cliche qui, à son avis, brandissait trop aisément la menace d'accusations de parjure: il a reçu

en échange un sévère avertissement du président de la Commission, lui enjoignant de ne pas souffler de réponses aux témoins.

Une réponse différente

Enfin, il a voulu savoir pourquoi la Commission reposait à ses clients des questions qu'elle avait déjà adressées à huis clos... pour se faire répliquer par le commissaire Brian Mulroney que, dans le cas précis dont il parlait, le témoin Devost avait donné une réponse tout à fait différente à huis clos: "Il avait alors dit que ses livres étaient exacts", a-t-il précisé.

Mais cette fois-ci, M. Devost a avoué que des "surplus de comité" se montant à \$15,000 étaient en réalité un prêt de Dédé Desjardins devant permettre à l'Association d'acheter le Club Chérier. Il n'a donné aucune explication sur les \$36,000 de plus que le patron de la FTQ-construction avait prêtés à son ancien local, mais en revanche il a éclairci quelque peu le mystère des chèques que l'Association sportive se faisait à elle-même.

Trois de ceux-ci, respectivement de \$36,000, \$15,000 et \$8,160, ont été encaissés et l'argent a été remis à Desjardins en remboursement de son prêt. Il est vraisemblable que le dernier, qui se monte à 16 p. 100 de \$51,000, représente des intérêts, de même que deux autres chèques de \$4,000 et \$2,040 que la commission tente en vain de retracer. Quant à savoir pourquoi on avait remis du "cash" à Dédé plutôt que des chèques, le témoin l'ignorait.

Le fait qu'il manque 72 pages à un des livres comptables de l'association et quatre pages (celles qui ont été barbouillées) à un autre n'aide pas à éclaircir la situation. Ces livres portent sur les argentés perçus auprès des entrepreneurs par le local 144 comme pénalité pour l'installation d'équipement ne portant pas l'étiquette syndicale. La commission a demandé à l'Association de lui apporter pour jeudi les chèques qu'elle a reçus à ce titre en août et septembre.

De l'ensemble des trois témoignages (qui doivent se poursuivre aujourd'hui), il ressort que les réponses à plusieurs des questions posées devaient venir à M. Raynald Bertrand, le gérant d'affaires du local 144. En effet, MM. Fortugno et Lacasse ont noté que c'est lui qui s'occupait de l'administration des sommes perçues au sujet de l'étiquette syndicale.

M. Bertrand, couramment surnommé "le blond à Bertrand", est le successeur d'André Desjardins à la tête du local.

Plus tôt hier matin, la Commission avait entendu l'entrepreneur plombier Réjean Vignola, de Sept-Îles, conter comment son entreprise avait versé \$161,000 au local 144, et comment il avait encaissé un remboursement de \$18,000 du local pour le remettre au surintendant Yvon Laniel, qui se l'était approprié. M. Vignola a avoué qu'il n'avait "pas songé" à avvertir les patrons de Laniel, Cartier Engineering, que leur employé avait touché cette somme qui aurait dû leur revenir.



Mme Audrey Robb était déjà à son travail cinq secondes avant 8h00.

La millionnaire était au boulot à 8h pile!

HAMILTON (PC) — Mme Audrey Robb, qui a gagné \$1 million lundi soir à la Loterie olympique, s'est rendue mardi à son travail, comme d'habitude, à 8 heures du matin, après avoir emprunté 15 cents de sa fille pour se procurer une tasse de café.

Mme Robb, âgée de 40 ans, gagne \$133 par semaine comme télétypiste à la société Canadian Westinghouse.

"C'était plutôt dur de me lever ce matin, dit-elle, après toutes les émotions de lundi soir. Mais je tiens à ce que ma vie continue d'être aussi normale que possible."

L'une des premières personnes à saluer Mme Robb au travail, ce matin, a été Wendy Marshall, une fille de 20 ans, qui lui a rendu les \$6 qu'elle avait empruntés d'elle il y a quelques jours. Puis ce fut M. Sid Richards, l'homme qui a vendu à Mme Robb son billet gagnant. Il recevra \$10,000, soit un pour cent du prix. En embrassant Mme Robb, il a déclaré: "Après avoir entendu la nouvelle, je n'ai pas pu fermer l'oeil de la nuit!"

Projets
Des cris de félicitations de tous ses compagnons de travail ont accueilli Mme Robb quand elle a traversé l'usine pour se rendre à son bureau. "On ne pouvait souhaiter une personne plus gentille pour gagner ça", dit l'un. "Elle a toujours été une femme si joyeuse", dit un autre.

Une fois assise pour travailler, Mme Robb a dû répondre à une avalanche d'appels téléphoniques. L'appareil sonnait constamment.

Mme Robb a annoncé qu'elle téléphonerait au siège social de la Loterie à Montréal, ce matin, et qu'elle prendrait peut-être l'avion pour la métropole plus tard dans la journée. Elle a trois enfants: Lynda, 20 ans, Jimmy, 12 ans, et Laurie, 10 ans. Elle vit séparée de son mari depuis le mois dernier.

La gagnante a dit qu'elle aime son travail et qu'elle a l'intention de ne pas y renoncer. "Je travaille — de façon intermittente — depuis 24 ans pour Westinghouse. J'adore mon emploi. Pourquoi le quitterais-je maintenant?"

Comme on l'interrogeait sur la façon dont elle comptait dépenser son argent, elle a déclaré: "Je suis juste une femme aux goûts simples. Il se peut que j'achète une auto neuve, mais ce ne sera qu'un modèle compact."

Elle prévoit également des vacances en Angleterre, au pays de Galles et en France, le printemps prochain. "Je ne suis jamais allée sur le vieux continent, dit-elle, et j'en rêvais depuis longtemps. J'imagine que j'aurai maintenant un peu plus d'argent à y dépenser que j'avais prévu d'abord."

Mme Robb a acheté son billet gagnant seulement la semaine dernière. M. Richards lui avait d'abord dit qu'il ne lui en restait plus, mais a ajouté qu'avec un peu de chance il pourrait lui en trouver un qui n'était pas encore vendu. "J'ai été plus chanceuse qu'il ne pensait", dit Mme Robb.

* Les dix de l'autre million

— Voir page E 18

Une offre de \$10,000 pour assassiner Bourdon

par Michel AUGER

Un complot a été fomenté l'an dernier pour assassiner le président de la CSN-construction, M. Michel Bourdon, mais à cause de diverses circonstances, dont la surveillance de la police, deux tueurs à gages qui avaient été engagés pour exécuter ce "contrat" ne sont pas passés aux actes.

C'est ce que LA PRESSE a appris, hier, de sources bien renseignées dans les milieux policiers qui ont confirmé que, devant le sérieux des renseignements recueillis, le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, et le premier ministre, Robert Bourassa ont été mis au courant de la situation.

Ces informations retiennent maintenant l'attention de la Commission d'enquête Cliche qui a déjà entendu des témoins sur cette affaire lors de ses audiences à huis clos.

Secret professionnel

Interrogé sur ce complot à la suite des audiences d'hier, le juge Robert Cliche et le procureur en chef de la Commission, Me Jean Dutil, se sont retranchés derrière le secret professionnel pour ne pas

répondre aux questions du journaliste de LA PRESSE.

Refusant d'infirmer ou de confirmer la nouvelle, les deux membres de la Commission ont dit qu'il ne leur était absolument pas permis de discuter des sujets abordés lors des interrogatoires à huis clos.

Toutefois, LA PRESSE a appris, qu'à la suite d'une demande de la Commission Cliche, divers corps policiers ont entrepris des recherches en vue d'interroger un homme de main du "milieu", disparu depuis quelque temps.

Certains policiers croient maintenant que ce témoin aurait été "liquidé" pour assurer son silence.

Cet individu, bien connu de la police, était l'un des deux tueurs, dont les services avaient été retenus par certains personnages qui souhaitaient ardemment la disparition de Bourdon.

\$10,000

Depuis quelques années ce syndicaliste s'était fait remarquer, notamment, par ses violentes attaques contre certains syndicats de la FTQ-construction qu'il avait accusés d'être liés à la pègre.

D'après nos informations, c'est une somme "minimale" de \$10,000 qui a été offerte aux tueurs à gages. Cette somme aurait été suivie d'un autre montant d'argent plus ou moins important "dépendant de la qualité du travail exécuté".

C'est à cause de certaines complications que le "contrat" n'a pas été complété.

Une première fois, les tueurs n'avaient pas réussi à trouver Bourdon et, à la seconde reprise, celui-ci étant accompagné de sa femme, ils avaient remis à plus tard leur projet.

Surveillance policière

Enfin, à la troisième tentative, le coup a avorté à cause d'une surveillance étroite de la police autour de la résidence de Michel Bourdon.

La police, après enquête, a réussi à établir que ce complot auquel ont participé plusieurs personnes, dont deux sont très bien connues, avait été ourdi dans des bureaux du centre-ville.

Les enquêteurs ont aussi été informés que les revolvers qui devaient servir à cet assassinat ont été "jetés dans le fleuve".

Faute de preuve suffisante, les



photo LA PRESSE
Michel BOURDON

participants à ce complot n'ont jamais été inquiétés même si leurs noms sont tous connus de la police.

Son goût pour le nudisme lui coûte la garde de ses enfants

Même si le nudisme est entré progressivement dans nos moeurs, au cours des dernières années notamment, il ne faut tout de même pas aller trop loin, surtout lorsque de jeunes enfants sont concernés.

C'est ce qu'a fait remarquer le juge W.A. Johnston, de la Cour supérieure, hier, en retirant à un père de famille de Verdun la garde de ses fillettes de onze et sept ans, garde que lui disputait son épouse.

Cette dernière avait tout d'abord demandé, au cours d'une procédure de divorce, d'être relevée de son "devoir" de cohabiter avec son mari, dont elle avait partagé jusqu'à un certain point, pendant quelques années, le goût pour le nudisme.

Devant la cour, elle a cependant fait remarquer que son mari était allé trop loin, le jour où, par exemple, il avait montré à ses enfants des photos de nu qu'il avait prises de leur mère.

Quant à l'homme, il avait soutenu devant la cour qu'il ne voyait rien de

mal à cela, et qu'il entendait bien continuer à se conduire de la même façon.

En fait, depuis douze ans, il a toujours été un adepte des camps de nudisme, tout d'abord en Belgique, puis ensuite au Canada. Lorsqu'on en a finalement ouvert, évidemment.

C'est très bien pour les parents, peut-être, de dire le tribunal, mais dans le cas des enfants, la possibilité de les atteindre psychologiquement est trop grande.

Et même si l'aînée des deux filles, qui est âgée de onze ans, a montré une préférence pour continuer à demeurer avec son père, le juge décide qu'il vaut mieux la confier à sa mère, même si cela peut causer quelques ennuis sérieux, dont un changement de milieu, et surtout d'école.

L'enfant avait incidemment expliqué son penchant paternel en soutenant qu'elle rendait sa mère responsable de l'éclatement du foyer.

SANDWICHES ASSORTIS
48 SANDWICHES COCKTAIL \$4.50 la bte
FRAIS DU JOUR
POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON
Nous vous fournissons de délicieux hors-d'œuvre chauds et froids, canapés, bouchettes, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes. À prix raisonnables.

PEGROID'S
4075, SAINT-DENIS
NOUS LIVRONS PARTOUT À MONTRÉAL
844-3901

NE GELEZ PAS TOUT ROND CET HIVER

PROCEZ-VOUS LA FAMEUSE
PORTE ALUMINIUM DE 2"
"DOUBLE" ISOLANT
MODÈLE DE LUXE À 3 RAINURES

- Choix de couleurs (extra)
- Isolation parfaite
- Qualité supérieure
- Installation par experts
- Garantie totale

SPÉCIAL DE 3 JOURS
ÉPARGNEZ \$30
ESTIMÉ GRATUIT
MODÈLES RÉGULIERS, MODÈLES DE LUXE
PAYEZ EN 90 JOURS SANS INTÉRÊT

CANADA ALUMINIUM
25 ans d'expérience à votre service
3641 EST. RUE FLEURY, MONTRÉAL
Jour 321-8828 Soir 323-5319

Délai de livraison 4 semaines
APPELEZ IMMÉDIATEMENT

6741, rue SAINT-HUBERT

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE

HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: FERME

272-7611 • 7616
EXAMEN DE LA VUE

A la MODE... et au CHAUD

FABRICATION CANADIENNE

SACS À MAIN ASSORTIS

Chaussure douillette en Corfam®. Doublure très chaude et confortable. Faite spécialement pour les pieds sensibles. Texture très souple. Modèle élégant garni d'une boucle à l'empeigne. Tons de noir, brun ou vison.

Pointures 5 à 12 \$29.95

VENEZ VOIR NOTRE CHOIX DE JOLIES BOTTES D'HIVER De \$29.95 à \$55

A deux pas des stations de métro Jean-Talon et Mont-Royal

Louis Des Lauriers LIMITED
6914, St-Hubert, 273-2813 • 1500 E. Mt-Royal, 521-3164
4029, Ontario, 521-9414

H. Giroux & fils INC.

Cournoyer est prêt à "sauter" pour la paix dans la construction

par Pierre VENNAT

Jean Cournoyer est prêt à "sauter" comme ministre du Travail, s'il le faut, pour ramener la paix dans l'industrie de la construction.

Pour prouver sa bonne foi aux hommes d'affaires et plus particulièrement au Conseil du patronat qui a réclamé sa démission, M. Cournoyer, confédéré hier midi devant la Chambre de commerce de Montréal, a lancé à son auditoire et plus particulièrement à M. Ghislain Dufour, le directeur-général du CPQ, assis juste en face de lui: "S'il faut m'éclabousser et que je paie ce prix pour améliorer ce secteur ou le rendre viable, ou même que je saute, d'accord, j'aurai au moins servi à rétablir la paix industrielle".

Ce qui ne l'a pas empêché d'ajouter tout de suite après: "tant que je pourrai travailler à cette paix industrielle, je resterai à mon poste".

Et de lancer une dernière supplique avant de terminer son discours fleuve, récit sans texte, comme c'est son habitude: "tentez de ne pas toucher au premier ministre, il a plus besoin de l'appui de la population que moi".

En un mot, Jean Cournoyer est un ministre "contesté" et il le sait.

Poussant une pointe au Conseil du patronat, dès le début de son allocution, il a déclaré que "jusqu'à ce que je ne sois plus ministre, je serai responsable de mes positions. Quoi qu'en disent patrons ou syndicat, c'est moi le ministre. Je suis le plus contesté, parce que le plus contestable, devant servir de tampon entre le patronat et le syndicalisme".

M. Cournoyer, qui a consacré une bonne partie de son allocution à expliquer le fonctionnement des négociations dans la construction, a expliqué que c'était lui qui avait choisi les membres de la Commission Cliche.

"Et je les ai choisis assez indépendants pour qu'ils puissent faire même le procès de Jean Cournoyer."

Sympathie pour les travailleurs

M. Cournoyer a également dit aux hommes d'affaires que quant à lui il se sentait en "sympathie" avec les ouvriers demandant la réouverture de leurs conventions.

"En tant que ministre du Travail, je ressens comme les autres l'inflation

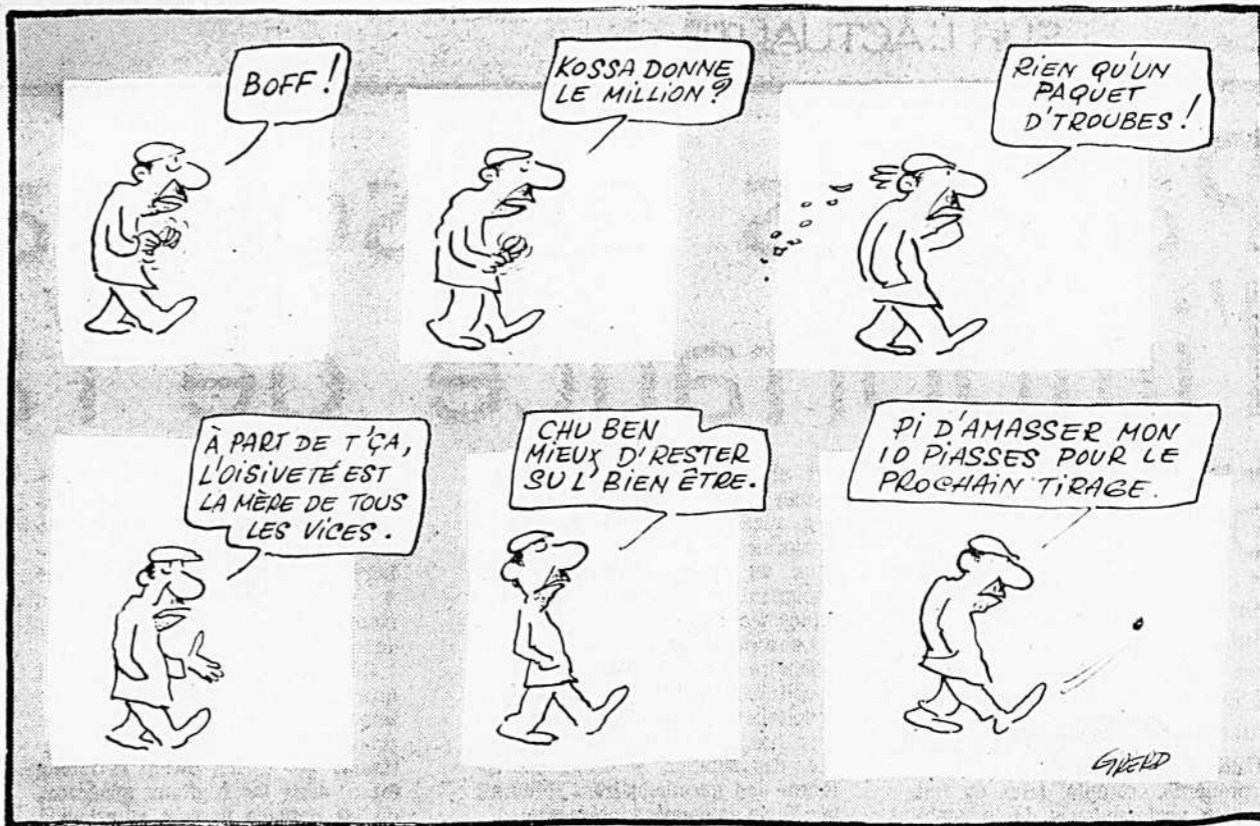
ressentie par toute la population du Québec. Je sens l'insécurité des travailleurs et les difficultés que leur cause la perte de leur pouvoir d'achat.

"Beaucoup de gens ont signé des conventions collectives de bonne foi, pour une durée de trois ans. Et se rendent compte après deux ans que les conditions "prévues" ne sont plus les mêmes.

"Il est tout à fait normal qu'ils réagissent et je trouve normale la réaction des travailleurs devant le phénomène de l'inflation. Le ministre du Travail ne peut pas avoir une certaine sympathie devant leur action pour retrouver leur pouvoir d'achat perdu".

Enfin, malgré tout ce que l'on dit, le ministre se refuse de dire que cela va si mal que cela au Québec en matière de relations de travail.

"On n'a pas eu d'augmentation sensible du nombre de grèves au Québec en 1974 par rapport à 1973. Mais on ne dit jamais les choses qui vont bien dans les journaux, on ne dit que les choses qui vont mal. Or ça ne va pas si mal que cela".



(Droits Réservés)

BOEING

SUITE DE LA PAGE A 1

L'avant ont pu se jeter hors de l'appareil, ajoutent-ils.

Des témoins ont déclaré que l'appareil s'était élevé dans les airs, puis était retombé et avait explosé au sol. Selon d'autres témoins, l'avion a dérapé sur la piste au moment du décol-

lage et heurté un talus. L'empennage s'est détaché sous le choc.

Lancé en mars 1966 par la compagnie américaine Boeing, mis en ligne le 21 janvier 1970, le jumbo (Boeing 747) qui a aujourd'hui son premier accident, est le plus gros appareil commercial du monde.

Long de 250 pieds, d'un poids de 322 tonnes, capable de parcourir 6,000

milles sans escale, cet avion géant à deux étages peut transporter de 350 passagers dont 36 en première classe, à 490 passagers, tous en classe économique.

Les jumbo coûtent, selon les versions, de 24 à 27 millions de dollars. De 1970 à 1973 ils ont transporté 35 millions de passagers (390,000 par semaine).

"Le suicide plutôt que de retourner au pays de Duvalier"

par Conrad BERNIER

"Je me suiciderai plutôt que de retourner au pays de Jean-Claude Duvalier", a déclaré, hier après-midi, devant la Commission d'appel de l'Immigration, le Haïtien Jean-Claude Garçon, 33 ans, qui fait face présentement à un ordre de déportation.

Son procureur, Me Michel Coulanges, a pour sa part terminé sa plaidoirie en affirmant: "J'ai la certitude absolue que mon client court à une mort certaine si l'ordre de déportation est maintenu."

Longuement interrogé par son procureur, et contre-interrogé tout aussi longuement par Me Yves Lemay, procureur fédéral, Jean-Claude Garçon a affirmé sous serment que tous les membres de sa famille avaient été effectivement traqués, emprisonnés et torturés par le régime Duvalier depuis 1957.

"Le régime Duvalier nous a systématiquement et inlassablement persécutés parce que nous étions politiquement contre lui, a-t-il expliqué. Officier de l'armée pendant 30 ans et propriétaire de vastes domaines hérités de mon grand-père, mon père a dû finalement fuir Haïti et se réfugier aux États-Unis. Ma mère est morte. Mes frères et mes sœurs sont ou bien en exil ou bien incarcérés dans les prisons de Duvalier. J'ai moi-même été emprisonné à plusieurs reprises. De 1963 à 1973, j'ai dû fuir constamment, entre les périodes d'incarcération, et me cacher aux quatre coins du pays. Si j'ai pu si souvent sauver ma tête, c'est que j'ai réussi à acheter des policiers corrompus."

Jean-Claude Garçon a même soutenu que le passeport obtenu en mars 1973 des autorités haïtiennes lui avait coûté \$2,000.

"On exigeait cette somme-là, a-t-il dit, et j'ai été obligé de me débrouiller et de compter sur l'aide de ma famille. J'ignore toujours, cependant, qui a vraiment accordé le passeport et empêché les \$2,000."

Contradictions?

Le procureur fédéral s'est déclaré surpris d'apprendre que Garçon ait pu aussi facilement trouver \$2,000 pour acheter le passeport qui devait lui permettre de quitter Haïti.

"Le témoin, a riposté Me Lemay, nous a parlé d'une famille traquée, dépossédée de ses biens, pour finalement affirmer que c'est cette même famille qui lui a, à toutes fins utiles, payé son passeport."

Me Yves Lemay a minutieusement examiné le passeport de Garçon et conclu qu'il s'agissait sans aucun doute d'un passeport officiel et authentique. Il a aussitôt prétendu que les dépositions de Jean-Claude Garçon contenaient plus d'une contradiction.

Me Coulanges a répliqué que son client, loin de s'être contredit au

cours du contre-interrogatoire, avait plutôt répété l'interrogatoire principal avec une précision remarquable.

"Haïti, a-t-il déclaré, est un singulier petit pays. Je comprends que le procureur de l'intime éprouve quelque difficulté à comprendre des faits qui, je le reconnais, défient toute logique. A Haïti, un passeport officiel n'est pas forcément un passeport authentique accordé par un responsable officiel du gouvernement."

"L'in vraisemblable quotidien"

"Quand j'ai réussi à quitter Haïti, a expliqué le procureur de Garçon, j'étais avocat, professeur, fonctionnaire du gouvernement et j'avais des amis parmi les amis du régime. Malgré cela, j'ai eu des difficultés énormes à obtenir un passeport. A la vérité, je n'ai pas encore réussi à débroussailler tout ce qui a entouré l'obtention de ce passeport."

Me Coulanges a en somme soutenu qu'il fallait effectivement renoncer à comprendre comment les choses fonctionnent dans ce singulier petit pays sous le régime Duvalier et affirmé que "l'in vraisemblable y était quotidien et chose courante."

"Les colonels qui sont décorés par Duvalier se dépêchent de se réfugier dans les ambassades dès leur sortie du palais présidentiel. Dans ce pays, une décoration équivalait à une condamnation à mort", a-t-il ajouté.

Le contraire est possible

Me Coulanges a donc refusé de voir la moindre contradiction dans le témoignage de son client. Son passeport? Il est peut-être officiel et authentique. Le contraire est également possible. Le président Duvalier accorde des passeports, mais les policiers voraces et corrompus de son régime ont également tous les moyens d'en accorder si ça leur rapporte!

Me Lemay a demandé que l'ordre de déportation soit maintenu. Me Coulanges a supplié le tribunal de le révoquer.

Jean-Claude Garçon, mécanicien, est arrivé au Canada au printemps de 1973. A son arrivée à l'aéroport de Dorval, il a demandé un permis de séjour de quinze jours. Un mois plus tard, il présentait une requête visant à l'obtention d'un permis de résidence permanente. A l'issue d'une enquête, sa demande a été rejetée.

La Commission d'appel de l'Immigration a pris en délibéré la requête de Garçon visant à faire révoquer l'ordre de déportation.

* Haïti a un dossier vierge, affirme un fonctionnaire

— page C 2

CONFLIT

SUITE DE LA PAGE A 1

Si l'assemblée n'a pu tenir un vote légal sur les propositions de la compagnie faute de temps pour lancer une convocation dans les règles, une motion de félicitations et de confiance envers le comité de négociation a été votée à l'unanimité.

La version patronale

Le négociateur patronale, M. Roy Heenan, n'a pas chanté la même chanson lorsque LA PRESSE l'a joint cette nuit après l'assemblée syndicale.

M. Heenan a accusé les leaders syndicaux de manquer d'objectivité dans leur façon de présenter les nouvelles offres patronales aux grévistes.

Il a d'abord soutenu que la nouvelle offre salariale avec un montant forfaitaire fixe comme compensation à la perte du pouvoir d'achat, constituait un choix que l'on offrirait aux syndiqués; ces derniers pourraient, selon M. Heenan, choisir l'une ou l'autre offre de la compagnie.

Sur les autres items, M. Heenan affirme que la compagnie a produit des offres sensiblement différentes. Le seul point sur lequel la compagnie demeure absolument intransigeante, demeure l'application obligatoire de la formule Rand. Selon les propos du négociateur patronal, jamais la compagnie ne cédera sur ce point.

Aujourd'hui

Les deux parties ont rencontré en matinée un conciliateur spécial du ministère du Travail. Hier soir, le "médiateur" du ministère, M. Roger Pilote devait faire rapport au ministre Jean Cournoyer sur la situation.

Entre-temps, les grévistes devaient se réunir en assemblée dans la journée pour préparer leur stratégie et se tenir au courant des derniers développements.

Mentionnons également que les employés du quart de minuit hier soir, n'ont pas été appelés au travail à l'usine de Longueuil par crainte d'affrontements avec les grévistes.

D'ailleurs, à ce sujet, le négociateur patronal, M. Heenan, a indiqué hier soir que si les propos de M. Daoust constituaient une incitation à la violence, la compagnie demanderait encore que l'on mène une enquête approfondie sur ce qu'il a appelé "la violence organisée" dans le monde syndical.

Les grévistes de la United Aircraft ne doivent pas partager ce point de vue car ils ont fourni une ovation à deux grévistes fraîchement sortis de prison où ils avaient purgé une peine d'emprisonnement encourue au début du conflit.

Violence ou pas, le chef négociateur du côté syndical, M. Dean, a conclu par un mot d'ordre qui constitue tout un programme: "C'est la compagnie qui a imposé ses lois pour toute la convention collective sauf sur les six points que nous débattons. Je le jure, ce sont les syndiqués qui vont les rédiger, ces six points."

REGENT

SUITE DE LA PAGE A 1

experts-conseils envisagent une deuxième phase expérimentale qui consisterait à louer l'usine pour une période de 15 à 18 mois, à compter du premier février, date de l'expiration du contrat actuel.


Des négociations se poursuivent entre le Secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust et le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, pour explorer toutes les possibilités de relance de l'usine et définir notamment le mode de financement et le mode de propriété.

Cette deuxième expérience représenterait un investissement d'environ \$1 million. Le ministre a déjà laissé entendre que le gouvernement pourrait se débrouiller pour trouver la moitié de la somme. La Société générale de financement et la Société de développement industriel, deux agences gouvernementales, sont saisies du dossier.



photo Denis Courville, LA PRESSE

"I told them" "Dans le cul!" — C'est en ces termes que le conseiller technique du local 510 des employés de la United Aircraft à Longueuil, M. Claude Ducharme, a résumé la position du syndicat face aux nouvelles offres patronales. M. Ducharme, qui s'adressait à quelque 500 des 1,200 grévistes réunis cette nuit à Longueuil, a commenté dans un anglais hésitant: "That company is the most stupid, the most "crocodile", the most "mangeur d'hommes" that we ever saw."



Ville de Montréal ÉLECTIONS MUNICIPALES PROCLAMATION

VU QUE par l'addition définitive, faite d'après les relevés des scrutateurs, des votes donnés à chacun des candidats à l'élection du conseil de la Ville de Montréal tenu le dimanche, 10 novembre 1974, les candidats suivants ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, et VU QU'aucun avis ne m'a été signifié d'un recomptage judiciaire accordé quant à ceux-ci dans le délai prescrit par la loi, EN CONSEQUENCE je proclame élus:

MAIRE		
DRAPEAU, Jean		
CONSEILLERS		
District d'AHUNTSIC	District de SAINTE-ANNE	District de SAINT-EDOUARD
Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé Siège No 1 AUF DER MAUR, Nick	Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé Siège No 2 NORMANDIN, Yves	Siège No 3 KEATON, Bob
District de L'ACADIE	District de SAINT-HENRI	District de SAINT-JACQUES
Siège No 1 SIGOUIN, Roger	Siège No 2 ROY, Germain	Siège No 3 HANGAN, Lawrence
District de MAISONNEUVE	District de SAINT-JACQUES	District de SAINT-LOUIS
Siège No 1 LORANGE, Pierre	Siège No 2 ROY, André	Siège No 3 LUSSIER, Normand
District de MARIE-VICTORIN	District de SAINT-LOUIS	District de SAINT-MICHEL
Siège No 1 DESJARDINS, Fernand	Siège No 2 PROVOST, Claude	Siège No 3 ANGERS, Adrien
District de MERCIER	District de NOTRE-DAME-DE-GRACE	District de SARAGUAY
Siège No 1 VARIN, Claude	Siège No 2 MARTINEAU, Jacques	Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé
District de NOTRE-DAME-DE-GRACE	District de PAPINEAU	District de SNOWDON
Siège No 1 FAINSTAT, Michael	Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé	Siège No 3 KEROAK, Ginette
District de PAPINEAU	District de RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	District de VILLERAY
Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé	Siège No 2 BÉLANGER, Serge	Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé
District de RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	District de ROSEMONT	District de VILLERAY
Siège No 1 LAPIERRE, Mariette	Siège No 2 ROY, C. René	Siège No 3 BEAUCHEMIN, Paul
District de ROSEMONT	District de VILLERAY	District de VILLERAY
Siège No 1 TROTIER, Jean	Siège No 2 PARIS, C. René	Siège No 3 BEAUCHEMIN, Paul

Hôtel de Ville
Montréal, le 20 novembre 1974

Président de l'élection
Marc Boyer, C.R.

SUPPORT DORSAL APOLLO



Tout désigné pour les sportifs aussi bien que pour les ouvriers qui ressentent de la fatigue à la base du dos. Consultez l'un de nos techniciens diplômés.

PRIX COUPÉ

Analyses de sang et d'urine complétées par des techniciennes diplômées. 845-2788

Du lundi au vendredi:
de 9h à 9h30 p.m.
Le samedi: de 9h à 5h p.m.

GENTRE ORTHOPÉDIQUE DE MONTRÉAL
Pharmacies Escomptes Jean Coutu
Jean-P. Duquet, L.Ph., prop.
916-922 est, rue Sainte-Catherine / 845-9248

Le prix du ciment monte de \$4 à \$5 la tonne

par Pierre VENNAT

Mauvaise nouvelle pour les constructeurs et, partant, pour les futurs acheteurs de maisons.

Alors même qu'Ottawa réduit la taxe des matériaux et tente de stimuler la construc-

tion domiciliaire, l'industrie du ciment, elle, annonce une autre augmentation du prix du ciment, dans toute l'Amérique du Nord, à compter de janvier prochain.

Des constructeurs ont communiqué avec LA PRESSE hier pour se plaindre qu'a-

vant même que soit connue cette hausse, le prix du ciment a monté de \$8.75 "la verge", en un an, dans le grand Montréal.

Tandis que dans un communiqué, M. Hubert Lavigne, directeur du marketing pour Ciments Canada Lafarge

Ltée, annonçait, lundi, une hausse prévue de \$4 à \$5 la tonne dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Selon M. Lavigne, Montréal conserve toujours le plus bas prix de l'Amérique du Nord, à l'exception de Saint-Louis et bien que les constructeurs se plaignent de trois hausses en un an, M. Lavigne, lui, prétend que le prix du ciment est celui qui varie le moins souvent et de ce fait aide beaucoup le constructeur dans l'évaluation du prix total de ses projets.

Quant à la hausse, elle est due à l'augmentation du fuel, de la main-d'oeuvre, et surtout "à l'augmentation énorme du coût de remplacement de l'équipement".

Selon la revue "Engineering News Record", voici tel était le prix du ciment par tonne en Amérique du Nord, taxes non incluses, en août dernier, soit avant que l'on annonce la hausse de \$4 à \$5 la tonne prévue pour janvier prochain.

Comment faut-il évaluer la rentabilité d'une firme?



par Denis Giroux

La compagnie Dominion Stores, celle qui nous "fait bien manger et nous fait épargner", ne réalise qu'un profit de \$1.01 par \$100 de vente. C'est bien mince.

Pourtant, cette compagnie est plus rentable que le Canadien Pacifique, la Banque Canadienne Nationale, Shell Canada, Gulf Canada, Power Corp. etc...

Toutes ces compagnies réalisent cependant des profits plus intéressants pour \$100 de vente que Dominion. En d'autres termes, elles jouissent d'une meilleure marge de profits.

Comment est-ce possible? Le principe est assez simple. Vous pouvez investir, disons \$10,000 pour lancer une compagnie qui réalisera des profits de \$1,000 sur \$100,000 de ventes.

Le rendement sur le capital investi est un concept très utilisé par les entreprises. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'évaluer de nouveaux projets d'investissements, elles calculent le rendement de l'investissement un peu comme nous venons de le faire et si, par exemple, le rendement est inférieur à 20 pour cent avant impôt, elles ne l'effectueraient tout simplement pas.

Sauf dans le cas d'investissements essentiels, de remplacement ou stratégiques (parce qu'une compagnie doit être présente dans un marché, ou un type de produit), les entreprises n'accepteront que des projets d'investissements dont le rendement est au moins égal, sinon supérieur, au rendement total sur leur capital investi.

Concept Les entreprises ont d'ailleurs très sophistiqué, avec l'aide de l'ordinateur, ce concept de rendement sur le capital investi (return on invested capital) en y allant par divisions de produits, ou en définissant divers types de coûts basés uniquement sur l'avoir des actionnaires (actions, plus surplus et profits accumulés), ou sur l'ensemble des actifs, ou encore seulement sur la capitalisation plus la dette à long terme, etc...

Bien saisir l'importance du

concept de rendement sur le capital investi par rapport à la marge bénéficiaire des compagnies, permet de mieux saisir les requêtes faites par Bell Canada, par exemple, lorsqu'elle demande au gouvernement de hausser ses tarifs afin de pouvoir maintenir un rendement sur le capital investi intéressant.

"Juste rendement" Bell fait des profits en apparence énormes, (plus de \$120 millions pour les neuf premiers mois de 1974) mais son rendement sur le capital investi n'apparaît pas exorbitant.

Déterminer où devrait se situer le taux de rendement raisonnable pour une entreprise n'est pas une tâche facile.

Cela dépend vraiment de l'industrie où elle évolue, de la concurrence, de ses besoins en capital etc...

Dans le cas de Bell, la Commission canadienne des transports a jugé que de 8.6 à 9.1 pour cent de rendement sur le capital investi était raisonnable.

Mais pas toutes les entreprises sont régies par un organisme d'Etat comme Bell Canada, avec le résultat que selon le talent de la direction des entreprises, leur efficacité générale et la conjoncture, le rendement sur le capital investi fluctue d'une entreprise à l'autre.

Si vous avez des questions concernant cette Chronique ou des sujets sur le placement en général, écrivez-nous à :

LA PRESSE
Section économie-finances
Chronique Capitaux
7 rue St-Jacques ouest
Montréal H2Y 1K9

Les lecteurs de LA PRESSE qui se sont procurés des obligations d'épargne du Canada peuvent se compter chanceux: les taux d'intérêt baissent partout ailleurs, et Ottawa a présenté hier une proposition visant à exempter de toute imposition le premier \$1,000 de revenus d'intérêts et de dividendes.

Ces lecteurs se sont montrés plus fins que les institutions financières qui les encourageaient parfois à leur laisser leurs épargnes à des taux plus élevés à l'époque que les 9,75 pour cent des obligations d'épargne.

Ces institutions ne disaient évidemment pas à l'époque que dès que la campagne de vente des obligations d'épargne cesserait, elles abaisseraient leurs taux d'intérêt.

Certains taux de rendement

Compagnies	Rendement sur capital investi
Alean	14.7 p.c.
Banque Canadienne Nationale	12.7 p.c.
Banque Royale	13.5 p.c.
Bell Canada	8.4 p.c.
Canada Packers	13.4 p.c.
Canadian Tire	11.0 p.c.
Distribution aux consommateurs	28.0 p.c.
Dominion Stores	13.3 p.c.
Dominion Textiles	16.0 p.c.
Ford Canada	15.7 p.c.
Imasco	17.8 p.c.
Imperial Oil	13.9 p.c.
Labatt	12.2 p.c.
Northern Electric	30.7 p.c.
Power Corp.	8.2 p.c.
Reitman's	18.0 p.c.
Shell Canada	12.0 p.c.
Simpsons-Sears	11.0 p.c.
Southern Press	34.3 p.c.
Steinberg's	9.9 p.c.

Ces chiffres sont tirés d'une compilation de la maison de courtage Wood Gundy et portent sur l'année 1973.

VOTRE PERSONNEL VOUS QUITTE? VOUS AVEZ BESOIN DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE?

Un coup de téléphone... et notre équipe compétente s'occupera de remédier à tous vos problèmes. Nous sommes une organisation qui pourvoit à toutes les demandes dans le milieu professionnel et commercial.

Tout notre personnel de langue française et bilingue est soigneusement sélectionné et qualifié.

Vous servir est un plaisir

SERVICE D'AFFAIRES ECOM Ltée
1538 ouest, SHERBROOKE 935-6314-5

Compagnies	Profits, pertes ou soldes de revenus (\$000)			Vente ou revenus bruts (\$000)		
	Courant	L'an dernier	Var.	Courant	L'an dernier	Var.
CANADIAN TIRE 9 mois 30 sept.	\$14,100 \$1.29	\$11,000 \$1.01	+28%	\$344,200	\$267,200	+28%
ROTHMAN OF PALL MALL CANADA 1er trim. 30 sept.	\$3,700 \$0.95	\$3,200 \$0.80	+15%	\$220,100	\$194,700	+13%
LACROIX INC. 9 mois 30 sept.	\$990 \$0.71	\$564 \$0.40	+75%	\$33,300	\$25,700	+29%
NORTHERN ELECTRIC LTÉE 9 mois 30 sept.	\$41,999 \$1.61	\$20,262 \$0.86	+107%	\$702,067	\$422,040	+66%
CANADA NORTHWEST LAND 9 mois 30 sept.	(\$297)	(\$83)		\$648	\$455	+42%
B.C. PACKERS 40 sem. 6 oct.	\$2,000 \$3.37	\$6,800 \$11.49	-70%	\$121,200	\$116,500	+4%
BLACKWOOD HODGE (CANADA) 9 mois 30 sept.	\$2,000 \$0.84	\$1,300 \$0.61	+53%	\$63,600	\$48,900	+30%
BALCK HAWK MINING LTD. 9 mois 30 sept.	\$399 \$0.09	(\$229)		\$2,400	\$1,300	+84%
TD REALTY INVESTMENT 3ième trim. 30 sept.	\$1,100 \$0.61	\$841 \$0.47	+130%	\$4,000	\$2,000	+100%
ROMAN CORP. 9 mois 30 sept.	\$1,500 \$0.58	\$1,100 \$0.41	+36%			
LEE ENTERPRISES INC. 4ième trim. 30 sept.	\$1,479 \$0.44	\$1,230 \$0.37	+20%	\$12,300	\$11,100	+10%
I.C. PENNEY 3ième trim. 28 oct.	\$41,900 \$0.71	\$49,000 \$0.84	-14%	\$1,770,000	\$1,560,000	+13%
BAY MILLS LTD. 1er trim. 31 oct.	\$223 \$0.55	\$137 \$0.34	+62%	\$6,193	\$3,792	+63%
NORTHGATE EXPLORATION LTD. 3ième trim. 30 sept.	\$438 \$0.08	\$1,016 \$0.17	-56%	\$8,431	\$7,937	+6%
BANK OF BRITISH COLUMBIA année 31 oct.	\$324 \$0.84	\$413 \$0.81	-21%	\$43,500	\$21,200	+105%
BOVIS CORP. 9 mois 30 sept.	\$2,100 \$0.15	\$1,600 \$0.13	+31%	\$52,800	\$34,800	+52%
JOHN-MANSVILLE CORP. 9 mois 30 sept.	\$41,735 \$2.26	\$36,210 \$1.98	+15%	\$811,853	\$649,496	+24%
DOMINION STORES LTD. 13 sem. 21 sept.	\$3,200 \$0.28	\$1,800 \$0.22	+77%	\$384,800	\$303,200	+30%
AVORES WINE 1er sem. 30 sept.	\$735 \$0.76	\$1,000 \$1.10	-26%	\$7,900	\$7,000	+12%
LAURENTIDE FINANCIER 9 mois 30 sept.	\$2,938 \$0.48	\$4,915 \$0.96	-40%			
COPELAND CORP. année 30 sept.	\$7,100 \$1.16	\$9,500 \$1.61	-28%	\$215,600	\$186,500	+15%
MARITIME TEL & TEL. 3ième trim. 30 sept.	\$2,000 \$0.40	\$2,300 \$0.53	-13%	\$20,600	\$17,800	+15%
SKYE RESOURCES LTD. 3ième trim. 30 sept.	\$235 \$0.13	\$11 \$0.01	+2036%	\$685	\$354	+93%
DRUG LTD. 3ième trim. 30 sept.	\$1,247 \$0.35	\$511 \$0.15	+144%	\$18,903	\$14,429	+31%

EXPLICATIONS: Le tableau ci-dessus résume brièvement la performance des entreprises à au cours d'un trimestre (trim.), d'un semestre (sem.) ou d'une année. Chaque période, identifiez sous l'entreprise, précisez le fin de la période (30 sept., 31 oct., etc.), dans le cas d'un trimestre, le rapport pour la période du 1er juillet au 30 septembre. Chaque entreprise marquée d'un astérisque relate à la rubrique "PERFORMANCES PUBLIÉES CI-CONTRE", afin de donner plus d'informations sur le rapport périodique d'une société ou encore d'identifier ses gains (profits) ou pertes extraordinaires. Dans la colonne des profits ou soldes de revenus (cette dernière expression est utilisée exclusivement par les banques pour définir leurs profits moins les provisions ou réserves pour pertes), une somme entre parenthèses indique une perte, qu'il s'agisse de la perte totale ou de la perte divisée par le nombre d'actions en circulation. La somme exprimée en plus petits caractères indique les profits divisés par le nombre d'actions en circulation durant les deux périodes étudiées. Quant au pourcentage de variation, il s'applique non pas sur les profits par action mais sur les profits d'ensemble.

Un milliard de déficit dans l'auto

OTTAWA (PC) — M. Patrick J. Lavelle, président de l'Association canadienne de fabricants de pièces d'automobiles, a prédit que le Canada connaîtrait un déficit commercial dans le secteur de l'automobile de \$1 milliard cette année avec les Etats-Unis, comparativement à \$300 millions l'an dernier.

Pour sa part, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a réagi favorablement à un appel pour réviser le pacte de l'automobile signé en 1965 par le Canada et les Etats-Unis.

Des représentants de l'organisme ont précisé après une rencontre avec M. Gillespie, hier, que le ministre a exprimé une certaine inquiétude à l'égard de l'industrie canadienne des pièces d'auto qui a été sérieusement affectée par la baisse des ventes de voitures américaines.

Beaucoup de pièces de voitures américaines sont fabriquées au Canada aux termes de l'accord canado-américain et selon les membres de l'Association, plusieurs clauses de cette entente sont maintenant périmées.

GALVANOPLASTIE NICKEL

Nous sommes en mesure d'offrir à un nombre limité de clients pouvant nous assurer une certaine quantité de travail propre régulièrement, un service de galvanoplastie que brillante au nickel sur cuivre et acier.

Veillez appeler
735-5411
M. Rossy

WOODHAVEN

CASH & CARRY

PRESSWOOD
4' x 8' x 3/4"
\$388

4' x 8' x 5/4"
\$488

FOAM (isolant rigide)
4' x 8' x 1/2"
SPÉCIAL \$299

ASPENITE
4' x 8'
\$349
la feuille

PANNEAUX À PLAFOND
4' x 4'
Ton marbré
Ord. \$4.49 **Spécial \$399**

PANNEAU PRÉFINI
4' x 8'
Couleur Pecan
\$388
SPÉCIAL

MARQUETERIE
Merisier rustique
pi. ca. **27¢**
Chêne rustique
pi. ca. **29¢**

RUSTICO
ord. special
1 Gal. \$9.25 **\$829**
2 1/2 Gal. 21.95 **\$1969**
5 Gal. 39.95 **\$3589**

PIERTEX
ord. special
1 Gal. \$10.85 **\$969**
2 1/2 Gal. \$24.25 **\$2179**
5 Gal. \$43.75 **\$3929**

NOVA BRIX
(10 piéda carrés boîte)
ord. \$12.50
\$1099

PIERSTONE
Ord. \$16.50
\$1449
8 pi. car. à la boîte

DÉMONSTRATION

Un représentant de la compagnie "Interdeco" sera sur les lieux pour vous expliquer l'utilisation des "Briques Décoratives INTERDECO" et pour répondre à toutes vos questions.

Venez le rencontrer
jeudi et vendredi 21 et 22 novembre de 6h p.m. à 9h p.m.
et samedi le 23 novembre de 9h a.m. à 5h p.m.

ESCOMPTE DE 10% DURANT LA DÉMONSTRATION

4630, CHEMIN CHAMBLY, SAINT-HUBERT
lundi - mardi - mercredi 9h à 6h - Jeudi - vendredi 9h à 9h - Samedi 9h à 8h.

866-8301 **NOUS LIVRONS** **678-9010**

Parc Samuel Holland

BOLDUC & ASSOCIÉS
4, PARC SAMUEL HOLLAND
QUÉBEC G1S 3R3

TRADEERS
PLANFONCIER

Barré n'a reçu aucune explication de Samson

par Léopold LIZOTTE

Quelques heures après avoir conduit son ami de longue date à l'hôpital, M. Fernand Barré apprenait comme tout le monde, dans la matinée du 27 juillet dernier, qu'une bombe avait éclaté au domicile du président de la compagnie Steinberg, à Ville-Mont-Royal.

Et immédiatement, selon ses dires, il a fait le lien avec l'ex-agent Robert Samson, qu'il avait trouvé dans un fort piteux état, au cours de la nuit précédente, au domicile de sa mère, à Verdun.

"Puis, a-t-il déclaré devant le juge Claude Lamoureux, qui préside depuis hier l'enquête préliminaire de l'ancien policier fédéral, je me suis ressaisi."

Un GRC...

"Et je me suis dit : ça n'a pas de sens, un GRC n'aurait pas fait cela".

Au cours du trajet vers le dispensaire d'urgence de l'hôpital Général de Verdun, il avait bien demandé à son compagnon de la soirée précédente ce qui avait bien pu lui causer les multiples blessures qu'il portait à la tête, aux bras et aux jambes.

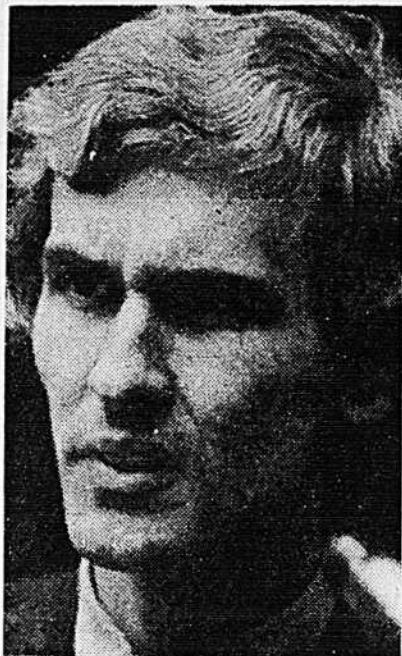
Mais le blessé, qui avait perdu littéralement connaissance une fois déposé sur le siège de sa voiture, n'avait marmotté que des phrases incohérentes, où il était question d'explosion, de voiture en panne, de carburateur et de bonne d'été.

Cette "divagation" ne l'avait évidemment pas beaucoup renseigné.

Aussi, une dizaine de jours plus tard, lorsqu'il rendit une première visite à son ami, à l'hôpital Général de Montréal, il voulut en savoir plus long.

Tu le sauras comme les autres

Il lui demanda donc, à ce moment-là, ce qui lui était arrivé. Mais, selon



Robert SAMSON

ses dires, son ami ne voulait pas lui faire de "faveur". Il lui répondit tout simplement : "Tu le sauras comme les autres, à l'enquête du commissaire Delage".

Interrogé par le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, puis sub-séquemment par les avocats du prévenu, Mes Maurice S. Hébert et Frank Shoofey, le Verdunois devait par ailleurs soutenir qu'il n'y avait pas d'autres personnes que lui, Samson et sa mère, lorsqu'il vient le cueillir pour le transporter à l'hôpital.

"Du moins à ma connaissance", précisa-t-il.

Le témoin ayant répété cette expression à deux reprises, le juge lui demanda ce qu'il voulait signifier exactement par ces cinq mots.

M. Barré répondit qu'il n'avait évidemment pas fouillé la maison de fond en comble pour savoir si quelque chose était caché quelque part.

Pas surveillé

Et que, dans la rue, il n'avait pas plus surveillé les alentours pour se rendre compte si d'autres personnes se trouvaient dans le voisinage immédiat, lorsqu'il descendit l'escalier, en soutenant son ami fortement amoché.

Tous au long de la journée d'hier, par ailleurs, Me Côté s'est appliqué à mettre en preuve ce qui a déjà été révélé de façon générale devant le commissaire Delage.

Dépôts de plans des lieux par le jeune dessinateur Pierre Houllé, liasses de photos par le premier photographe de police dépêché sur les lieux de l'explosion, et, surtout, la relation par le sergent Rémi Longpré, de l'escouade technique de la police de Montréal, de la découverte de deux douzaines de pièces à conviction qui sont immédiatement déposées devant le tribunal.

Et qui comprennent évidemment un système de minuterie, les débris d'une pile sèche de huit livres, et quelques pièces de vêtements qu'on a retrouvées dans le voisinage; imperméable à peu près intact, gants littéralement fondus, cravate tachée de sang, et la poignée d'un sac de plastique qui, selon le témoin, a servi à apporter sur les lieux ce qui semble avoir été, on l'aura déjà deviné, une bombe de fabrication domestique.

La CECO étudie à huis clos le dossier Obront

par Michel AUGER

Même si les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé ont été suspendues pour plusieurs semaines, le travail se poursuit discrètement à huis clos.

Hier, c'est le sergent-détective Alphonse Gélinau de la police de la CUM qui a entrepris de témoigner sur les activités du millionnaire de la viande William Obront, qui a déjà été identifié à la CECO comme étant le grand banquier du syndicat du crime de Montréal.

Le sergent-détective Gélinau qui travaillait sur ce dossier depuis 1969 avait été déplacé, en même temps qu'une quarantaine de policiers, lorsque le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, avait mis fin aux activités de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé, l'an dernier, pour confier tout ce dossier à la Commission de police.

Ce policier qui depuis est "confiné aux baraques" et à qui on ne confie plus que des enquêtes de routine était le coordonnateur du "Projet B", portant sur les relations du millionnaire

Obront avec les cabarets et certains membres de la pègre.

C'est à ce titre que le juge Denys Dionne et le commissaire Gérard Tobin ont entrepris de le questionner dans le cadre de cette facette du crime organisé qui doit être entendu en public au début de 1975.

A huis clos

Un avocat montréalais, Me Philippe Gélinau, mandaté par la Fraternité des policiers de la CUM pour assister M. Gélinau dans sa déposition, a vainement tenté, hier matin, d'obtenir que le témoignage de ce policier soit rendu publiquement. Cette requête a été rejetée par les deux commissaires qui ont expliqué qu'il valait mieux étudier tout le dossier à huis clos avant de procéder en public.

Les commissaires n'ont permis qu'à un seul policier, le directeur-adjoint André Guay, de la CUM, d'être présent lors du témoignage de Gélinau, qui doit se poursuivre durant encore deux jours.

Les collaborateurs de cet enquêteur, de même que deux représentants de la Fraternité des policiers, qui étaient

présents au début de l'audience ont été invités à se retirer.

Toujours recherché

Pendant ce temps, les policiers recherchent toujours le magnat de la viande qui se repose quelque part dans la région de New York.

Obront est attendu à Montréal prochainement et il devra alors témoigner lors de cette série d'audiences à huis clos. Déjà, les commissaires ont entendu les membres de sa famille, de ses amis et certaines de ses relations d'affaires.

Interrogé par LA PRESSE, il y a deux semaines, alors qu'il était à Las Vegas, au Nevada, Obront avait déclaré qu'il ne fuyait pas la justice et qu'il était prêt à revenir à Montréal pour répondre à toutes les questions que l'on voudrait bien lui poser.

Outre une convocation pour comparaître à la CECO, un mandat d'arrêt a aussi été émis contre ce résident de Hampstead par le commissaire aux incendies Cyrille Delage qui a fait enquête sur l'explosion d'une bombe à la résidence du président de la compagnie Steinberg, le 26 juillet dernier.

"Je te laisse comme avant le mariage: sans enfants"

DENVER (UPI) — Tandis que ses trois enfants dormaient, Raymond Yost, âgé de 29 ans, écrivit à sa femme une note qu'il déposa sur l'appareil de télévision, dans le salon: "Je te laisse comme je l'avais trouvée avant notre mariage — sans enfants."

Il téléphona ensuite à sa femme au magasin où elle travaillait, lui disant d'appeler la police et de rentrer tout de suite à la maison. Quelques secondes plus tard, des coups de feu retentirent, et Yost sortit en courant de la demeure et prit la fuite dans la voiture familiale.

Une voisine, Lynn Ortega, témoin

de l'arrivée et du départ du jeune homme, déclara à la police qu'elle avait entendu une détonation et qu'elle avait vu Yost monter dans sa voiture. Quelques instants plus tard, ajouta-t-elle, Carol Yost pénétra en trombe dans la maison, dont elle ressortait presque immédiatement en criant: "Mes enfants, mes pauvres enfants!"

A l'intérieur, la police découvrit les corps de jumeaux, Michael et Michelle, qui aurait eu 5 ans vendredi et de Julie Ray, 3 ans.

Yost, un chauffeur de camion, fut arrêté par la police du Colorado à Buena Vista, à 120 milles au sud de

Denver, deux heures après le drame. Un fusil de calibre 12 était sur le siège arrière de la voiture.

Un porte-parole de la police a révélé que Yost et sa femme étaient séparés mais qu'il avait réintégré la demeure familiale jeudi dernier. Les trois enfants que Mme Yost avait eus d'un premier lit étaient à l'école au moment de la tragédie.

Selon la police, Yost avait suivi un traitement dans une clinique locale pour une série de dépressions. Les Yost ne se querellaient pas et il ne la battait jamais, précise-t-on, mais "il semblait seulement dans de profondes dépressions".

Fesser une jeune fille, un charmant divertissement

LONDRES (Reuters) — Une fessée sur la partie la plus charnue d'une jeune fille de 19 ans, Sue Carr, vaut à M. John Brooks, 64 ans, ancien lieutenant-colonel de l'Armée britannique, avocat, ancien maire du district de Chelsea et Kensington, de se retrouver devant un tribunal de Londres.

Mais c'est lui le plaignant. A la suite d'un article paru il y a deux ans dans le "Sunday People", journal populaire du dimanche, M. Brooks porte plainte en diffamation.

Mlle Carr a déclaré à Michael O'Flaherty, journaliste, que M. Brooks l'avait attirée et enfermée dans la ca-

biné de son bateau à moteur, l'avait contrainte à se dévêtir et l'avait fessée contre son gré. Le journaliste avait cru bon d'ajouter que M. Brooks constituait une menace pour les jeunes filles, s'en servant pour assouvir ses instincts sadiques.

M. Brooks réclame des dommages et intérêts au journaliste et à l'éditeur du "Sunday People".

Selon le plaignant, Mlle Carr a répondu à une annonce qu'il avait fait insérer dans un magazine satirique et accepté de passer un week-end sur la Tamise, week-end au cours duquel il était prévu qu'elle se déshabillerait et

laisse fesser... avec une prime de 15 livres.

L'avocat de M. Brooks a indiqué que son client avait interrompu la fessée au bout d'un moment et "versé un peu de whisky sur ses fesses pour atténuer la morsure et éviter les hématomes — de quoi faire frémir tous les Ecossais du monde..."

M. Brooks a déclaré: "Je suis, et ai toujours été parfaitement normal. Je crois que fesser une jeune fille, si elle l'accepte et aime ça, est un charmant divertissement. Je l'ai fait plusieurs fois sans dommage".

Le procès continue.



ZENITH SOLID-STATE CHROMACOLOR II

T.V. Couleur 20"

Modèle T2840W

Idéal pour la salle familiale! Le cabinet est d'une ligne sobre et d'un style distinctif. Châssis 100% transistorisé. "Syntonisation chromatique à un seul bouton, sont quelques avantages de cette T.V. mais il y en a bien d'autres". Une année complète de garantie sur les pièces et la main-d'oeuvre.

PRIX DE VENTE \$589⁹⁵*



Admiral Téléviseurs Portatifs Noir et Blanc



Admiral
Le Patio télé portatif 9"
Modèle 9P477X

Prenez en main la poignée escamotable et vous transporterez facilement ce portatif de 15 lb. en polystyrène léger à fini façon noyer. Châssis T.V. portatif amélioré Admiral à jeu instantané. Sélecteurs de canaux unifiés VHF/UHF. Antenne télescopique monopolaire repliable. Ecouteur avec fil de raccordement de 12 pieds.

PRIX PASCAL \$94⁸⁸



Admiral
Télé portatif 12"
Modèle 12P647X

Cabinet en polystyrène très léger. Commandes rotatives pratiques. Réglage précis de l'image. Antenne télescopique.

PRIX PASCAL \$109⁸⁸



Admiral
Télé portatif
Modèle 20P897

Coffret de polystyrène résistant aux chocs. fini façon noyer et noir. poignée de transport pratique. Commandes de contrôle coulissantes pour le volume, le contraste et la clarté. Allumage instantané. Antenne télescopique dipolaire.

PRIX SPECIAL \$159⁸⁸



Modèle FM 401T

Console Stéréo et Magnétophone à Cassette AM/FM

Tourne-bande à cartouche stéréo 8 pistes incorporé. Table tournante de grande taille entièrement automatique. Panneau à l'arrière de prise pour accessoires. Coffret de style méditerranéen avec finition en relief. Dimensions: 40 1/2" L. x 25" H. x 15 1/4" P.

PRIX SPECIAL \$299⁹⁵

DISPONIBLES À CES SUCCURSALES:

- 5742 Ave. du Parc
- Place Versailles - 7505 E. rue Sherbrooke
- 4050 Wellington, Verdun
- Centre d'Achats Boulevard - Pie IX et Jean-Talon
- Côte-des-Neiges et Bedford
- Centre d'Achats Normandie - Boul. De Salaberry
- Centre d'Achats Dorval
- Greenfield Park - 473 Boul. Taschereau
- Centre d'Achats Fairview
- Le Carrefour Laval - 3055 Boul. Carrefour

• ZENITH T-2840W N'EST PAS DISPONIBLE À: 5742 AVE. DU PARC • 4050 WELLINGTON • CENTRE D'ACHATS DORVAL • CENTRE D'ACHATS NORMANDIE

ENTREPÔTS-SALLES DEPOSITION PASCAL MEUBLES

- 3600 Côte-Vertu, St-Laurent
- Centre d'Achats Le Bazar
- 6800 E. Jean-Talon
- à l'ouest des Galeries d'Anjou

en bref

Les Israéliens ont tué un des leurs par erreur

TEL AVIV (AFP) — L'un des quatre hommes qui gisaient, après l'assaut des forces israéliennes, dans l'appartement de Beith Shean où s'étaient barricadés les fédéyins, et qui fut ensuite identifié comme le locataire de l'appartement, Yehouva Bibas, était encore vivant au moment où la foule furieuse bouscula les forces de l'ordre et pénétra dans le logis, rapportent, aujourd'hui, certains correspondants rentrés tard dans la nuit de mardi à mercredi de Beith Shean.

Les habitants de Beith Shean, fous de rage, s'acharnèrent sur les corps et achevèrent Yehouva Bibas dont le visage, mutilé par une balle et couvert de sang, était méconnaissable, ajoutent ces correspondants. Les quatre corps furent ensuite jetés par la fenêtre et la foule tenta d'y mettre le feu, mais en fut empêchée par la police, présent-ils.

Aucune confirmation officielle n'a été donnée de cette version des événements.

La confirmation de Rockefeller n'aura pas lieu avant décembre

WASHINGTON (UPI, PA) — Le leader de la majorité démocrate au Sénat, le sénateur Mike Mansfield, a déclaré hier que la Chambre haute se pencherait sur la désignation de M. Nelson Rockefeller après le congé de la fête de l'Action de grâce, soit après le 2 décembre.

De son côté, la Chambre des représentants se prépare à accélérer les procédures. Le représentant Peter Rodino, président de la commission judiciaire, a affirmé hier que sa commission tiendra huit jours d'audiences à partir de demain. M. Rockefeller lui-même sera le premier témoin appelé. Les audiences devraient se terminer le 6 décembre prochain.

La commission des règlements du Sénat devrait voter demain ou vendredi, à l'unanimité, de transmettre le dossier à la séance plénière de la Chambre haute. En général, bien que les membres des deux Chambres ne soient pas satisfaits des explications de M. Rockefeller à propos de ses cadeaux, on prévoit que le vice-président désigné sera confirmé.

Mélange explosif dans le golfe Persique !

STOCKHOLM (Reuter) — L'accumulation d'armes dans le golfe Persique, aidée par les revenus massifs du pétrole, crée un danger d'affrontement entre grandes puissances, indique l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, dans un rapport spécial intitulé "Pétrole et sécurité".

L'Iran, écrit le rapport, aspire à être la force stabilisatrice de la région et renforce son armement en conséquence. D'autres pays — Arabie Saoudite, Pakistan, Irak, Koweït ou Afghanistan — pourraient être tentés de l'imiter.

Ce potentiel militaire croissant, sur les frontières méridionales de l'Union soviétique, pourrait intensifier le renforcement des grandes puissances en général. La participation des Etats-Unis et de l'Union soviétique au Vietnam étant moins importante, on ne peut exclure la possibilité de voir la capacité de production d'armements transférée sur le Proche-Orient.

Selon l'Institut, d'autre part, la recherche d'un produit de remplacement du pétrole pourrait stimuler la prolifération des armes atomiques et biologiques.

Le Watergate retarda la nomination de Kissinger

WASHINGTON (Reuter) — L'ancien président Nixon a retardé pendant des mois la nomination de Henry Kissinger comme secrétaire d'Etat à cause du Watergate, a-t-on appris hier au procès des cinq anciens collaborateurs de Nixon.

Sur une portion d'un enregistrement entendu au procès, Nixon déclarait le 14 avril 1973 à son conseiller John Ehrlichman d'informer M. Kissinger qu'il devrait attendre pour remplacer M. William Rogers à la tête de la diplomatie américaine.

Il est essentiel que le départ de Rogers soit retardé jusqu'à ce que l'affaire Watergate soit terminée, déclarait alors M. Nixon. Il s'inquiétait de ce que le départ abrupt d'un membre du cabinet durant l'enquête du Watergate soit relié au scandale. Aussi M. Rogers resta-t-il en place jusqu'en septembre, alors qu'il voulait d'abord quitter son poste en juin.

Pour conjurer la menace de guerre

Waldheim fait appel à la modération et à la négociation au Moyen-Orient

NATIONS-UNIES (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a fait appel, hier, à tous les gouvernements intéressés dans le problème du Proche-Orient pour qu'ils redoublent leurs efforts en vue de hâter un règlement négocié, coopèrent avec l'ONU et ses forces de maintien de la paix et s'abstiennent de toute action susceptible de déclencher de nouvelles hostilités.

Dans un communiqué, M. Waldheim évoque "la dangereuse tension qui s'est élevée dans le Proche-Orient, bien qu'actuellement il semble y avoir une certaine détente et mûrissement de raisons de craindre une rupture immédiate du cessez-le-feu. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la menace que cette situation fait courir à la paix internationale ou sur les conséquences qu'une nouvelle guerre au Proche-O-

rient aurait pour toutes les populations de la région. Celle-ci, dit M. Waldheim, serait probablement plus âpre et plus destructrice que jamais et la menace à la paix et à la prospérité internationales plus grande."

Après avoir rappelé que la conclusion des deux accords de désengagement s'accompagnerait de l'espoir d'un premier pas dans un processus de règlement, le secrétaire général

déclare qu'il est "impératif de regagner cet élan. Quelle que soient les difficultés, et elles sont très grandes, il faut avancer, et très vite, dans la voie d'une solution des véritables problèmes sous-jacents à la situation explosive dans le Proche-Orient."

Casques bleus

Le secrétaire général souligne que l'ONU et ses forces de maintien de la paix dans la région, qui opèrent sur la base des accords de désengagement, ont joué et jouent encore un rôle crucial pour éviter les confrontations militaires et préserver le calme qui est essentiel pour des négociations efficaces. La présence des casques bleus, dit M. Waldheim, ne doit pas devenir un prétexte pour éviter la recherche d'un règlement politique, mais cette présence est également indispensable à cette recherche, dit M. Waldheim, en se référant implicitement aux hésitations du gouvernement syrien à reconduire le mandat de la force de l'ONU dans le Golan.

Résolutions retardées

Cependant, à l'Assemblée générale, les résolutions sur la Palestine préparées par les pays arabes n'ont pas été présentées hier, comme on s'y attendait, leurs auteurs souhaitant rallier l'adhésion d'autres groupes influents. Une partie très serrée se joue actuellement dans les couloirs en marge du grand débat sur la Palestine.

Même si les résolutions devant conférer aux Palestiniens une consécration internationale sont assurées d'une majorité suffisante à leur adoption, il semble que les pays arabes hésitent entre une résolution forte qui emporterait un nombre moins considérable de voix et une résolution plus conciliante qui rallierait un maximum de voix. Les pays de la communauté européenne notamment exigeraient que les textes contiennent au moins une évocation du droit d'Israël à l'existence.

Tout indique que le débat se poursuivra jusqu'à vendredi soir et le vote pourrait n'avoir lieu que dans la nuit de vendredi à samedi.

Entre Israël et les Palestiniens c'est une bataille jusqu'au bout

D'après PA, AFP, UPI

Israël et les guérilleros palestiniens ont échangé des menaces hier à la suite de l'attentat terroriste contre Beit Shean, une localité israélienne. Les autorités israéliennes ont affirmé que quatre Israéliens et trois fédéyins ont été tués dans cet incident.

Des vedettes de la Marine israélienne patrouilleraient au large du Sud-Liban et les autorités libanaises ont placé leurs forces et les fédéyins en état d'alerte.

Pour la quatrième journée consécutive, des lycéens arabes ont manifesté en Cisjordanie. Ils ont lancé des pierres sur la police israélienne. Une quarantaine d'entre eux ont été arrêtés.

L'attaque terroriste contre Beit Shean est la première depuis juin dernier. Habillés en ouvriers, les terroristes ont pénétré dans la localité avant l'aube. Puis, ils ont fait irruption dans une maison de rapport de quatre étages.

Ils ont tué une mère de trois enfants. Les autres victimes israéliennes furent tuées en tentant de s'évader. En fin de compte, l'armée israélienne prit d'assaut l'immeuble, tuant les trois terroristes arabes. La foule jeta

leurs corps par les fenêtres et y mit le feu. Plusieurs Israéliens ont été blessés en tentant de s'évader par les fenêtres de l'immeuble.

A l'ONU, le secrétaire général de l'organisme, M. Kurt Waldheim, a déploré et condamné l'opération de Beit Shean, comme contribuant à l'aggravation de la tension et nuisible aux efforts de paix.

D'autre part, le porte-parole de l'OLP à l'ONU, M. Chafik El Hout, a déclaré à une conférence de presse que l'affaire de Beit Shean démontrait une fois de plus le refus d'Israël de négocier avec les Palestiniens. Cette scène déshumanisante a montré qu'Israël refusait l'option humaine offerte par les Palestiniens d'échanger des otages contre un patriote palestinien incarcéré illégalement par les autorités israéliennes, a-t-il dit.

Celles-ci, a-t-il ajouté, ont préféré attaquer le bâtiment, causant de nombreuses victimes.

En réponse à la question d'un journaliste, le porte-parole de l'OLP a déclaré que bien que son organisation ne soit pas responsable de cette action, elle l'aurait approuvée à l'avance si elle contenait une option d'échange de prisonniers.

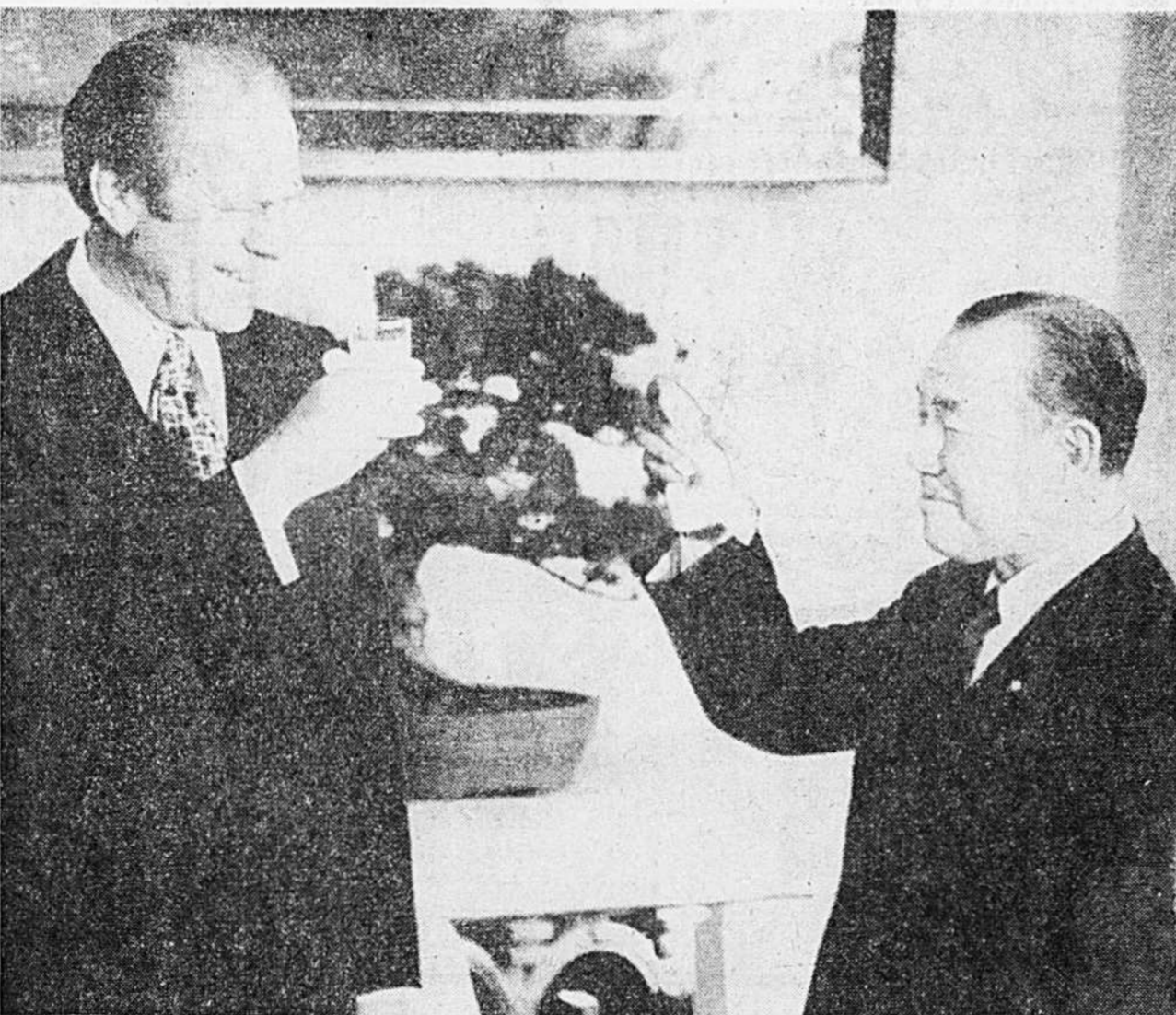
En fait, le FDPLP (Front démocratique populaire de libération de la Palestine) a revendiqué l'attentat. Abou Leila, porte-parole de cette organisation, a affirmé qu'elle continuera sa lutte sous toutes ses formes. Il a déclaré que l'attaque était dirigée contre des officiers des services israéliens de renseignements logés dans l'immeuble.

A Jérusalem, le ministre de la Défense, M. Shimon Peres, a déclaré au Parlement israélien que la lutte imposée par les fédéyins sera menée de manière impitoyable et sans compromis.

M. Peres a ajouté: "Nous frapperons les terroristes partout où ils se trouvent jusqu'à ce qu'ils soient abattus jusqu'au dernier."

De son côté, le ministre israélien de la Police, M. Shlomo Hillel, a lancé un appel aux responsables de la ville de Beit Shean pour que les funérailles des quatre victimes de l'attaque terroriste d'hier aient lieu dans une atmosphère de dignité et de calme.

Les obsèques nationales faites il y a quelques mois aux victimes de Kiryat Shmone et de Maalot avaient dégénéré en manifestations de colère tant contre les fédéyins que contre les responsables israéliens.



Entente cordiale nippo-américaine

Le président Gerald Ford et le premier ministre du Japon, M. Kakuei Tanaka, trinquent, au cours de la réception donnée hier par le premier ministre japonais en l'honneur du président américain.

Ford: le Japon peut compter sur les USA comme alliés et fournisseurs

TOKYO (UPI, PA) — Tout en reconnaissant que les Etats-Unis et le Japon suivent parfois des voies différentes dans les affaires mondiales, le président Gerald Ford a donné aujourd'hui l'assurance que Washington entend demeurer non seulement un "allié digne de confiance" mais également un partenaire commercial fiable qui ne concurrencera pas ses amis pour leur disputer leurs marchés.

Parlant devant le Club national de presse du Japon, M. Ford a ajouté: "De même que nous oeuvrons pour maintenir la paix aujourd'hui, nous pouvons oeuvrer ensemble pour résoudre les problèmes de demain... Nous avons eu quelques désaccords, mais nous sommes restés amis et partenaires... Nous avons mis au point de meilleures voies en vue d'une consultation ouverte."

Citant l'inflation, la récession et des pénuries possibles de carburants et de matières premières, le président amé-

ricain a souligné que les Américains ne peuvent résoudre ces problèmes seuls mais que les nations doivent trouver des solutions en travaillant de concert.

Nous continuerons à être les fournisseurs des marchandises dont vous avez besoin. Si des pénuries devaient se produire, nous prendrions spécialement en compte les besoins de nos partenaires commerciaux, a dit M. Ford.

Le président des Etats-Unis avait donné la même assurance au cours de son deuxième entretien avec le premier ministre Kakuei Tanaka et d'autres dirigeants japonais, plus tôt dans la journée.

Au cours d'un banquet en l'honneur de M. Ford, hier soir, l'empereur Hirohito avait qualifié de "regrettable" la deuxième guerre mondiale et avait remercié les Etats-Unis pour leur aide à la reconstruction du Japon d'après-guerre.

Au cours de sa rencontre avec l'empereur plus tôt, M. Ford avait invité Hirohito à visiter les Etats-Unis. Cette invitation a été acceptée en principe, mais aucune date n'a été fixée pour la visite.

Aujourd'hui, M. Ford assiste à un spectacle de judo au palais des Sports de Tokyo et il offre ce soir un banquet en l'honneur de l'empereur nippon. Il quittera ensuite la capitale pour se rendre à Kyoto.

Au cours de leurs conversations d'hier, le président et M. Henry Kissinger ont assuré les dirigeants japonais qu'ils pouvaient compter sur un niveau stable d'approvisionnements agricoles en provenance des USA. L'an dernier, le régime Nixon avait soudainement interrompu les exportations de graines de soya, élément indispensable à la diète japonaise.

Le Fatah admet qu'il cherche à assassiner Hussein

BEYROUTH (UPI) — Abou Iyad, le numéro deux du Fatah derrière Yasser Arafat, a confirmé hier que ses hommes avaient tenté d'assassiner le roi Hussein de Jordanie au cours du dernier sommet arabe de Rabat, mais qu'ils avaient échoué. "Ce groupe était constitué de 14 fédéyins", a précisé le chef palestinien, qui a ajouté qu'"une seconde équipe avait tenté de son côté d'assassiner le roi, mais avait également échoué". Des femmes faisaient partie de ces deux groupes, a dit Abou Iyad.

Le chef palestinien, connu également sous le nom de Salah Khalaf, a tenu ces propos à l'occasion d'un meeting public à l'université arabe de Beyrouth. C'était d'ailleurs la première apparition publique du bras droit de Yasser Arafat depuis trois semaines. Abou Iyad a réfuté les informations de la presse locale selon lesquelles il s'était rendu à Rabat pour obtenir la libération de ses compagnons arrêtés et qu'il avait été incarcéré à son tour. Il a cependant refusé de dire où il était pendant ces trois semaines.

Abou Iyad a affirmé sans détours que d'autres tentatives d'assassinat contre le roi Hussein seraient organisées. "L'échec ne nous découragera pas, mais nous incitera à organiser d'autres tentatives, a-t-il dit.

"Le Fatah s'est engagé, de par une résolution de son conseil révolutionnaire, à assassiner le roi Hussein et à renverser le régime jordanien. Pour la vérité et l'histoire, je le dis: Nos jeunes hommes sont allés là-bas (à Rabat) pour tuer Hussein parce qu'il a tué des milliers des nôtres."

Place Versailles. ERNEST Carrefour Laval

VENTE D'HIVER
à nos deux magasins

●

Paletots d'hiver
nouveaux styles et coloris à un prix que seul Ernest peut vous offrir

●

PANTALONS LUI/ELLE
Reg. 19.95 à 35.00
VENTE 15.98 à 26.98

●

JEANS ET CORDUROY
LUI / EL'E
LEE, GWS, UFO, LEV, S, WRANGLER, ETC.
TAILLES : 6 à 44
7.98 à 11.95

●

VESTONS SPORT
VENTE 29.98 à 79.98

●

ENSEMBLES SPORT
VENTE 29.98 à 89.98

●

COMPLETS
Importés de France
derniers styles et coloris
Reg. 95.00 à 180.00
VENTE 59.98 à 139.98

Un très grand choix de paletots, vestons et blousons
CUIR / SUÈDE
20% DE RABAIS

Les styles que vous recherchez... sont chez...

ERNEST

352-0100 681-9288
352-3940 681-9289

Place Versailles Carrefour Laval

Bataille autour de l'indexation

Grève illégale à Québec Carton

par Georges LAMON

Une nouvelle bataille est engagée autour de l'indexation au coût de la vie.

Il s'agit d'une lutte décisive entre la cartonnerie Québec Carton, de Montréal et ses 150 employés syndiqués, en grève illégale depuis le 1er octobre 74.

Il en résulte que depuis cette date, Québec Carton, filiale d'Acme Paper, elle-même filiale d'Anglo Paper, regroupées dans Reed Corporation, entreprise multifamiliale britannique, ne produit absolument aucune boîte de carton à son usine du 6.200, Notre-Dame ouest, à Montréal.

Le déclenchement de la grève illégale de la part des 150 employés fait suite au congédiement des 16 syndiqués dont le président et le vice-président du syndicat, que la compagnie accuse d'avoir participé à une grève illégale.

En fait, le malaise dure depuis le 26 juin, date à laquelle le Syndicat international des travailleurs unis du pa-

pier, auquel est affiliée la section locale 667 de Québec Carton, demandait officiellement à la compagnie de discuter d'une formule d'indexation au coût de la vie.

Un mois plus tard, Québec Carton faisait savoir à ses employés que cette hausse du coût de la vie ne les touchait pas, alléguant que la hausse de salaire prévue dans la convention collective de 92 cents pour trois ans (31 décembre 75) y remédiait amplement.

Une deuxième demande du syndicat essuya le même refus.

Comme les employés avaient ralenti leur production pour donner plus de force à leurs revendications, la direction congédia le 9 septembre, le président et le vice-président du syndicat local.

Selon le syndicat, la compagnie aurait usé de toutes sortes de moyens de coercition, intimidation, lettre de menaces aux employés pour faire échec au syndicat.

Le 19 septembre, les deux derniers membres du bureau du syndicat sont congédiés à leur tour. La réaction ne se fit pas attendre. Les employés protestèrent en organisant un "sit-in" au travail. Le 20 septembre, d'autres employés sont remerciés de leurs services.

Du 25 au 27 octobre inclusivement, les 150 employés de la cartonnerie étaient suspendus pour une durée de trois jours. Pour finalement arriver à un total de 16 congédiements.

L'impasse est d'autant plus complète que la compagnie pose comme condition de la négociation le retour au travail de tous les employés, à l'exception des 16 qui ont été congédiés.

De son côté, le syndicat refuse toute reprise du travail et toute négociation si les 16 syndiqués ne sont pas réintégrés dans leurs fonctions.

Il n'y a donc eu aucune négociation depuis le début de la lutte opposant syndiqués et patrons.

Qui plus est, le Syndicat internatio-

nal ne veut en aucune façon se mêler de ce conflit. C'est donc de son côté le blocage le plus complet, l'impasse, puisque depuis la première intervention du syndicat international, il n'existe plus aucune communication entre lui et le syndicat local.

Les syndiqués, même s'ils sont solidaires dans leur lutte, ne peuvent donc attendre aucun secours de leur syndicat international en plus d'avoir sur les bras une poursuite devant les tribunaux de \$1.5 million. Ils ne perçoivent d'ailleurs aucune aide financière.

Pour M. Victor Théorêt, président du syndicat local, il est évident que la compagnie veut ni plus ni moins casser le syndicat.

D'ailleurs, explique-t-il, ces mesures de "représailles" font suite à l'élection en janvier d'un nouveau bureau du syndicat qui exigeait que les droits des syndiqués et leur sécurité soient observés.

"Le syndicat existe depuis dix ans,

précise M. Théorêt, mais jamais il n'avait entrepris auprès de la compagnie, jamais il n'y avait eu de grief ou d'arbitrage. C'était la compagnie qui dirigeait le syndicat et le manipulait à sa guise."

Parmi les 150 employés de la compagnie, une trentaine seulement sont des femmes.

Le taux horaire de base pour un employé est de \$3.67 à un maximum de \$4.52; pour une employée il se situe entre \$3.36 et \$3.48.

La compagnie Reed Corporation, avec son chiffre d'affaires de \$1.440 milliards, dont des profits nets de \$55 millions, soutient le syndicat, compte 350 entreprises en Angleterre, 45 au Canada et 260 autres dans 30 pays différents.

Une manifestation se déroulera le 22 novembre pour appuyer la lutte de ces syndiqués contre Québec Carton. Elle partira du parc Georges-Etienne Cartier à 19 heures pour se terminer au 730 Laporte (Saint-Henri).

Injonction demandée par Patino contre ses employés

CHIBOUGAMAU (PC) — La société minière Patino a réclamé de la Cour supérieure, hier, l'émission d'une injonction, afin de limiter le nombre des piquets de grève et de faciliter l'accès à sa mine de cuivre de Chibougamau.

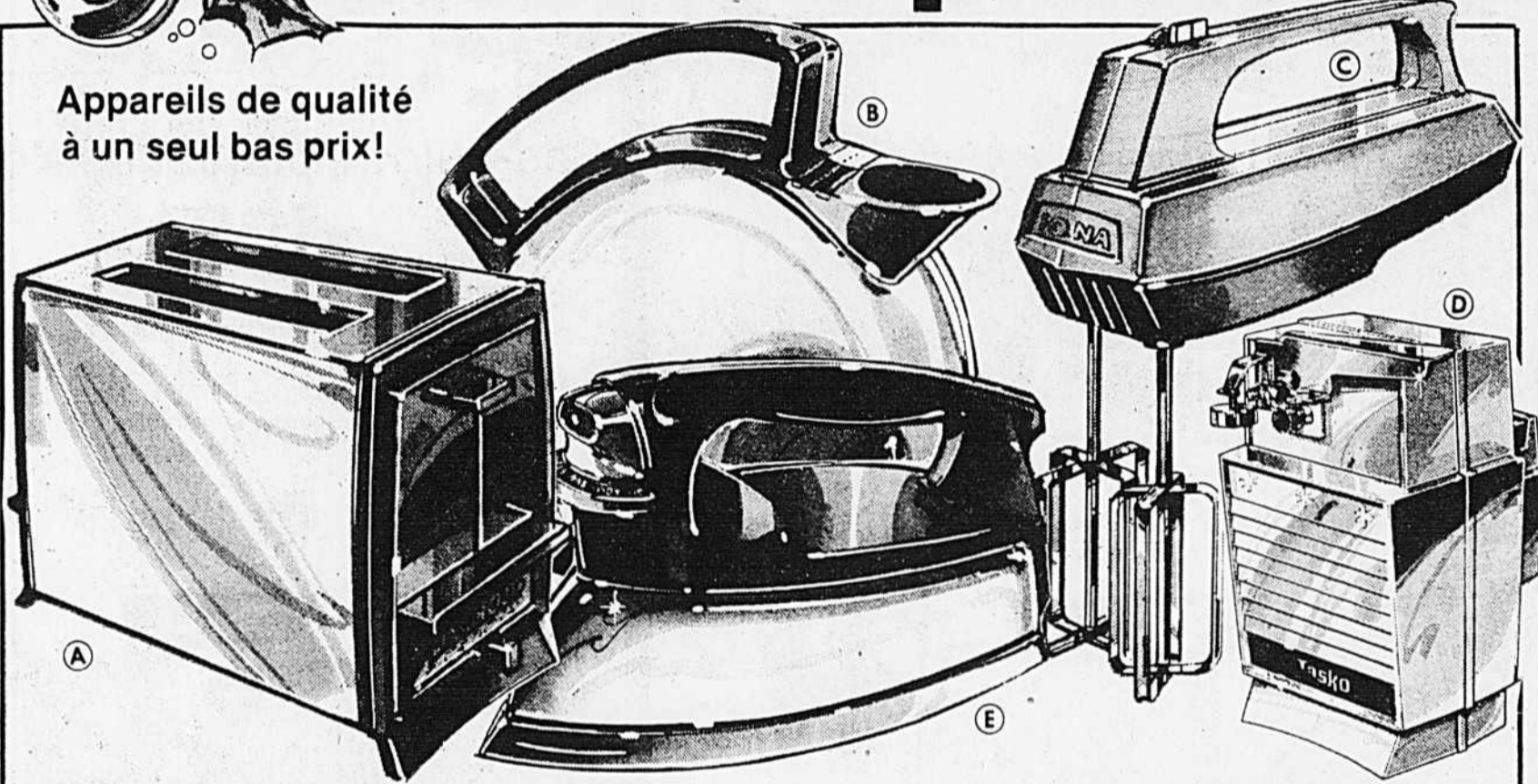
Avant même que la requête ne soit débattue au mérite, vendredi prochain, le président du syndicat des mineurs, M. Bertrand Tremblay, a déclaré que les 450 employés de la compagnie n'avaient pas l'intention de se soumettre à une telle injonction, si elle était émise.

Les syndiqués, qui ont débrayé lundi, sont affiliés aux Métallurgistes unis d'Amérique.

MIRACLE MART

Choix de cadeaux pratiques offerts à prix raisonnables!

Appareils de qualité à un seul bas prix!



A. Grille-pain 2 tranches Super
Fentes très larges pour muffins, pâtisseries etc. Cadran de sélection de couleurs. Avocat.

B. Bouilloire électrique McGraw
Fait bouillir en quelques minutes. Sans teneur de plomb. Contenance 2 pintes. Avec garniture blanche.

C. Mixeur portatif Iona
De General Signal. 3 vitesses de mélange. Commande du bout du pouce. Poignée agrippante et repose-mixeur. Ton or ou avocat.

D. Ouvre-boîte-aiguiseur électrique
Ouvre toutes les boîtes. Assemblage amovible pour nettoyage facile. Avec aiguise-couteaux et aiguise-ciseaux.

E. Fer vapeur et sec Silax
Semelle à 17 orifices de vapeur. Repose-fer transparent, guide de tissus facile à lire. Poignée noire.

Appareils électriques

888 chacun



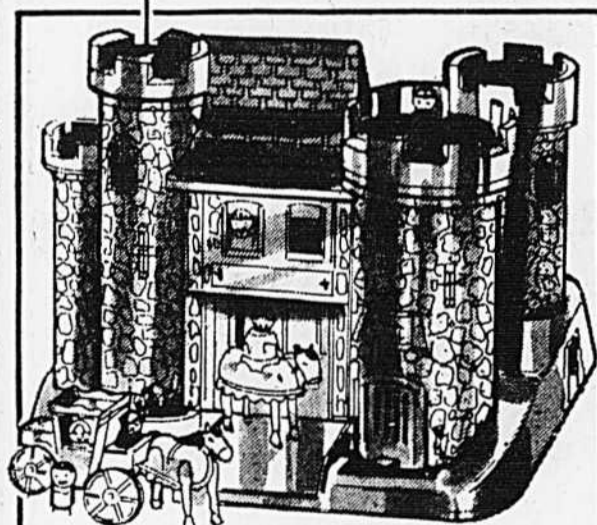
Calculatrice Commodore

19⁹⁷ chacune

La Minuteman 6 effectue quatre opérations: addition, soustraction, multiplication, division. Voyant de 6 chiffres facile à lire vous donnant immédiatement la réponse à vos questions. La touche décimale 2 vous donne automatiquement la réponse en dollars et en cents. Modèle petit et léger. Comprend la pile 9V. 2 1/2" x 3 5/8" x 1 1/8".

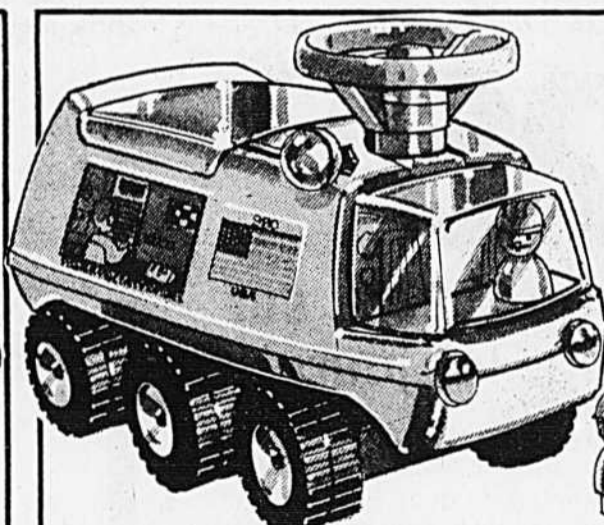
Radios, téléviseurs

C'est le moment de profiter du choix de jouets Fisher-Price



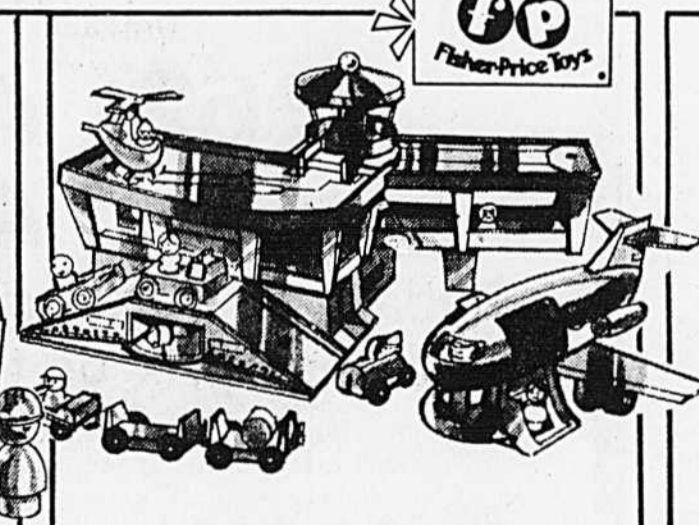
Château Play Family

6 personnages: roi, reine, princesse, chevalier, bûcheron. Meuble, carrosse et chevaux. 2 à 8 ans.

15⁹⁹ chacun

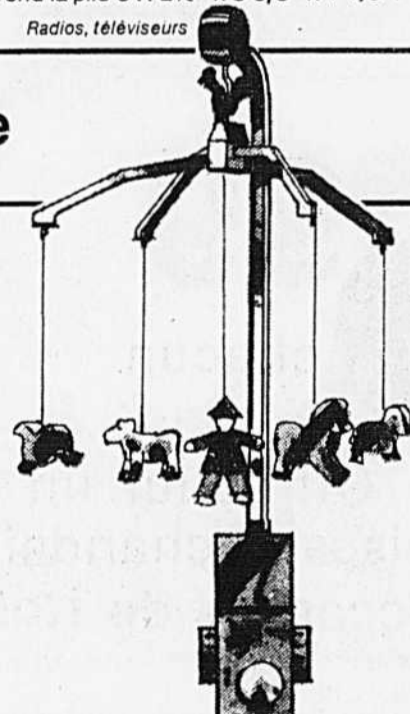
Car explorateur A.T.V.

Jouet pour l'intérieur ou l'extérieur. Il roule, klaxonne, fait le bruit du moteur. Sans pile. 1 1/2 à 5 ans.

13⁹⁹ chacun

Aéroport Play Family

Avion réacté, rampe de chargement, hélicoptère, ramasse-bagages, remorqueur et 6 personnages.

13⁹⁹ chacun

Mobile à boîte musicale

Joue durant 10 minutes une berceuse de Brahms. Personnages de ferme se mouvant doucement. De la naissance à 1 an.

8⁹⁹ chacun

Prix en vigueur du jeudi 21 novembre jusqu'au samedi 23 novembre ou jusqu'à épuisement du stock.

Miracle Mart, le magasin attiré de la famille

Faites vos emplettes au Miracle Mart de la Plaza Alexis Nihon, par métro (terminus Atwater)

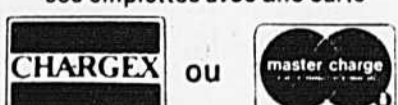
- Place Longueuil
- Pont Viau (Centre commercial)
- Mail West Island, Transcanadienne. Sortie 35
- Jean Talon et Pie IX

- Plaza Greenfield Park
- Place LaSalle
- Châteauguay, 180 bd d'Anjou
- Les Galeries Lachine

- Mail Cavendish, Côte St-Luc
- Plaza Côte-des-Neiges
- Place Versailles
- Chomedey (Centre commercial St-Martin)

- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile
- Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

C'est beaucoup plus facile de faire ses emplettes avec une carte



OUVERT • Lundi à mercredi 9h à 18h • Jeudi et vendredi 9h à 21h • Samedi 9h à 17h

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS

vice-président

JEAN SISTO

éditeur adjoint

YVON DUBOIS

directeur de l'information

MARCEL ADAM

éditorialiste en chef

Que cache le budget Turner?

Un budget n'est pas un exposé de doctrine économique. Mais il présuppose quand même un certain nombre de convictions économiques ou, tout au moins, d'opinions sur l'économie. Un budget implique en effet une politique économique. Celui que M. Turner a présenté lundi à la Chambre des communes ne fait pas exception à la règle. Mais les citoyens, à titre de contribuables, sont presque toujours déconcertés devant ces masses de chiffres que les politiciens et les experts interprètent de façons si diverses.

M. Raymond Garneau, ministre québécois des Finances, a vu, par exemple, dans le budget Turner des "matières à réjouissance". Par contre, M. Robert Stanfield, chef de l'Opposition fédérale, y a vu de "la malhonnêteté intellectuelle". Des dirigeants d'entreprise en sont mécontents alors que de simples contribuables en sont ravis. Si l'on fait la part de propagande politique et des intérêts personnels, il n'en reste pas moins qu'un budget doit être interprété selon les répercussions qu'il aura sur le bien-être de l'ensemble des citoyens. Il est donc nécessaire de chercher à connaître ce que cache un budget.

Le Canada entre actuellement dans une période de récession. Or, le même gouvernement libéral, à l'occasion de la récession des années 1969-1970, avait, dans ses budgets d'alors, fait à peu près le contraire de ce qu'il fait dans le présent budget. Au lieu de restreindre le crédit et les dépenses, M. Turner accroît le budget de 25 pour cent, puis de 15 pour cent supplémentaires pour l'année fiscale suivante. Les mêmes maux exigent en général les mêmes remèdes. Mais on se souvient que les politiques monétaires, fiscales et budgétaires de cette époque n'avaient pas été des remèdes mais des poisons pour l'économie.

On pourrait alors conclure que le Parti libéral a appris sa leçon et applique une thérapeutique contraire.

Cependant l'économie, contrairement à la période de 1969-1970, est en pleine fièvre inflationniste. Les centaines de millions de dollars dont s'accroît le pouvoir d'achat des contribuables pousseront encore sur les prix. Or, l'inflation n'élimine pas l'accroissement du chômage. Elle n'est donc guère mieux que la récession. On peut alors se demander pourquoi M. Turner, dans son budget, a tenté un équilibre entre la lutte à l'inflation et la lutte à la récession. Puisque les deux maux finissent par avoir à pu près le même résultat, on peut déduire que le budget Turner cache surtout un certain affolement politique, bien compréhensible, devant une situation qui exige beaucoup plus que des manipulations budgétaires.

Il devient de plus en plus évident, comme le confirment les expériences du Parti libéral depuis 1968, que l'économie canadienne a besoin d'une intervention gouvernementale cohérente et non des mesures brouillonnes ou superficielles, telles que le changement du taux d'intérêt par la Banque centrale ou des dégrèvements fiscaux. L'opinion économique que M. Turner a exprimée à plusieurs reprises et selon laquelle l'accroissement de la production est le principal remède à l'inflation, devrait être la base d'une intervention méthodique du gouvernement. A condition, bien sûr, qu'on ne confonde pas l'accroissement de la quantité des produits de consommation avec l'accroissement du Produit National Brut, c'est-à-dire la réalité concrète avec le fourre-tout abstrait de la comptabilité nationale.

Ivan GUAY

Le P.Q. à l'école publique

La quasi-totalité des propositions acceptées au dernier congrès du Parti québécois a vait une unique source: l'exécutif du parti. On a beau faire confiance à l'échange, la discussion et toutes les méthodes démocratiques, les recommandations des chefs ont l'ascendant suffisant pour influencer n'importe laquelle des assemblées. Le Parti québécois n'échappe pas à cette triste réalité des processus de participation.

Pourtant, l'assemblée générale a fait adopter une résolution qui ne coïncidait pas avec le programme du Parti, officiellement défendu par les députés Marcel Léger et Claude Charron. Cette résolution demandait que cessent toutes subventions aux collèges et institutions d'enseignement privés, pour que l'argent éparpillé de cette façon serve à l'amélioration du système public.

Si les députés Léger et Charron se sont opposés à cette résolution, ce n'est pas par affection d'une politique scolaire de droite, mais par simple réalisme.

La proposition faisait implicitement écho au récent mémoire présenté par l'Association des parents d'Outremont, laquelle considère le système d'enseignement privé comme indéfendable et néfaste. Préoccupée de défendre l'école Gérin-Lajoie, qui risque de disparaître même si elle est la seule école publique d'Outremont, l'Association a choisi de travailler à la disparition du secteur privé parce qu'il est, de fait, préféré de beaucoup au système public.

Les militants péquistes ont adopté cette vision du problème: à cause des avantages dont il bénéficie, le système d'enseignement privé demeure plus séduisant pour une bonne partie de la population, même s'il coûte parfois assez cher aux parents qui décident d'y envoyer leurs en-

fants. On sait que la Corporation des enseignants du Québec partage cette opinion considérant l'école privée comme injuste pour l'ensemble de la population.

Si le système est injuste, on se trouve devant une double possibilité d'action pour rétablir la justice: ou bien abolir l'enseignement privé qui favorise une partie de la population; ou bien trouver les raisons qui semblent condamner l'enseignement public à un jugement défavorable par rapport à son compétiteur.

Récemment, à Outremont, malgré la prise de position de l'Association des parents, une école a fait une brève enquête qui doit pourtant laisser songeur. On a demandé aux parents d'enfants qui fréquentent l'école publique élémentaire où ils enverraient leurs enfants pour leur cours secondaire. Soixante-cinq pour cent des parents ont choisi l'école privée.

Pourquoi? Parce qu'ils sont persuadés qu'ils y trouveront une meilleure qualité d'enseignement, une meilleure discipline et une protection contre ce qu'ils appellent le marasme actuel en éducation, souvent identifié par les grèves de professeurs.

N'est-il pas alors logiquement plus juste de libérer l'école publique de ses tares que de faire disparaître l'école privée qui semble moins en souffrir? Est-il juste de niveler une société par le bas? Est-il raisonnable, en matière d'éducation plus particulièrement qu'ailleurs, de se défaire de ce qui répond le mieux au besoin de la population pour se satisfaire de ce qui la déçoit le plus?

On peut être totalement en faveur de l'école publique sans vouloir détruire l'exemplaire auquel elle se compare. Mais il est peut-être gênant de s'avouer ce qui la dévalorise.

Jean-Guy DUBUC

Alors que crèvent les affamés

La Conférence mondiale sur l'alimentation qui vient de prendre fin, à Rome, n'a pas réussi, comme on l'aurait souhaité, à stimuler la générosité des pays riches, mais elle a laissé à ces derniers mauvaise conscience, si bien que, depuis lors, ils se regardent d'un air coupable et se font mutuellement la morale.

Encore lundi, le secrétaire américain au Trésor, M. William Simon, revenait à l'attaque en proposant "la création, dans le cadre du Fonds monétaire international, d'un fonds d'assistance (trust fund) financé en particulier par les pays exportateurs de pétrole, pour venir en aide aux pays les plus défavorisés" (AFP).

C'est la deuxième fois qu'un Américain se permet de jeter la pierre dans le jardin des pays arabes, le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, s'étant permis de le faire très officiellement à l'ouverture de la Conférence, il y a deux semaines.

Il va sans dire que les pays producteurs de pétrole n'entendent pas se laisser accuser sans rien dire. Au contraire, ils protestent avec véhémence et font savoir qu'ils n'entendent aucunement se faire forcer la main par quiconque, fut-ce par des Américains.

Le ministre de l'Agriculture de l'Arabie Saoudite, M. Water Hassan Mushari, a contesté les allégations de M. Kissinger devant les pays participant à la Conférence. "Nous qualifier de pays riches, a-t-il dit, exige une rectification. Aucun pays affligé d'autant de problèmes économiques et sociaux que les pays producteurs de pétrole ne peut être appelé riche dans le vrai sens du mot."

C'est vrai. On ne peut nier que des pays comme l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran ou la Lybie ont l'air pauvre comparés à la plupart des pays occidentaux, et c'est une honte compte tenu des ressources naturelles de ces pays-là.

En conséquence, faut-il se garder de prendre pour vérité du Coran les propos de vièges offensées que tiennent leurs dirigeants. On ferait preuve de beaucoup de naïveté si on allait croire que les profits fantastiques qui jaillissent, jour et nuit, des puits de pétrole vont aux miséreux et aux défavorisés de ces pays-là. Il en reste, comme on dit, "beaucoup de collé" quelque part sous la djellaba des monarques, ou dans les banques suisses.

Il ne fait aucun doute que, depuis tout le temps qu'on extrait du pétrole au Proche-Orient, les rois et les cheiks de cette région ont accumulé assez d'argent pour avoir droit aux appels du pied des Américains. Ils sont assez riches pour pouvoir, d'une part, financer le développement économique et social de leur pays, tout en contribuant, d'autre part, à financer celui des autres pays qui les entourent.

Ceci étant dit, il ne faudrait pas que les pays à l'aise, tant ceux d'Amérique du Nord que d'Europe occidentale ou du bloc communiste se prévalent de l'indolence de certains satrapes arabes face aux problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde pour s'installer dans l'attentisme, ou se laisser tirer l'oreille. N'oublions pas que des affamés meurent pendant que nous nous querellons sur la question de savoir qui doit leur porter à manger.

Jean PELLERIN



(Droits réservés)

ce que pense LE LECTEUR

Un cas "pathétique" de \$20,000 par année

Le 28 octobre "Le Devoir" publiait une "lettre ouverte à Claude Forget" d'un groupe de femmes de la Petite Bourgogne. Il y était rapporté des cas pathétiques bien propres à émouvoir le coeur le plus dur. Il y en a un cependant sur lequel je n'ai pu verser toutes les larmes de mon corps. En effet, l'une d'elles se plaint d'avoir à entretenir HUIT pièces dans le logis qu'elle habite avec ses HUIT enfants, dont les âges s'échelonnent de sept à vingt et un ans, alors que quatre d'entre eux travaillent en usine. Avec la loi du salaire mi-

nimum, ceux-ci doivent ajouter au moins \$75 par semaine chacun, soit \$300, auxquels il faut ajouter, si j'ai bien compris, un certain montant du Bien-Etre social, plus les allocations familiales. Donc, au bas mot, des revenus hebdomadaires de \$400, ou \$20,000 par année. Avec d'aussi maigres revenus, j'espère que cette famille pauvre ne possède qu'une ou deux voitures!

La Ville de Montréal peut difficilement faire plus qu'elle ne fait actuellement pour ses dévotés, compte tenu du peu de ressources que lui laissent les gouvernements

supérieurs. Il lui faut donc songer à de nouveaux "projets de grandeur" afin de drainer ici l'argent qui, autrement, ne viendrait pas. Et ce ne sont pas des rêveurs ennuagés dans l'idée des p'tites patries qui réussissent à améliorer quoi que ce soit, non plus que "l'exemple" que donne la ville de Bologne en Italie, qui, s'il se trouvait suivi par d'autres villes, conduirait ce pays à la banqueroute, et forcerait encore plus d'Italiens à s'expatrier.

R. BOURGAULT,
Montréal.

Mêlons-nous de ce qui ne nous regarde pas

Nous lisons dans les journaux dernièrement la triste histoire d'un garçon de dix ans ayant été enfermé par ses parents dans une garde-robe non éclairée, et ce pour une durée d'environ deux mois. Nous nous demandons combien de temps il y aurait été séquestré si une voisine n'avait téléphoné à la police pour se plaindre d'une "odeur forte" venant de l'appartement de ses voisins. Est-ce possible que des êtres humains, des parents, soient capables d'une telle cruauté? Qu'on ne vienne pas nous dire que ce sont des malheureux, non responsables de leurs gestes. Le malheur n'excuse pas la méchanceté.

Et pourtant on nous dit que des histoires semblables arrivent tous les jours, ou des parents se transforment en bourreaux et torturent leurs enfants d'une façon inimaginable. Un jeune médecin, stagiaire

à l'urgence d'un hôpital pour enfants de Montréal, a vu toutes sortes d'horreurs et dit avoir été obligé, à quelques reprises, de sortir de la salle d'examen pour aller vomir, ne pouvant rester calme à la vue d'un petit corps torturé, brûlé, brisé et devant le regard traqué de ces jeunes victimes.

Rien ne semble être fait pour empêcher de telles horreurs de se produire. Pis encore, il y a des cas où travailleurs sociaux, psychologues, médecins, sont au courant des abus de certains parents, mais restent bêtement impassibles devant les souffrances d'autrui, en l'occurrence de jeunes enfants incapables de se sortir seuls de la situation pénible dans laquelle ils se trouvent. Un médecin a-t-il le droit moral de retourner à ses parents un enfant ayant été soigné à la suite de leurs mauvais traitements? Un travailleur

social fait-il bien son travail en laissant dans sa famille un enfant battu, puni injustement? (...)

Il faut dire que nous sommes tous un peu coupables, nous aussi. Nous sommes devenus aveugles et indifférents, c'est vrai. Se trouve-t-il encore des gens capables d'aller à la défense des opprimés, d'aider ceux qui souffrent. Devant des cas semblables, faut-il continuer à vivre selon le cher principe: il ne faut surtout pas se mêler de ce qui ne nous regarde pas...

Monique Bert,
Denise I. Fortin,
Gisèle Aubin,
Pierre Paquin,
Micheline Lussier,
René Perron,
Jeannine Bélanger,
Louise Gaulin,
Jacques Léveillé,
Cyrille Beaupré,
(Hydro-Québec)

La pharmacie: profession ou commerce?

Madame, Messieurs,
de la Commission,
Office des professions

Quoi qu'en pensent certains, le groupe de pharmaciens au nom duquel je vous adresse ces remarques, n'a nullement l'intention, comme vous l'avez constaté, de dénigrer ou de dénigrer les membres et officiers de l'Ordre des pharmaciens.

J'ai l'honneur et le plaisir de dire à ceux qui pensent ainsi, qu'ils en seront pour le moins amèrement déçus, car entre hommes honnêtes, confrères et surtout professionnels, on se doit respect, même lorsque les vues d'un groupe sont totalement opposées à l'autre.

Dans une démocratie, un opposant n'est pas nécessairement un ennemi.

Nous sommes convaincus que la meilleure façon de servir le public québécois dans l'exercice de la pharmacie est celle qui saura garantir à ce public le meilleur service professionnel possible, au meilleur coût possible.

Nous sommes tous unanimes à penser et à dire que l'exercice de la pharmacie est un service public.

Il est donc clair et évident que toute nouvelle réglementation doit être conçue et dirigée pour la protection du consommateur.

Cette protection devrait s'exercer d'abord: Au niveau professionnel, par des normes strictes et sévères, et ensuite au niveau du prix des médicaments par une saine et libre concurrence.

Voici, d'après nous, quelques moyens des plus importants pour assurer la protection du public au niveau professionnel:

- 1) En exigeant que toutes les pharmacies soient tenues dans des conditions hygiéniques des plus sévères.
- 2) En exigeant que les inspections professionnelles soient des inspections sévères et impartiales

et avec les mêmes critères pour tous.

3) En exigeant la présence physique constante d'un pharmacien licencié pour surveiller l'interprétation, l'exécution et la livraison d'un médicament prescrit par le médecin.

4) En exigeant la disponibilité du pharmacien en tout temps pour conseiller le client sur l'usage de tel ou tel médicament, et ce aussi souvent que le pharmacien en juge la nécessité ou que le client en fasse la demande.

5) En exigeant que le pharmacien avertisse dans le plus bref délai le médecin traitant lorsqu'il constate que son patient a tendance à faire abus de médicaments prescrits ou non.

7) En exigeant la disponibilité du pharmacien pour conseiller sur l'action et le dosage des médicaments brevetés, qui se vendent aussi ailleurs en libre service, mais sans le personnel compétent pour en expliquer leurs usages.

7) Tout pharmacien doit se faire un devoir quand il le juge nécessaire, de refuser la vente d'un médicament pour la protection et le bien-être de son client.

Nous pourrions ajouter ici qu'un pharmacien sera beaucoup plus motivé à faire un refus professionnel s'il a d'autres activités commerciales propres à la pharmacie depuis toujours, et qui, à toute fin pratique, l'aideront à subventionner ce refus, car ces règlements qui ont pour but de freiner la surconsommation des drogues, ne prévoient d'aucune façon la rémunération du pharmacien pour un refus de vendre; c'est pourquoi nous jugeons nécessaire cette entité commerciale.

QUELQUES MOYENS
DE PROTECTION

- 1) Le public a le droit de savoir où se procurer des médicaments et autres produits que l'on retrouve

généralement dans les pharmacies et à quel prix il peut les acheter.

2) Le meilleur moyen de garantir ce droit au consommateur a toujours été et sera toujours une saine et libre concurrence entre toutes les pharmacies par une publicité de bon goût.

3) Cette publicité pourrait être jugée régulièrement si elle est saine et informative, ou au contraire, si elle est offensive et de mauvais goût par des gens qualifiés, d'une façon impartiale, et non pas par des gens qui ont intérêt à prohiber toute publicité et aussi éliminer toute libre concurrence.

4) Si ces gens qualifiés peuvent prouver qu'une certaine publicité invite définitivement une consommation exagérée de médicaments, il serait alors souhaitable de la substituer par une liste informative qui permettrait au pharmacien de tout simplement lister ses produits et les prix auxquels il les vend, sans jamais vanter les mérites de ces produits.

5) A service professionnel égal, et je répète, à service professionnel égal, pourquoi le public ne pourrait-il pas se procurer des médicaments et autres produits dont il a besoin à meilleur marché.

Depuis quand un pharmacien est moins professionnel et intégral parce qu'il vend ses produits moins chers.

En concluant, il ne faut pas perdre de vue que la pharmacie de détail est une profession qui comporte un service professionnel d'autant plus efficace, qu'il sera conditionné par un volume de vente suffisant de médicament et d'autres produits connexes.

Et qui peut être humilié par le fait que cette activité commerciale subventionne l'activité professionnelle beaucoup plus souvent qu'on ne veuille l'admettre.

Louis Michaud, pharmacien
Pharmacies Escomptes
Jean Coutu
Montréal

Le Canada est entré dans une récession

par Jean POULAIN

Si la récession se définit, comme l'indique le dictionnaire par "action de revenir en arrière, recul", le Canada connaît cette situation actuellement.

En effet, les chiffres dévoilés par Statistique Canada montrent qu'au cours du troisième trimestre l'activité globale des entreprises, construction ex-

clue, a marqué le pas: l'ensemble des ventes a atteint \$46,855,000,000 à comparer à \$46,749,000,000 pour le second trimestre.

Or, si l'on retire l'inflation entre le troisième trimestre par rapport au deuxième, le chiffre d'affaires de la période de juillet-septembre est inférieur d'au moins un milliard de dollars par rapport à avril-juin.

C'est l'industrie manufacturière qui a absorbé la plus grande part du choc, ses ventes n'ayant même pas atteint en dollars courants le niveau du précédent trimestre.

La raison principale de ce recul s'illustre par les données couvrant l'ensemble des ventes au détail, qui sont passées de \$7,673,000,000 au second trimestre à \$7,352,000,000 au troisième

malgré trois mois d'inflation supplémentaire.

L'essoufflement du consommateur est surtout sensible dans la construction de logements dont le rythme actuel de production est d'environ trente pour cent inférieur à celui de 1973.

Or la construction alimente la vente de nombreux biens durables comme les meubles et tous les appareils ménagers.

On peut donc prévoir que les chiffres officiels du Produit national brut (PNB) pour le troisième trimestre qui sont attendus incessamment laisseront apparaître une récession.

Quant aux bénéfices des entreprises, ils ont baissé dans l'ensemble de plus de dix pour cent par rapport au deuxième trimestre.

Le pays peut donc se considérer très chanceux que le niveau du chômage n'ait pas monté encore: il a même baissé en octobre, ce qui apparaît difficile à expliquer.

De l'aveu même du ministre Turner, il faut s'attendre à de mauvaises nouvelles de ce côté-là.

-- page D

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE MONTREAL, MERCREDI 20 NOVEMBRE 1974, 90e ANNEE, No 277, 172 PAGES, 10 CAHIERS

DERNIERE EDITION 20c ABITIBI/CÔTE-NORD 25c

MÉTÉO

Nuageux avec des périodes de pluie Minimum: 35° — Maximum: 45° Demain: Nuageux avec des averses Pollution — Détails à la page A 2

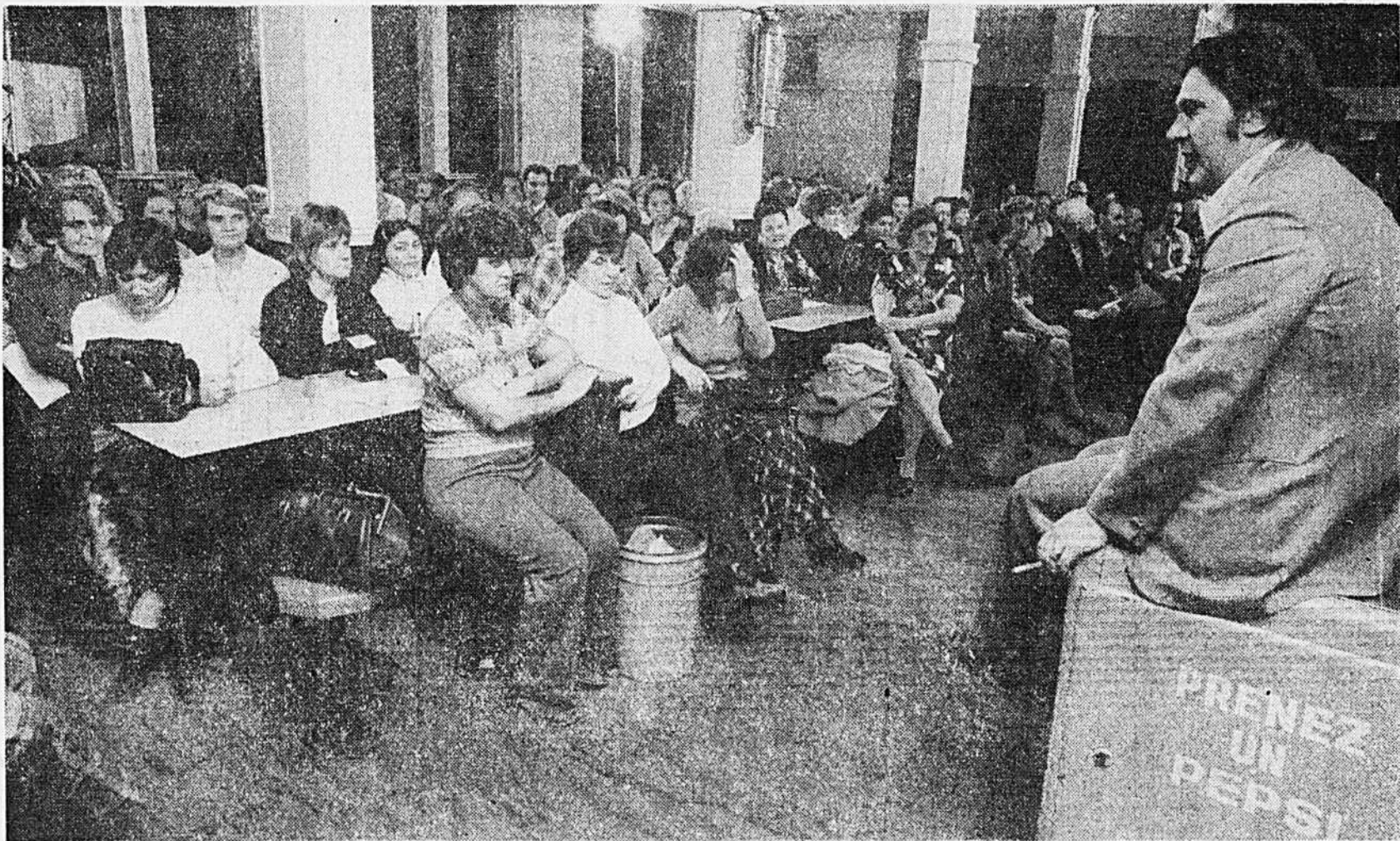


Photo Pierre McCann, LA PRESSE

Une pause dans une bataille qui est loin d'être gagnée. Le président du syndicat, M. Paul-André Boucher, fait le point. "On vit une expérience peut-être unique en Amérique du Nord..."

Ça file à la Regent Knitting

par Paul LONGPRE

Premier succès dans une longue course à obstacles, les tisserands de la Regent Knitting, de Saint-Jérôme, viennent d'infléchir les politiques rigoureuses de la Commission d'assurance-chômage.

Décrochant le statut inédit de "travailleurs en recherche collective d'emploi", ils toucheront leurs prestations d'assurance-chômage, même s'ils travaillent actuellement à compléter la production laissée en plan, en juin dernier, par la fermeture de leur usine.

C'est dans l'enthousiasme général que la nouvelle leur a été communiquée, hier, au cours d'une assemblée tenue sur les heures de travail pour faire le point sur tout ce projet de réouverture de la filature. Ils sont une centaine, sur 425, à participer à une expérience d'auto-gestion unique en son genre.

En effet, le 7 novembre dernier, ces travailleurs s'engageaient par contrat à compléter en six semaines la production de quelque \$500,000 de matières premières restées sur le carreau, histoire de prouver qu'il y avait autre chose à faire avec "leur" usine que de "passer le bulldozer dessus". Le contrat avec le propriétaire de la filature, M. Marvin Grover, a été conclu pour la somme \$140,000. Cette somme représente 40,000 heures de travail au taux moyen de \$3.50 l'heure. Avant la fermeture, le taux horaire moyen était d'environ \$2.30.

De cette somme, \$50,000 sont versés dans le fonds de réouverture de l'usine destiné à défrayer les études et les expertises commandées par le syndicat. Le reste sera distribué aux ouvriers sous forme d'allocations de "dépannage" qui ne seront pas considérées comme

du salaire par les fonctionnaires de la CAC.

Nouveau climat

Pour ces artisans, dont la moyenne d'âge est de 45 ans et la moyenne d'années passées au service de l'entreprise de 17 ans, l'expérience se poursuit dans l'euphorie. Ils entendent démontrer qu'ils peuvent se "mener tout seuls".

"Cette sorte de contremaîtres qui font des histoires avec des riens, ça gosse le monde et ça rend le monde nerveux!"

"On travaille pas moins fort qu'avant, mais le climat est détendu."

"On est mordu. Faut que ça marche!"

Il fallait voir, hier, la ferveur avec laquelle tout ce monde buvait les paroles des leaders syndicaux qui leur expliquaient toutes les étapes difficiles qui séparent cette ex-

périence temporaire de la réouverture définitive.

Il suffit de quelques minutes de conversation avec la plupart d'entre eux pour se rendre compte que ces gens sont des artisans profondément attachés à leur métier. Les études de rentabilité, d'ailleurs positives, effectuées jusqu'à ce jour, soulignent ce point.

Au cours des prochains jours, des experts gouvernementaux se rendront sur les lieux pour évaluer l'expérience en cours. Pendant ce temps, les négociations se poursuivent sur plusieurs fronts entre le Syndicat des travailleurs du textile (FTQ), le gouvernement et un certain nombre de partenaires industriels susceptibles de s'intéresser au projet de réouverture permanente, notamment dans le secteur coopératif.

Pour l'instant, le syndicat et ses Voir REGENT, page A 6

Le conflit s'envenime encore à la United Aircraft

par Réjean TREMBLAY

Les grévistes de la United Aircraft à Longueuil ont remis leur sort entre les mains du gouvernement du Québec hier soir après que les négociations entre la compagnie et les dirigeants syndicaux eurent été rompues quelques heures auparavant.

Au cours d'une assemblée convoquée d'urgence et tenue au début de la nuit dans un sous-sol d'église, quelque 500 grévistes ont entendu le directeur québécois des Travailliers unis de l'automobile, M. Robert Dean et le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, lancer un appel "pressant et suppliant" au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer et au premier ministre Robert Bourassa, d'utiliser des moyens de pression législatifs pour régler ce conflit qui dure maintenant depuis 45 semaines.

M. Dean a mentionné lors d'une entrevue après l'assemblée, que le syndicat demanderait immédiatement la reprise de la commission parlementaire sur le conflit de la United Aircraft: "Si le premier ministre tient sa parole, il convoquera la commission parlementaire immédiatement puisqu'il a promis de le faire si une des deux parties, le demandait."

M. Daoust pour sa part, a clairement fait apparaître le spectre de la violence quand il a déclaré: "MM. Cournoyer et Bourassa, ouvrez-vous les yeux, les heures qui vont suivre vont être vitales pour le mouvement syndical québécois." — "Qu'ils aient recours à des lois spéciales ou à d'autres moyens que ce soit", a-t-il pour-

suivi en parlant des deux hommes politiques. "cela n'est pas le plus important, mais qu'ils règlent cela sans quoi nous aurons la violence."

M. Daoust a demandé au gouvernement de cesser de ramper à quatre pattes devant les compagnies et de s'impliquer jusqu'au fond dans le conflit de la United Aircraft.

M. Daoust a également accusé la compagnie d'agir en agent provocateur et en agitateur de la violence.

L'insulte suprême

Quant à M. Bob Dean, il a fait part aux syndiqués réunis des nouvelles offres de la compagnie.

Ces offres sont l'aboutissement de cinq jours de négociation, qui aux dires de M. Dean, n'ont fait que montrer le mépris de la compagnie pour les travailleurs.

Ainsi, la United Aircraft a montré de façon significative et sans équivoque, que jamais elle ne céderait sur l'application obligatoire de la formule Rand dans son usine.

Elle aurait également reculé sur ses dernières offres de juillet en ce qui concerne l'indexation au coût de la vie. Elle offrirait à la place des montants forfaitaires de \$270 à tous les six mois.

Sur les quatre autres points, soit le travail supplémentaire obligatoire, le congédiement d'André Choquette, le protocole de retour au travail et les nouveaux congédiements, le leader syndical a soutenu que la compagnie était restée sur ses anciennes positions.

Voir CONFLIT, page A 6

Un premier 747 s'écrase et fait 62 morts

d'après PA, AFP, UPI et Reuter

NAIROBI, Kenya. — Au moins 95 personnes, sur les 157 occupants du Boeing 747 de la Lufthansa qui s'est écrasé au moment de s'envoler, ce matin, à Nairobi, capitale du Kenya, en Afrique orientale, ont survécu à la catastrophe, a déclaré un porte-parole de la compagnie allemande, à Johannesburg.

Ceci réduit à 62 le nombre des victimes de l'accident, alors que des bilans provisoires initialement établis d'après des déclarations de survivants avaient indiqué 149 morts, pour ensuite passer à une centaine.

Sur les 95 survivants, plus des deux tiers — environ 70 personnes — sont sorties indemnes ou avec de légères contusions de l'accident. Elles se trouvent actuellement hébergées à l'hôtel Hilton, à Nairobi.

Vingt autres survivants ont été hospitalisés dans la capitale du Kenya. Une liste complète des passagers sera rendue publique dès que l'identité des survivants sera établie et que les familles des victimes auront été prévenues.

Il est à craindre que le bilan tragique ne s'alourdisse car, continuellement, dans la matinée, la radio de Nairobi

lançait des appels pour des donateurs de sang.

Le président du Kenya, M. Kenyatta, a ordonné l'ouverture d'une enquête pour essayer de déterminer les causes de la catastrophe, la première dont est l'objet un Boeing 747. Il a donné des instructions pour que les blessés reçoivent les meilleurs soins, tandis que les rescapés soient hébergés dans les meilleures conditions possibles.

La Lufthansa, pour sa part, a annoncé qu'une équipe de techniciens allait partir pour Nairobi, afin d'enquêter sur cet accident. La compagnie allemande précise que la "boîte noire" — pour l'enregistrement des vols — a été retrouvée et qu'elle pourrait aider à résoudre le mystère de l'écrasement.

Parmi les rescapés, figurent le commandant et son copilote. Selon des témoins, la queue de l'appareil se serait détachée alors que l'avion commençait son décollage. Selon d'autres personnes, l'appareil avait dépassé la piste lorsque l'une des ailes a touché le sol et l'avion s'est alors coupé en deux. Un incendie s'est déclaré, suivi d'une explosion. La plupart des survivants, précisent ces témoins, sont sortis de l'appareil au moment de l'explosion.

Voir BOEING, page A 6

AUJOURD'HUI Le français du métro...

Cela ne se voit pratiquement pas et les usagers l'ignorent: au métro de Montréal, tout se fait en français. Dans les coulisses de la machine, bureaux et ateliers, on parle français, uniquement français. Mieux, on y nomme chaque chose, des manoeuvres aux pièces les plus complexes, par son nom français. Comment expliquer ce phénomène si rare au Québec et jugé souvent impossible? Quels en sont les effets sur les travailleurs du métro? Dans une série de trois articles, Jacques Benoit fait le point sur la question et donne des exemples précis de la langue parlée au métro. Une langue étonnamment correcte, mais riche aussi d'expressions argotiques et drôles bien québécoises.

— page A 5

Cazavan accepte mal que le gouvernement puise davantage dans la Caisse de dépôt

— page A 2

On ne parle même pas de la coupe Grey à Vancouver

— page B 1

Taxes, alcools, cigarettes...

Par suite des assouplissements du budget fédéral, quelque 150 produits coûteront moins cher. Il s'agit de produits importés qui bénéficieront de tarifs douaniers moins lourds. Quant aux cigarettes et aux spiritueux, l'effet des hausses de taxes ne se fera sentir que dans deux semaines pour les cigarettes et seulement après les Fêtes pour les spiritueux. Enfin, la nouvelle taxe sur les grosses voitures ne sera appliquée que lorsque les commerçants placeront d'autres commandes auprès des fabricants. Elle n'est pas exigible sur les voitures en montre ou en inventaire.

— page D 12

SOMMAIRE

Arts et spectacles: E 9, E 14
Bandes dessinées: I 2
Cinéma: E 14
Décès, naissances, etc.: H 20
Economie: D 1 à D 5, D 10, D 12
Editorial: A 4
Etes-vous observateur?: I 2
Horoscope: F 7
Informations étrangères: C 1, E 1, I 1
Les maux de notre langue: F 16
Loisirs et Récréation: I 2, I 3
Médecine d'aujourd'hui: F 6
Mon Oeil sur Montréal: F 10
"Mot-mystère": I 2
PAPILLON: H 3
Petites annonces: H 2 à H 19
Radio et télévision: E 5, E 11
Sports: B 1 à B 13
Tribunaux: D 13, D 20, E 24, F 14
Vivre aujourd'hui: F 1 à F 10

Une filiale de Power veut acheter Price

Consolidated Bathurst, filiale de Power Corporation, a fait ce matin une contre-offre de \$20 par action pour acquérir le contrôle de la compagnie Price, de Québec, un important producteur de pâtes et papiers.

Le geste de Consolidated Bathurst, également un important producteur de pâtes et papiers, est venu couper à la dernière minute l'herbe sous le pied de la Compagnie de Papier Abitibi, de Toronto, qui avait fait une offre de \$18 par action pour prendre le contrôle de Price. Cette offre venait à échéance une heure avant que Consolidated Bathurst n'annonce son intention d'acquiescer.

Consolidated Bathurst a précisé qu'elle avait déjà acquis inconsciemment de l'Associated Newspaper Group, le plus important actionnaire de Price, les 17 pour cent des actions qu'il détenait dans la compagnie québécoise.

Consolidated Bathurst a également annoncé qu'elle offrait \$20 par action pour 4 millions d'actions de Price additionnelles. Si Consolidated Bathurst

réussit l'opération, elle contrôlera environ 57 pour cent des actions de Price et deviendra le plus gros producteur de papier journal au monde.

La compagnie ne fixe pas d'échéance pour son offre.

Il est toutefois possible qu'Abitibi fasse maintenant une deuxième offre, aussi élevée ou même plus intéressante que \$20 par action.

A Toronto, le président d'Abitibi, M. C.H. Rosier, a précisé que les dirigeants de la compagnie "étudiaient la contre-offre de Consolidated Bathurst. "Mais nous n'avons pas pris de décision quant à une nouvelle offre d'Abitibi".

Le geste de Consolidated Bathurst est venu frustrer Abitibi à la toute dernière minute.

L'offre d'Abitibi devait expirer hier à 9h45, mais, à la demande de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, Abitibi avait reporté l'échéance de son offre à ce matin 9h45. L'annonce de intentions de Consolidated Bathurst n'a faite qu'une heure environ avant l'échéance.

Cazavan accepte mal que le gouvernement puise davantage dans la Caisse de dépôt

par Rhéal BÉRCIER
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — La modification projetée à la politique de placement de la Caisse de dépôt et placement du Québec est loin de plaire au président de l'organisme.

M. Marcel Casavan a, en effet, déclaré hier à LA PRESSE qu'il émettait plusieurs réserves sur le projet auquel a souscrit à nouveau en fin de semaine le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau.

Celui-ci envisage de refondre la loi et les règlements de la Caisse afin de l'obliger à consacrer jusqu'à 100 p. cent de ses avoirs à l'achat des titres du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec, qui devront davantage faire appel à l'emprunt pour répondre à leurs engagements.

M. Casavan a précisé qu'il demandait à avoir plus de précisions sur l'orientation envisagée par le gouvernement au sujet de l'organisme qu'il préside. "Je demande à être convaincu", a-t-il ajouté en précisant en même temps qu'il était ouvert à toute discussion sur la question.

Il a noté que l'organisme a vu le jour à l'origine afin de devenir un outil de développement économique; ce qui n'exclut pas l'achat d'obligations émises par le gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec, entre autres.

L'actif de la Caisse dépasse aujourd'hui \$3 milliards et environ 50 p. cent de cette somme est réservée à l'achat d'emprunts du gouvernement et de l'entreprise hydroélectrique.

La Caisse aujourd'hui
Créée en 1966, la Caisse de dépôt et placement administre des sommes qui

lui sont confiées par diverses régies gouvernementales. Mentionnons, entre autres, la Régie des rentes, celle de l'assurance-maladie, celle des marchés agricoles, celle de l'assurance-dépôt. L'organisme gère également des fonds qui lui sont confiés par divers régimes de retraite.

Il est de plus en plus question que la Caisse administre l'ensemble des régimes de retraite des employés des secteurs publics et parapublics.

Dans une entrevue accordée en fin de semaine au quotidien Le Soleil, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a déclaré que le gouvernement du Québec était placé dans un véritable état financier: le projet de la baie James ainsi que la mise en valeur de l'ensemble des sociétés d'Etat mobiliseront plus de 60 p. cent du produit des emprunts publics d'ici 1980. A lui seul, le projet du siècle, au cours des prochaines années, drainera l'essentiel de la marge de manoeuvre du gouvernement, a admis le ministre.

Conséquemment, le projet de la baie James surcharge de par sa nature le potentiel d'emprunt du gouvernement, d'où le désir de M. Garneau de puiser davantage dans la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans une entrevue accordée à LA PRESSE en septembre dernier, M. Casavan prévoyait déjà cette intervention précise du gouvernement. "Personnellement, disait-il, j'aimerais que la Caisse s'en tienne au pourcentage de 50 p. cent dans les placements gouvernementaux et parapublics bien qu'à Québec et à l'Hydro on a peut-être un point de vue différent.

"Mon prédécesseur n'a pas eu de

problème et je vais faire en sorte que nous n'en ayons pas", enchaîna le président de l'organisme autonome et indépendant.

Intervention possible

Ce statut de la Caisse ne la met pas à l'abri d'une intervention gouvernementale. Québec pourrait légiférer afin d'amener l'organisme à faire l'acquisition d'un nombre plus important d'obligations émises par le gouvernement ou l'Hydro.

La Caisse investit l'autre 50 p. cent de son actif dans l'achat d'actions et d'obligations d'entreprises. Elle évolue également dans le secteur hypothécaire et effectue aussi des placements privés. De fait, l'organisme s'est taillé au fil des années une réputation enviable dans les milieux financiers.

Hier, le débat soulevé par M. Garneau a eu des rebondissement à l'Assemblée nationale.

Le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, qui suit de très près l'évolution du projet du siècle a posé la question suivante à M. Bourassa: "Le premier ministre peut-il commenter la déclaration du ministre des Finances à l'effet que le coût des travaux de la baie James place son gouvernement dans un état financier, draine l'essentiel de la marge de manoeuvre de son gouvernement et conduit Québec à l'impasse financière?"

M. Garneau n'a rien retiré de ce

que le journal de la Vieille capitale a écrit. D'ailleurs, le contenu de l'article précisait et analysait les propos tenus par le ministre le 2 novembre dernier à Granby. M. Garneau s'en est pris surtout au titre: "La baie James étouffe financièrement le Québec" qui, selon lui, faussait totalement le sens des propos échangés lors de l'entrevue. A la lecture de l'article, il faut admettre honnêtement que le titre était justifié.

Le ministre a alors réitéré son appui au projet de la baie James. "Si, personnellement, j'avais à reprendre cette décision, en collaboration avec mes collègues, j'apporterais certainement la même réponse que j'ai apportée avec eux, dans la décision qui a été annoncée en 1971. Je pense qu'il y va de l'avenir du Québec et du développement des trois quarts de son territoire."

Intervenant sur la même question, M. Bourassa a accusé M. Morin de se servir du projet de la baie James à des fins de politique partisane. "Je ne comprends pas cet acharnement à vouloir détruire un développement essentiel aux besoins internes du Québec", a-t-il ajouté en substance.

M. Morin est intervenu afin de demander à ses interlocuteurs s'ils étaient prêts à accepter de nouvelles hausses de coûts du projet du siècle. "Jusqu'où le gouvernement peut-il aller dans sa façon d'hypothéquer le

développement futur du Québec?" La question est demeurée sans réponse, le premier ministre s'acharnant à accuser le chef de l'Opposition de faire de la démagogie et de l'électorisme.

Revenant à la charge, M. Morin a tenté d'obtenir un engagement de la part du premier ministre afin qu'aucun changement n'intervienne au niveau de la politique de la Caisse de dépôt et placement du Québec sans que les parlementaires puissent en discuter.

M. Bourassa a accepté la proposition du chef de l'Opposition non sans appuyer les propos de M. Garneau. "Dans toutes les autres provinces, les fonds de pension servent à financer les investissements publics."

Des questions

Rappelons que le gouvernement du Québec avait refusé de suivre les neuf autres provinces dans le "Canada Pension Plan" à l'époque. Le premier ministre d'alors, M. Jean Lesage, avait mis sur pied une formule différente qui a permis à la Caisse de dépôt et placement de voir le jour. Notons aussi, en conclusion, que les membres du comité interministériel sur les investissements étrangers, présidé par le ministre William Tetley, recommande dans son rapport final — dont LA PRESSE a fait largement écho — une vocation différente de celle préconisée par M. Garneau.

Lougheed: "pour cet hiver encore"

OTTAWA (PC) — Selon le ministre de l'Énergie Donald MacDonald, le gouvernement fédéral ne pourra empêcher l'Alberta d'augmenter le prix de son pétrole domestique avant que le projet de loi sur l'administration pétrolière ne soit approuvé.

M. MacDonald a précisé que l'accord conclu entre Ottawa et l'Alberta l'hiver dernier pour maintenir le prix du pétrole domestique à \$6,50 le baril était purement volontaire et que rien n'empêchait la province de s'en délier.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a déclaré hier que la décision d'Ottawa de taxer à nouveau le pétrole et le gaz était "la pire supercherie de l'histoire de la Confédération" et que son gouvernement ne se sentait plus lié par l'accord sur le prix du pétrole. Il a souligné toutefois que tout en réaffirmant son contrôle sur le prix du pétrole, l'Alberta n'augmenterait pas ce prix immédiatement et qu'elle le maintiendrait à \$6,50 le baril "pour cet hiver encore".

Le ministre de l'Énergie a précisé que les clauses de la loi sur l'administration pétrolière dont est actuellement saisi le Parlement donnent au gouvernement fédéral le pouvoir de fixer le prix relatif à la vente interprovinciale du pétrole brut si un accord ne peut être conclu à ce sujet avec les provinces.

M. MacDonald a souligné cependant qu'il ignorait à quel moment la loi serait adoptée. "Les conservateurs ont fait opposition au bill en chambre la semaine dernière, a-t-il dit, et il est possible qu'ils en retardent encore l'adoption."

Commentant la réaction de M. Lougheed, le ministre a déclaré que le premier ministre de l'Alberta avait fait "quelques allusions voilées" au fait qu'il ne se sentait plus lié par l'accord, mais qu'il n'avait pas précisé exactement les mesures qu'il entendait prendre. "J'attends de voir que M. Lougheed mette cartes sur table avant de décider de la marche à suivre", a conclu le ministre.

Le prix du pétrole domestique a été fixé à un plafond de \$6,50 le baril l'hiver dernier, après que les royalties et mesures fiscales imposées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole eurent fait monter les prix mondiaux à plus de \$11. Ottawa a imposé de plus une taxe d'exportation de \$5,20 le baril pour subventionner le coût du pétrole brut acheté sur le marché mondial et destiné aux provinces de l'est.

LA MÉTÉO

Grands Lacs et devrait envahir le Québec au cours de la journée. Ainsi, à l'exception du nord-ouest québécois où le ciel sera généralement clair en soirée, partout ailleurs le ciel sera de plus en plus nuageux suivi de périodes de pluie. Les températures seront près de la normale saisonnière.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 35 — Maximum : 45 Nuageux avec des périodes de pluie	Nuageux avec des averses

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	25	35	Nuage. avec neige légère	Chutes de neige éparées
Outaouais	35	45	Nuage., avec pér. de pluie	Nuageux avec des averses
Laurentides	25	35	Nuage., avec neige légère	Chutes de neige éparées
Cantons de l'Est	25	40	Nuage. avec pér. de pluie	Nuageux avec des averses
Québec	25	40	Nuage. avec pér. de pluie	Nuageux avec des averses
Rimouski	25	35	Nébulosité variable	Nuageux avec neige légère
Lac-Saint-Jean	25	35	Nébulosité variable	Nuageux avec neige légère
Baie-Comeau	25	35	Nébulosité variable	Nuageux avec neige légère
Sept-Îles	25	35	Nébulosité variable	Nuageux avec neige légère
Gaspé	25	35	Nébulosité variable	Nuageux avec neige légère

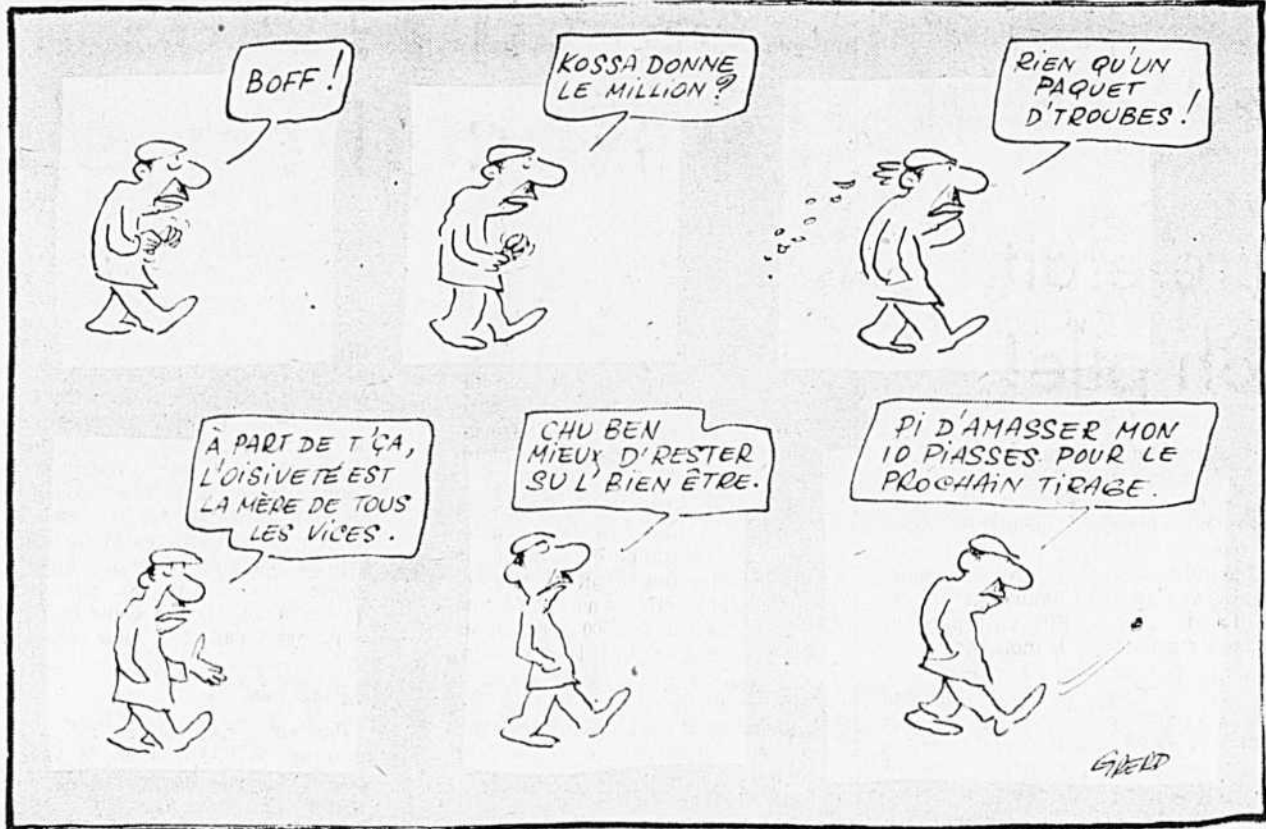
au Canada

	Aujourd'hui	Vancouver	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	40	40	50
Alberta	Nuageux	Edmonton	15	25
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	10	30
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	20	30
Ontario	Averses	Toronto	40	50
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Fredericton	30	40
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Halifax	30	40
Île-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown	30	40
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean	30	40

la pollution

Poste	Concentration moyenne	Concentration de pointe
Saint-Jacques	61	104

L'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration annuelle moyenne ne passant pas 60 microgrammes par mètre cube.



Dief aura des mémoires d'un très grand intérêt

OTTAWA (PC) — M. John Diefenbaker a affirmé hier que ses mémoires seront d'un très grand intérêt pour les Canadiens. Il a signé un contrat avec les éditions MacMillan du Canada pour écrire deux ou trois volumes de mémoires.

M. Diefenbaker a l'intention de quitter le Canada aujourd'hui avec sa femme pour séjourner trois ou quatre semaines aux Earbades et y entreprendre la rédaction de ces mémoires.

Le premier volume, croit-on, sera publié au 80ème anniversaire de naissance de l'ex-premier ministre conservateur, le 18 septembre 1975.

Par ailleurs, les éditeurs MacMillan of Canada tentent de conclure une autre entente du genre avec M. Pierre Trudeau.

Le vice-président Hugh Kane de cette compagnie d'édition a affirmé hier que le contrat signé par M. Diefenbaker est le premier conclu par cette compagnie en vue de publier une série de mémoires de chefs de gouvernement.

MacMillan espère obtenir également les mémoires de M. Trudeau dont elle a publié un livre en 1968, soit "Le fédéralisme et les Canadiens français."

SYMPOSIUM

SUR LA SCIENCE DE L'INTELLIGENCE CRÉATRICE

THÈME: **AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE**

D'ÉMINENTS PENSEURS, HOMMES DE SCIENCES, EDUCATEURS ET MÉDECINS viennent expliquer comment la science de l'intelligence créatrice et sa technique pratique, la Méditation Transcendantale, permettent à l'être humain d'utiliser ses ressources intérieures pour enrichir tous les aspects de sa vie.

CONFÉRENCIERS INVITÉS: DR HANS SELYE, DR PIERRE GRONDIN, M. GILLES LEFEBVRE, DR EDOUARD BELTRAMI, etc.

HORAIRE DU SYMPOSIUM

<p>MERCREDI 20 nov. 8h p.m. La S.I.C. et la société confrenciers M. Gilles Lefebvre, P.D.G. Dr Edouard Beltrami, Ph.D. M. Ramon Custeau, L.Sc. M. Gaston Boudreau, dir. scol. Prof. Roger Leroux, Ing. M.A.</p>	<p>JEUDI soir 21 nov. 8h p.m. La S.I.C. et la sante Dr Hans Selye, Ph.D. Dr Pierre Grondin, Ph.D. Dr. Edouard Beltrami, Ph.D.</p>	<p>DIMANCHE apres-midi 24 nov. 2h p.m. La S.I.C. et les arts Jacques Renaud, écrivain Ginette Reval, auteur-compositeur-interprète Cajetan Laroche, poète</p>
<p>JEUDI apres-midi 21 nov. 3h p.m. La S.I.C. et les affaires M. Jean-Yves Deslignes, D.S.A. M. Ramon Custeau, L.Sc. M. Gilles Lefebvre, P.D.G.</p>	<p>SAMEDI soir 23 nov. 8h p.m. La S.I.C. et l'éducation Prof. Jocelyne Charbonneau Prof. Roger Leroux, Ing. M.A. M. Gaston Boudreau, dir. scol. Maharishi Mahesh Yogi sur vidéo.</p>	<p>DIMANCHE soir 24 nov. 8h p.m. Conf. d'information sur la S.I.C. et la méditation transcendantale Jacques Deym, pres. A.I.M. Roch Labelle, pres. Ins. I.C.</p>

ENDROIT: Université de Montréal, amphithéâtre "A", 3200, Jean-Brillant, coin Decelles

ADMISSION: Etudiants \$1.00 par soir
Adultes \$2.00 par soir

Tenu sous les auspices de: Association éducative à but non lucratif.

L'ACADÉMIE INTERNATIONALE MAHARISHI

536 est, rue St-Zotique, MtI.
Tél.: 274-7725

suggère pour l'automne

Le retour des TWEEDS
\$7995

Pour une élégance "sport", que ce soit au bureau ou en fin de semaine chez des amis, un homme de bon goût a toujours besoin d'un veston sport en tweed qui lui donne l'allure versatile qu'il recherche. Choisissez entre les donegals, quadrillés ou chevrons mouchetés... parmi une sélection incomparable de coloris d'automne.

Une merveilleuse façon d'accueillir la nouvelle saison...

NOUS ACCEPTONS

MONTRÉAL

• LES GALERIES D'ANJOU • ROCKLAND • CARREFOUR LAVAL
Tel.: 376-4140
• 4475 EST, BOUL. MÉTROPOLITAIN • 2567 EST, RUE ONTARIO

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE, et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti.

<p>TARIFS D'ABONNEMENTS Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15 Lundi au vendredi \$1.00 Samedi seulement 0.35</p> <p>ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE Nombre de semaines par porteur: 13 26 52 Lundi au samedi: \$13.80 \$27.60 \$55.20 Lundi au vendredi: 12.00 24.00 48.00 Samedi seulement* 9.10 18.20</p> <p>par courrier: Lundi au samedi: \$26.00 \$52.00 \$104.00 Lundi au vendredi: 19.50 39.00 78.00 Samedi seulement 9.10 18.20 36.40</p> <p>* Minimum de 26 semaines</p> <p>Côte-Nord, par avion, 0.40</p> <p>Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 18h30 (Samedi: 8h à 16h). 874-6911</p>	<p>INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272 REDACTION 874-7070 EDITORIAL 874-7030 PROMOTION 874-7100 RELATIONS DE TRAVAIL 874-7383</p> <p>PETITES ANNONCES 874-7111 Commandes du lundi au vendredi: 8h à 17h du lundi au vendredi: 9h à 16h30h Pour changer ou annuler 874-7205</p> <p>GRANDES ANNONCES Détails 874-7300 National, Tele-Press, Vacances, voyages 874-7306 Carrières et professions, nominations 874-7320</p> <p>COMPTABILITÉ Grandes annonces 874-6892 Petites annonces 874-6901</p>
---	---

Une offre de \$10,000 pour assassiner Bourdon

par Michel AUGER

Un complot a été fomenté l'an dernier pour assassiner le président de la Commission, M. Michel Bourdon, mais à cause de diverses circonstances, dont la surveillance de la police, deux tueurs à gages qui avaient été engagés pour exécuter ce "contrat" ne sont pas passés aux actes.

C'est ce que LA PRESSE a appris, hier, de sources bien renseignées dans les milieux policiers qui ont confirmé que, devant le sérieux des renseignements recueillis, le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, et le premier ministre, Robert Bourassa ont été mis au courant de la situation.

Ces informations retiennent maintenant l'attention de la Commission d'enquête Cliche qui a déjà entendu des témoins sur cette affaire lors de ses audiences à huis clos.

Secret professionnel

Interrogé sur ce complot à la suite des audiences d'hier, le juge Robert Cliche et le procureur en chef de la Commission, Me Jean Dutil, se sont retranchés derrière le secret professionnel pour ne pas répondre aux questions du journaliste de LA PRESSE.

Refusant d'infirmier ou de confirmer la nouvelle, les deux membres de la Commission ont dit qu'il ne leur était absolument pas permis de discuter des sujets abordés lors des interrogatoires à huis clos.

Toutefois, LA PRESSE a appris, qu'à la suite d'une demande de la Commission Cliche, divers corps policiers ont entrepris des recherches en vue d'interroger un homme de main du "milieu", disparu depuis quelque temps.

Certains policiers croient maintenant que ce témoin aurait été "liquidé" pour assurer son silence.

Cet individu, bien connu de la police, était l'un des deux tueurs, dont les services avaient été retenus par certains personnages qui souhaitaient ardemment la disparition de Bourdon.

\$10,000

Depuis quelques années ce syndicaliste s'était fait remarquer, notamment, par ses violentes attaques contre certains syndicats de la FTQ-construction qu'il avait accusés d'être liés à la pègre.

D'après nos informations, c'est une somme "minimale" de \$10,000 qui a été offerte aux tueurs à gages. Cette somme aurait été suivie d'un autre montant d'argent

plus ou moins important "dépendant de la qualité du travail exécuté".

C'est à cause de certaines complications que le "contrat" n'a pas été complété.

Une première fois, les tueurs n'avaient pas réussi à trouver Bourdon et, à la seconde reprise, celui-ci étant accompagné de sa femme, ils avaient remis à plus tard leur projet.

Surveillance policière

Enfin, à la troisième tentative, le coup a avorté à cause d'une surveillance étroite de la police autour de la résidence de Michel Bourdon.

La police, après enquête, a réussi à établir que ce complot auquel ont participé plusieurs personnes, dont deux sont très bien connues, avait été ourdi dans des bureaux du centre-ville.

Les enquêteurs ont aussi été informés que les revolvers qui devaient servir à cet assassinat ont été "jetés dans le fleuve".

Faute de preuve suffisante, les participants à ce complot n'ont jamais été inquiétés même si leurs noms sont tous connus de la police.

La police devra tout éclaircir

— Bourdon

de notre bureau de Québec

QUEBEC — "Ce sont des faits sur lesquels la police devra faire toute la lumière", a déclaré ce matin le syndicaliste Michel Bourdon en lisant la nouvelle de LA PRESSE selon laquelle on aurait payé \$10,000 pour l'assassiner.

M. Bourdon, qui a appris cette nouvelle alors qu'il donnait au Parlement une conférence de presse en compagnie du président de la CSN, M. Marcel Pepin, s'est d'abord refusé à livrer plus amples commentaires sinon pour dire qu'il avait ressenti "un choc" en lisant la découpe de La Presse que lui avait transmise un journaliste.

"Quand il est question de son assassinat, on ne peut rester passif", a-t-il dit.

M. Bourdon, qui avait lancé en décembre 72 un dossier noir sur le monde de la construction, portant notamment de graves accusations contre des officiers de la FTQ, a reconnu qu'il avait demandé à cette époque et obtenu une certaine surveillance policière.

Mais les informations qu'il avait alors n'avaient pas l'ampleur de celles révélées par LA PRESSE.



Mme Audrey Robb était déjà à son travail cinq secondes avant 8h00.

La millionnaire était au boulot à 8h pile!

HAMILTON (PC) — Mme Audrey Robb, qui a gagné \$1 million lundi soir à la Loterie olympique, s'est rendue mardi à son travail, comme d'habitude, à 8 heures du matin, après avoir emprunté 15 cents de sa fille pour se procurer une tasse de café.

Mme Robb, âgée de 40 ans, gagne \$133 par semaine comme télétypiste à la société Canadian Westinghouse.

"C'était plutôt dur de me lever ce matin, dit-elle, après toutes les émotions de lundi soir. Mais je tiens à ce que ma vie continue d'être aussi normale que possible."

L'une des premières personnes à saluer Mme Robb au travail, ce matin, a été Wendy Marshall, une fille de 20 ans, qui lui a rendu les \$6 qu'elle avait empruntés d'elle il y a quelques jours. Puis ce fut M. Sid Richards, l'homme qui a vendu à Mme Robb son billet gagnant. Il recevra \$10,000, soit un pour cent du prix. En embrassant Mme Robb, il a déclaré: "Après avoir entendu la nouvelle, je n'ai pas pu fermer l'oeil de la nuit".

Projets
Des cris de félicitations de tous ses compagnons de travail ont accueilli Mme Robb quand elle a traversé l'usine pour se rendre à son bureau. "On ne pouvait souhaiter une personne plus gentille pour gagner ça", dit l'un. "Elle a toujours été une femme si joyeuse", dit un autre.

Une fois assise pour travailler, Mme Robb a dû répondre à une avalanche d'appels téléphoniques. L'appareil sonnait constamment.

Mme Robb a annoncé qu'elle téléphonerait au siège social de la Loterie à Montréal, ce matin, et qu'elle prendrait peut-être l'avion pour la métropole plus tard dans la journée. Elle a trois enfants: Lynda, 20 ans, Jimmy, 12 ans, et Laurie, 10 ans. Elle vit séparée de son mari depuis le mois dernier.

La gagnante a dit qu'elle aime son travail et qu'elle a l'intention de ne pas renoncer. "Je travaille — de façon intermittente — depuis 24 ans pour Westinghouse. J'adore mon emploi. Pourquoi le quitterais-je maintenant?"

Comme on l'interrogeait sur la façon dont elle comptait dépenser son argent, elle a déclaré: "Je suis juste une femme aux goûts simples. Il se peut que j'achète une auto neuve, mais ce ne sera qu'un modèle compact."

Elle prévoit également des vacances en Angleterre, au pays de Galles et en France, le printemps prochain. "Je ne suis jamais allée sur le vieux continent, dit-elle, et j'en rêvais depuis longtemps. J'imagine que j'aurai maintenant un peu plus d'argent à y dépenser que j'avais prévu d'abord".

Mme Robb a acheté son billet gagnant seulement la semaine dernière. M. Richards lui avait d'abord dit qu'il ne lui en restait plus, mais a ajouté qu'avec un peu de chance il pourrait lui en trouver un qui n'était pas encore vendu. "J'ai été plus chanceuse qu'il ne pensait", dit Mme Robb.

• Les dix de l'autre million — Voir page E 18

Les curieuses finances de l'Association sportive du 144

par Yves LECLERC

Des pages arrachées aux livres comptables, un gérant de banque invisible et la "mémoire d'oiseau" de deux administrateurs ont rendu encore plus confuses les curieuses finances (comportant un emprunt de \$51,000 remboursé à André "Dédé" Desjardins) de l'Association sportive du local 144 des plombiers.

A travers trois témoignages, la Commission Cliche a tenté vainement de comprendre comment un chèque important avait pu être encaissé sans être encaissé, ou étaient passés \$27,500 reçus mais non enregistrés par l'Association, et pourquoi celle-ci persistait à se faire à elle-même des dizaines de milliers de dollars de chèques, dont un au moins a été déposé au compte même d'où il était tiré! Sans compter le mystère d'un prêt "en comptant" fait avec de l'argent provenant de chèques qui ne seraient encaissés qu'un mois plus tard.

Barbouillées par un enfant

Et pour simplifier encore la situation, le secrétaire de l'Association, M. Jean-Guy Devost avouait que de toute façon certaines des inscriptions dans ses livres étaient faussées et que d'autres pages y manquaient parce qu'elles "avaient été barbouillées par un enfant". Et il a ajouté à quelques reprises pour expliquer tout ça: "Il paraît que c'est comme ça que les choses se font dans les monde des affaires."

Pour sa part, le secrétaire-trésorier du local 144, M. Normand Lacasse, a fait entendre la voix grave de la raison en contant en détail comment le syndicat avait, "au milieu d'avril", prêté \$15,000 en billets qu'il ne devait avoir en main que le 3 mai, pour ensuite consentir au début de mai un autre prêt de \$12,500 avec de l'argent qu'il toucherait le 4 juin. Produisant à l'appui de ses dires une reconnaissance de dette de \$27,500 signée le 2 mai par les dirigeants du local 791 des Opérateurs de machinerie lourde, il finissait par admettre qu'il y avait quelque chose qu'il ne comprenait pas dans toute cette affaire.

Me Maranda

Par ailleurs, ni M. Devost ni le trésorier de l'Association, M. Georges Fortugno, n'avaient vu la fameuse reconnaissance de dette avant la semaine dernière, ce qui a poussé leur avocat, le criminaliste Léo-René Maranda, à émettre l'hypothèse que le document n'avait peut-être pas été fait à la date qu'il portait.

Me Maranda a d'ailleurs fait plusieurs interventions lors de ce qui était sa première présence devant la Commission. Il a d'abord tenté de faire reporter le témoignage de ses clients à aujourd'hui parce qu'il avait une autre cause à plaider, délai que le juge Robert Cliche a éliminé d'un coup de téléphone. Plus tard, il s'en est pris au juge Cliche qui, à son avis, brandissait trop aisément la menace d'accusations de parjure; il a reçu

en échange un sévère avertissement du président de la Commission, lui enjoignant de ne pas souffler de réponses aux témoins.

Une réponse différée

Enfin, il a voulu savoir pourquoi la Commission reposait à ses clients des questions qu'elle avait déjà adressées à huis clos... pour se faire répliquer par le commissaire Brian Mulroney que, dans le cas précis dont il parlait, le témoin Devost avait donné une réponse tout à fait différente à huis clos: "Il avait alors dit que ses livres étaient exacts", a-t-il précisé.

Mais cette fois-ci, M. Devost a avoué que des "surplus de comités" se montant à \$15,000 étaient en réalité un prêt de Dédé Desjardins devant permettre à l'Association d'acheter le Club Chérier. Il n'a donné aucune explication sur les \$36,000 de plus que le patron de la FTQ-construction avait prêtés à son ancien local, mais en revanche il a éclairci quelque peu le mystère des chèques que l'Association sportive se faisait à elle-même.

Trois de ceux-ci, respectivement de \$36,000, \$15,000 et \$8,160, ont été encaissés et l'argent a été remis à Desjardins en remboursement de son prêt. Il est vraisemblable que le dernier, qui se monte à 16 p. 100 de \$51,000, représente des intérêts, de même que deux autres chèques de \$4,080 et \$2,040 que la commission tente en vain de retracer. Quant à savoir pourquoi on avait remis du "cash" à Dédé plutôt que des chèques, le témoin l'ignorait.

Le fait qu'il manque 72 pages à un des livres comptables de l'association et quatre pages (celles qui ont été barbouillées) à un autre n'aide pas à éclaircir la situation. Ces livres portent sur les argents perçus auprès des entrepreneurs par le local 144 comme pénalité pour l'installation d'équipement ne portant pas l'étiquette syndicale. La commission a demandé à l'Association de lui apporter pour jeudi les chèques qu'elle a reçus à ce titre en août et septembre.

De l'ensemble des trois témoignages (qui doivent se poursuivre aujourd'hui), il ressort que les réponses à plusieurs des questions posées devraient venir à M. Raynald Bertrand, le gérant d'affaires du local 144. En effet, MM. Fortugno et Lacasse ont noté que c'est lui qui s'occupait de l'administration des sommes perçues au sujet de l'étiquette syndicale.

M. Bertrand, couramment surnommé "le blond à Bertrand", est le successeur d'André Desjardins à la tête du local.

Plus tôt hier matin, la Commission avait entendu l'entrepreneur plombier Réjean Vignola, de Sept-Îles, conter comment son entreprise avait versé \$161,000 au local 144, et comment il avait encaissé un remboursement de \$18,000 du local pour le remettre au surintendant Yvon Laniel, qui se l'était approprié. M. Vignola a avoué qu'il n'avait "pas songé" à avertir les patrons de Laniel, Cartier Engineering, que leur employé avait touché cette somme qui aurait dû leur revenir.

SANDWICHES ASSORTIS
48 SANDWICHES COCKTAIL \$4.50
FRAIS DU JOUR
POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON
Nous vous fournissons de délicieux hors d'œuvre chauds et froids, canapés, bouchées, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes à prix raisonnables.

PEGROID'S
4075, SAINT-DENIS
NOUS LIVRONS PARTOUT À MONTRÉAL
844-3901

NE GELEZ PAS TOUT ROND CET HIVER

PROCUREZ-VOUS LA FAMEUSE
PORTE ALUMINIUM de 2"
"DOUBLE" ISOLANT
MODÈLE DE LUXE À 3 RAINURES

• Choix de couleurs (extra)
• Isolation parfaite
• Qualité supérieure
• Installation par experts
• Garantie totale

SPECIAL DE 3 JOURS
ÉPARGNEZ \$30
ESTIMÉ GRATUIT

MODÈLES RÉGULIERS, MODÈLES DE LUXE
PAYEZ EN 90 JOURS SANS INTÉRÊT

CANADA ALUMINIUM
25 ans d'expérience à votre service

3641 EST. RUE FLEURY, MONTRÉAL
Jour 321-8828 Soir 323-5319

Délai de livraison 4 semaines
APPELEZ IMMÉDIATEMENT

Son goût pour le nudisme lui coûte la garde de ses enfants

Même si le nudisme est entré progressivement dans nos moeurs, au cours des dernières années notamment, il ne faut tout de même pas aller trop loin, surtout lorsque de jeunes enfants sont concernés.

C'est ce qu'a fait remarquer le juge W.A. Johnston, de la Cour supérieure, hier, en retirant à un père de famille de Verdun la garde de ses fillettes de onze et sept ans, garde que lui disputait son épouse.

Cette dernière avait tout d'abord demandé, au cours d'une procédure de divorce, d'être relevée de son "devoir" de cohabiter avec son mari, dont elle avait partagé jusqu'à un certain point, pendant quelques années, le goût pour le nudisme.

Devant la cour, elle a cependant fait remarquer que son mari était allé trop loin, le jour où, par exemple, il avait montré à ses enfants des photos de nu qu'il avait prises de leur mère.

Quant à l'homme, il avait soutenu devant la cour qu'il ne voyait rien de

mal à cela, et qu'il entendait bien continuer à se conduire de la même façon.

En fait, depuis douze ans, il a toujours été un adepte des camps de nudisme, tout d'abord en Belgique, puis ensuite au Canada. Lorsqu'on en a finalement ouvert, évidemment.

C'est très bien pour les parents, peut-être, de dire le tribunal, mais dans le cas des enfants, la possibilité de les atteindre psychologiquement est trop grande.

Et même si l'aînée des deux filles, qui est âgée de onze ans, a montré une préférence pour continuer à demeurer avec son père, le juge décide qu'il vaut mieux la confier à sa mère, même si cela peut causer quelques ennuis sérieux, dont un changement de milieu, et surtout d'école.

L'enfant avait incidemment expliqué son penchant paternel en soutenant qu'elle rendait sa mère responsable de l'éclatement du foyer.

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE
6741, rue SAINT-HUBERT

HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: FERMÉ

272-7611 • 7616
EXAMEN DE LA VUE

A la MODE... et au CHAUD

FABRICATION CANADIENNE

SACS À MAIN ASSORTIS

Chaussure douillette en Corfam®. Doublure très chaude et confortable. Faite spécialement pour les pieds sensibles. Texture très souple. Modèle élégant garni d'une boucle à l'empègne. Tons de noir, brun ou vison.

Pointures 5 à 12 **\$29.95**

VENEZ VOIR NOTRE CHOIX DE JOLIES BOTTES D'HIVER
De \$29.95 à \$55

A deux pas des stations de metro Jean-Talon et Mont-Royal

Louis Des Lauriers LIMITEE
H. Giroux & fils INC.

6914, St-Hubert, 273-2813 • 1500 E., Mt-Royal, 521-3164
4029, Ontario, 521-9414

Cournoyer est prêt à "sauter" pour la paix dans la construction

par Pierre VENNAT
Jean Cournoyer est prêt à "sauter" comme ministre du Travail, s'il le faut, pour ramener la paix dans l'industrie de la construction.

Pour prouver sa bonne foi aux hommes d'affaires et plus particulièrement au Conseil du patronat qui a réclamé sa démission, M. Cournoyer, confrencier hier midi devant la Chambre de commerce de Montréal, a lancé à son auditoire et plus particulièrement à M. Ghislain Dufour, le directeur-général du CPQ, assis juste en face de lui: "S'il faut m'éclabousser et que je paie ce prix pour améliorer ce secteur ou le rendre viable, ou même que je saute, d'accord. J'aurai au moins servi à rétablir la paix industrielle".

Ce qui ne l'a pas empêché d'ajouter tout de suite après: "tant que je pourrai travailler à cette paix industrielle, je resterai à mon poste".

Et de lancer une dernière supplique avant de terminer son discours fleuve, récit sans texte, comme c'est son habitude: "tentez de ne pas toucher au premier ministre, il a plus besoin de l'appui de la population que moi".

En un mot, Jean Cournoyer est un ministre "contesté" et il le sait.

Poussant une pointe au Conseil du patronat, dès le début de son allocution, il a déclaré que "jusqu'à ce que je ne sois plus ministre, je serai responsable de mes positions. Quoi qu'en disent patrons ou syndicat, c'est moi le ministre. Je suis le plus contesté, parce que le plus contestable, devant servir de tampon entre le patronat et le syndicalisme".

M. Cournoyer, qui a consacré une bonne partie de son allocution à expliquer le fonctionnement des négociations dans la construction, a expliqué que c'était lui qui avait choisi les membres de la Commission Cliche.

"Et je les ai choisis assez indépendants pour qu'ils puissent faire même le procès de Jean Cournoyer."

Sympathie pour les travailleurs

M. Cournoyer a également dit aux hommes d'affaires que quant à lui il se sentait en "sympathie" avec les ouvriers demandant la réouverture de leurs conventions.

"En tant que ministre du Travail, je ressens comme les autres l'inflation

ressentie par toute la population du Québec. Je sens l'insécurité des travailleurs et les difficultés que leur cause la perte de leur pouvoir d'achat.

"Beaucoup de gens ont signé des conventions collectives de bonne foi, pour une durée de trois ans. Et se rendent compte après deux ans que les conditions "prévues" ne sont plus les mêmes.

"Il est tout à fait normal qu'ils réagissent et je trouve normale la réaction des travailleurs devant le phénomène de l'inflation. Le ministre du Travail ne peut pas avoir une certaine sympathie devant leur action pour retrouver leur pouvoir d'achat perdu".

Enfin, malgré tout ce que l'on dit, le ministre se refuse de dire que cela va si mal que cela au Québec en matière de relations de travail.

"On n'a pas eu d'augmentation sensible du nombre de grèves au Québec en 1974 par rapport à 1973. Mais on ne dit jamais les choses qui vont bien dans les journaux, on ne dit que les choses qui vont mal. Or ça ne va pas si mal que cela".

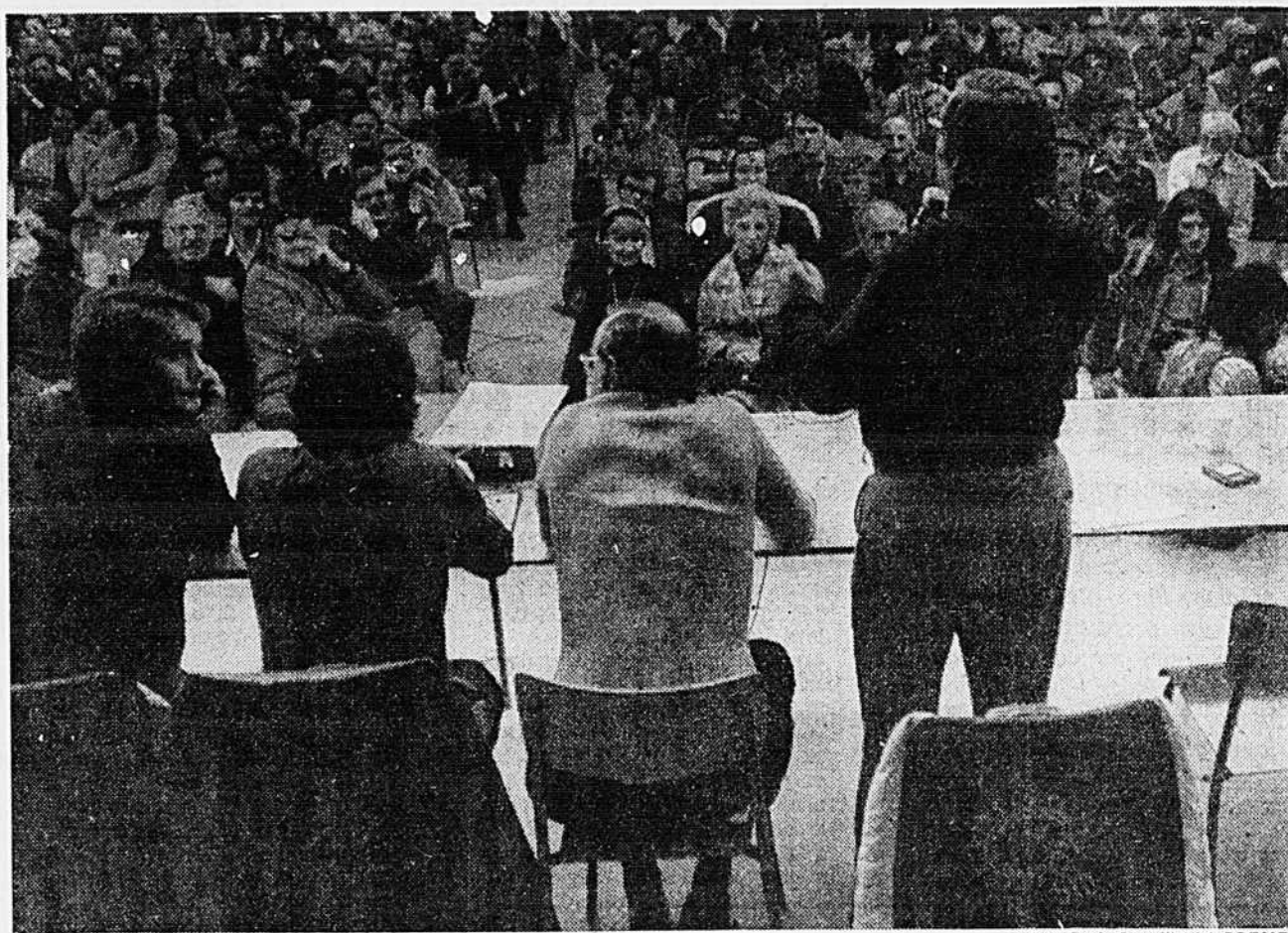


photo Denis Courville, LA PRESSE

"I told them" "Dans le cul!" — C'est en ces termes que le conseiller technique du local 510 des employés de la United Aircraft à Longueuil, M. Claude Ducharme, a résumé la position du syndicat face aux nouvelles offres patronales. M. Ducharme, qui s'adressait à quelque 500 des 1,200 grévistes réunis cette nuit à Longueuil, a commenté dans un anglais hésitant: "That company is the most stupid, the most 'crocodile', the most 'mangeur d'hommes' that we ever saw."

"Le suicide plutôt que de retourner au pays de Duvalier"

par Conrad BERNIER

"Je me suiciderai plutôt que de retourner au pays de Jean-Claude Duvalier", a déclaré, hier après-midi, devant la Commission d'appel de l'Immigration, le Haïtien Jean-Claude Garçon, 33 ans, qui fait face présentement à un ordre de déportation.

Son procureur, Me Michel Coulanges, a pour sa part terminé sa plaidoirie en affirmant: "J'ai la certitude absolue que mon client court à une mort certaine si l'ordre de déportation est maintenu."

Longuement interrogé par son procureur, et contre-interrogé tout aussi longuement par Me Yves Lemay, procureur fédéral, Jean-Claude Garçon a affirmé sous serment que tous les membres de sa famille avaient été effectivement traqués, emprisonnés et torturés par le régime Duvalier depuis 1957.

"Le régime Duvalier nous a systématiquement et inlassablement persécutés parce que nous étions politiquement contre lui, a-t-il expliqué. Officier de l'armée pendant 30 ans et propriétaire de vastes domaines hérités de mon grand-père, mon père a dû finalement fuir Haïti et se réfugier aux Etats-Unis. Ma mère est morte. Mes frères et mes sœurs sont ou bien en exil ou bien incarcérés dans les prisons de Duvalier. J'ai moi-même été emprisonné à plusieurs reprises. De 1963 à 1973, j'ai dû fuir constamment, entre les périodes d'incarcération, et me cacher aux quatre coins du pays. Si j'ai pu si souvent sauver ma tête, c'est que j'ai réussi à acheter des policiers corrompus."

Jean-Claude Garçon a même soutenu que le passeport obtenu en mars 1973 des autorités haïtiennes lui avait coûté \$2,000.

"On exigeait cette somme-là, a-t-il dit, et j'ai été obligé de me débrouiller et de compter sur l'aide de ma famille. J'ignore toujours, cependant, qui a vraiment accordé le passeport et empoché les \$2,000."

Contradictions?

Le procureur fédéral s'est déclaré surpris d'apprendre que Garçon ait pu aussi facilement trouver \$2,000 pour acheter le passeport qui devait lui permettre de quitter Haïti.

"Le témoin, a riposté Me Lemay, nous a parlé d'une famille traquée, dépossédée de ses biens, pour finalement affirmer que c'est cette même famille qui lui a, à toutes fins utiles, payé son passeport."

Me Yves Lemay a minutieusement examiné le passeport de Garçon et conclu qu'il s'agissait sans aucun doute d'un passeport officiel et authentique. Il a aussitôt prétendu que les dépositions de Jean-Claude Garçon contenaient plus d'une contradiction.

Me Coulanges a répliqué que son client, loin de s'être contredit au

cours du contre-interrogatoire, avait plutôt répété l'interrogatoire principal avec une précision remarquable.

"Haïti, a-t-il déclaré, est un singulier petit pays. Je comprends que le procureur de l'intimité éprouve quelque difficulté à comprendre des faits qui, je le reconnais, défient toute logique. A Haïti, un passeport officiel n'est pas forcément un passeport authentique accordé par un responsable officiel du gouvernement."

"L'intraissable quotidien"

"Quand j'ai réussi à quitter Haïti, a expliqué le procureur de Garçon, j'étais avocat, professeur, fonctionnaire du gouvernement et j'avais des amis parmi les amis du régime. Malgré cela, j'ai eu des difficultés énormes à obtenir un passeport. A la vérité, je n'ai pas encore réussi à débroussailler tout ce qui a entouré l'obtention de ce passeport."

Me Coulanges a en somme soutenu qu'il fallait effectivement renoncer à comprendre comment les choses fonctionnent dans ce singulier petit pays sous le régime Duvalier et affirmé que "l'intraissable y était quotidien et chose courante."

"Les colonels qui sont décorés par Duvalier se dépêchent de se réfugier dans les ambassades dès leur sortie du palais présidentiel. Dans ce pays, une décoration équivalait à une condamnation à mort", a-t-il ajouté.

Le contraire est possible

Me Coulanges a donc refusé de voir la moindre contradiction dans le témoignage de son client. Son passeport? Il est peut-être officiel et authentique. Le contraire est également possible. Le président Duvalier accorde des passeports, mais les policiers voraces et corrompus de son régime ont également tous les moyens d'en accorder si ça leur rapporte!

Me Lemay a demandé que l'ordre de déportation soit maintenu. Me Coulanges a supplié le tribunal de le révoquer.

Jean-Claude Garçon, mécanicien, est arrivé au Canada au printemps de 1973. A son arrivée à l'aéroport de Dorval, il a demandé un permis de séjour de quinze jours. Un mois plus tard, il présentait une requête visant à l'obtention d'un permis de résidence permanente. A l'issue d'une enquête, sa demande a été rejetée.

La Commission d'appel de l'Immigration a pris en délibéré la requête de Garçon visant à faire révoquer l'ordre de déportation.

* Haïti a un dossier vierge, affirme un fonctionnaire

— page H 1

CONFLIT

SUITE DE LA PAGE A 1

Si l'assemblée n'a pu tenir un vote légal sur les propositions de la compagnie faute de temps pour lancer une convocation dans les règles, une motion de félicitations et de confiance envers le comité de négociation a été votée à l'unanimité.

La version patronale

Le négociateur patronale, M. Roy Heenan, n'a pas chanté la même chanson lorsque LA PRESSE l'a joint cette nuit après l'assemblée syndicale.

M. Heenan a accusé les leaders syndicaux de manquer d'objectivité dans leur façon de présenter les nouvelles offres patronales aux grévistes.

Il a d'abord soutenu que la nouvelle offre salariale avec un montant forfaitaire fixe comme compensation à la perte du pouvoir d'achat, constituait un choix que l'on offrait aux syndiqués: ces derniers pourraient, selon M. Heenan, choisir l'une ou l'autre offre de la compagnie.

Sur les autres items, M. Heenan affirme que la compagnie a produit des offres sensiblement différentes. Le seul point sur lequel la compagnie demeure absolument intransigeante, demeure l'application obligatoire de la formule Rand. Selon les propos du négociateur patronal, jamais la compagnie ne cédera sur ce point.

Aujourd'hui

Les deux parties ont rencontré en matinée un conciliateur spécial du ministère du Travail. Hier soir, le "médiateur" du ministère, M. Roger Pilote devait faire rapport au ministre Jean Cournoyer sur la situation.

Entre-temps, les grévistes devaient se réunir en assemblée dans la journée pour préparer leur stratégie et se tenir au courant des derniers développements.

Mentionnons également que les employés du quart de minuit hier soir, n'ont pas été appelés au travail à l'usine de Longueuil par crainte d'affrontements avec les grévistes.

D'ailleurs, à ce sujet, le négociateur patronal, M. Heenan, a indiqué hier soir que si les propos de M. Daoust constituaient une incitation à la violence, la compagnie demanderait encore que l'on mène une enquête approfondie sur ce qu'il a appelé "la violence organisée" dans le monde syndical.

Les grévistes de la United Aircraft ne doivent pas partager ce point de vue car ils ont fourni une ovation à deux grévistes fraîchement sortis de prison où ils avaient purgé une peine d'emprisonnement encourue au début du conflit.

Violence ou pas, le chef négociateur du côté syndical, M. Dean, a conclu par un mot d'ordre qui constitue tout un programme: "C'est la compagnie qui a imposé ses lois pour toute la convention collective sauf sur les six points que nous débattons. Je le jure, ce sont les syndiqués qui vont les régler, ces six points."

REGENT

SUITE DE LA PAGE A 1

experts-conseils envisagent une deuxième phase expérimentale qui consisterait à louer l'usine pour une période de 15 à 18 mois, à compter du premier février, date de l'expiration du contrat actuel.

Des négociations se poursuivent entre le Secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust et le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, pour explorer toutes les possibilités de relance de l'usine et définir notamment le mode de financement et le mode de propriété.

Cette deuxième expérience représenterait un investissement d'environ \$1 million. Le ministre a déjà laissé entendre que le gouvernement pourrait se débrouiller pour trouver la moitié de la somme. La Société générale de financement et la Société de développement industriel, deux agences gouvernementales, sont saisies du dossier.

Malgré la rupture des négociations, United Aircraft "planifie" son avenir

par Pierre VENNAT

La rupture des négociations et la crainte d'être convoquée, encore une fois, en commission parlementaire, n'empêche pas la compagnie United Aircraft de "planifier son avenir".

La compagnie en est même à rechercher des "femmes" dans le but de combler les postes qu'elle a de vacants dans l'ingénierie aéronautique.

En effet, sous le titre général "l'avenir se planifie chez United Aircraft", la compagnie, dans un grand placard publicitaire publié, notamment, dans LA PRESSE d'aujourd'hui, affirme qu'elle est "habile à recruter

les esprits les plus brillants à tous les niveaux de notre équipe d'ingénierie," ce qui exprime qu'elle soit à "l'avant-garde de la technologie des turbines à gaz".

"C'est une réputation internationale, ajoute-t-on, nous la devons à nos succès répétés dans la construction et

BOEING

SUITE DE LA PAGE A 1

Le directeur régional de la compagnie aérienne Air India, M. Nital, qui se trouvait dans un autre appareil au-dessus de l'aéroport, au moment de la tragédie, a déclaré: "C'était comme un cratère dans lequel l'avion était en train de fondre. L'explosion a duré près de 15 secondes et une épaisse fumée ainsi que des flammes se sont échappées des débris de l'avion."

Un reporter de la Presse associée, Alfred Arauto, arrivé sur les lieux quelques minutes après l'écrasement, s'est entretenu avec des témoins et a fait le récit de la scène dantesque qui s'offrait à ses yeux:

"J'ai marché parmi les débris fumants du Jumbo Jet allemand: c'était une scène de désolation" écrit-il.

"Une odeur de chair brûlée planait sur le fuselage démantelé. De l'argent, des lettres, des sacs à main, des poupées jonchaient le sol, pêle-mêle avec des membres humains."

"Je marchais précautionneusement


le perfectionnement des moteurs et à nos capacités en recherche et développement."

Ne faisant évidemment aucune allusion au conflit en cours, la compagnie affirme rechercher la candidature d'ingénieurs qualifiés "hommes et femmes" ou de gens "ayant une compétence équivalente", possédant de l'expérience à différents niveaux: à partir de ceux et celles ayant quelque expérience au-delà de la formation de base jusqu'aux personnes pouvant assumer des responsabilités au niveau de la supervision technique.

La compagnie affirme rechercher sept sortes d'ingénieurs plus un certain nombre de "métallurgistes". Dans la seule allusion aux conditions de travail, United Aircraft écrit que "la compagnie offre un ensemble de salaires et d'avantages sociaux des plus intéressants, et les niveaux de salaire sont proportionnels aux qualifications et à l'expérience."

au milieu des débris. Ici, c'était un porte-monnaie ouvert contenant quelques pièces et un chapelet. Là, un biberon intact."

Alfred Araujo ajoute que les habitants du voisinage se sont précipités dès que les flammes ont diminué, et ils ont commencé à piller les cadavres, s'enfuyant avec des valises, des bagues, des vêtements, avant l'arrivée des forces de l'ordre qui ont bouclé le secteur.



Ville de Montréal

ÉLECTIONS MUNICIPALES PROCLAMATION

VU QUE par l'addition définitive, faite d'après les relevés des scrutateurs, des votes donnés à chacun des candidats à l'élection du conseil de la Ville de Montréal tenu le dimanche, 10 novembre 1974, les candidats suivants ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, et VU QU'aucun avis ne m'a été signifié d'un recomptage judiciaire accordé quant à ceux-ci dans le délai prescrit par la loi, EN CONSEQUENCE je proclame élus:

MAIRE																						
DRAPEAU, Jean																						
CONSEILLERS																						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"> District d'AHUNTSIC Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé Siège No 3 HAMELIN, Michel </td> <td style="width: 33%;"> District de SAINTE-ANNE Siège No 1 LAPORTE, Joffre Siège No 2 COLLETTE, Albert Siège No 3 MAGNAN, Yves </td> </tr> <tr> <td> District de CÔTE-DES-NEIGES Siège No 1 Auf Der Maur, Nick Siège No 2 NORMANDIN, Yves Siège No 3 KEATTON, Bob </td> <td> District de SAINT-ÉDOUARD Siège No 1 LABELLE, Jean Siège No 2 DESIARDINS, Roméo Siège No 3 MALOUF, Jean-K. </td> </tr> <tr> <td> District de L'ACADIE Siège No 1 SIGOUIN, Roger Siège No 2 ROY, Germain Siège No 3 HANIGAN, Lawrence </td> <td> District de SAINT-HENRI Siège No 1 ANFOSSI, Angelo Siège No 2 MOSES, Guy Siège No 3 LAMARRE, Yvon </td> </tr> <tr> <td> District de MAISONNEUVE Siège No 1 LORANGE, Pierre Siège No 2 ROY, André Siège No 3 LUSSIER, Normand </td> <td> District de SAINT-JACQUES Siège No 1 MORIN, Marcel Siège No 2 POULIN, Raymond Siège No 3 CLICHE, Paul </td> </tr> <tr> <td> District de MARIE-VICTORIN Siège No 1 DESIARDINS, Fernand Siège No 2 PROVOST, Claude Siège No 3 ANGERS, Adrien </td> <td> District de SAINT-LOUIS Siège No 1 ROY, Jean Siège No 2 GARDINER, John Siège No 3 TREMBLAY, Phidyme </td> </tr> <tr> <td> District de MERCIER Siège No 1 VARIN, Claude Siège No 2 MARTINEAU, Jacques Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé </td> <td> District de SAINT-MICHEL Siège No 1 LUCCISANO, Rocco A. Siège No 2 DAYIAU-BERGERON, Thérèse Siège No 3 ROUSSILLE, Ernest </td> </tr> <tr> <td> District de NOTRE-DAME-DE-GRACE Siège No 1 FAINSTAY, Michael Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé Siège No 3 KEROAK, Ginette </td> <td> District de SARAGUAY Siège No 1 LEBLANC, Léonard </td> </tr> <tr> <td> District de PAPINEAU Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé Siège No 2 BELANGER, Serge Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé </td> <td> District de SNOWDON Siège No 1 SNYDER, Garry Siège No 2 ARONOFF, Nat Siège No 3 COHEN, Abraham </td> </tr> <tr> <td> District de RIVIERE-DES-PRAIRIES Siège No 1 LAPIERRE, Mariette Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé </td> <td> District de VILLERAY Siège No 1 LAROUCHE, Jean Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé </td> </tr> <tr> <td> District de ROSEMONT Siège No 1 TROTTER, Jean Siège No 2 PARIS, C.-René Siège No 3 BEAUCHEMIN, Paul </td> <td></td> </tr> </table>			District d'AHUNTSIC Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé Siège No 3 HAMELIN, Michel	District de SAINTE-ANNE Siège No 1 LAPORTE, Joffre Siège No 2 COLLETTE, Albert Siège No 3 MAGNAN, Yves	District de CÔTE-DES-NEIGES Siège No 1 Auf Der Maur, Nick Siège No 2 NORMANDIN, Yves Siège No 3 KEATTON, Bob	District de SAINT-ÉDOUARD Siège No 1 LABELLE, Jean Siège No 2 DESIARDINS, Roméo Siège No 3 MALOUF, Jean-K.	District de L'ACADIE Siège No 1 SIGOUIN, Roger Siège No 2 ROY, Germain Siège No 3 HANIGAN, Lawrence	District de SAINT-HENRI Siège No 1 ANFOSSI, Angelo Siège No 2 MOSES, Guy Siège No 3 LAMARRE, Yvon	District de MAISONNEUVE Siège No 1 LORANGE, Pierre Siège No 2 ROY, André Siège No 3 LUSSIER, Normand	District de SAINT-JACQUES Siège No 1 MORIN, Marcel Siège No 2 POULIN, Raymond Siège No 3 CLICHE, Paul	District de MARIE-VICTORIN Siège No 1 DESIARDINS, Fernand Siège No 2 PROVOST, Claude Siège No 3 ANGERS, Adrien	District de SAINT-LOUIS Siège No 1 ROY, Jean Siège No 2 GARDINER, John Siège No 3 TREMBLAY, Phidyme	District de MERCIER Siège No 1 VARIN, Claude Siège No 2 MARTINEAU, Jacques Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé	District de SAINT-MICHEL Siège No 1 LUCCISANO, Rocco A. Siège No 2 DAYIAU-BERGERON, Thérèse Siège No 3 ROUSSILLE, Ernest	District de NOTRE-DAME-DE-GRACE Siège No 1 FAINSTAY, Michael Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé Siège No 3 KEROAK, Ginette	District de SARAGUAY Siège No 1 LEBLANC, Léonard	District de PAPINEAU Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé Siège No 2 BELANGER, Serge Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé	District de SNOWDON Siège No 1 SNYDER, Garry Siège No 2 ARONOFF, Nat Siège No 3 COHEN, Abraham	District de RIVIERE-DES-PRAIRIES Siège No 1 LAPIERRE, Mariette Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé	District de VILLERAY Siège No 1 LAROUCHE, Jean Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé	District de ROSEMONT Siège No 1 TROTTER, Jean Siège No 2 PARIS, C.-René Siège No 3 BEAUCHEMIN, Paul	
District d'AHUNTSIC Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé Siège No 3 HAMELIN, Michel	District de SAINTE-ANNE Siège No 1 LAPORTE, Joffre Siège No 2 COLLETTE, Albert Siège No 3 MAGNAN, Yves																					
District de CÔTE-DES-NEIGES Siège No 1 Auf Der Maur, Nick Siège No 2 NORMANDIN, Yves Siège No 3 KEATTON, Bob	District de SAINT-ÉDOUARD Siège No 1 LABELLE, Jean Siège No 2 DESIARDINS, Roméo Siège No 3 MALOUF, Jean-K.																					
District de L'ACADIE Siège No 1 SIGOUIN, Roger Siège No 2 ROY, Germain Siège No 3 HANIGAN, Lawrence	District de SAINT-HENRI Siège No 1 ANFOSSI, Angelo Siège No 2 MOSES, Guy Siège No 3 LAMARRE, Yvon																					
District de MAISONNEUVE Siège No 1 LORANGE, Pierre Siège No 2 ROY, André Siège No 3 LUSSIER, Normand	District de SAINT-JACQUES Siège No 1 MORIN, Marcel Siège No 2 POULIN, Raymond Siège No 3 CLICHE, Paul																					
District de MARIE-VICTORIN Siège No 1 DESIARDINS, Fernand Siège No 2 PROVOST, Claude Siège No 3 ANGERS, Adrien	District de SAINT-LOUIS Siège No 1 ROY, Jean Siège No 2 GARDINER, John Siège No 3 TREMBLAY, Phidyme																					
District de MERCIER Siège No 1 VARIN, Claude Siège No 2 MARTINEAU, Jacques Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé	District de SAINT-MICHEL Siège No 1 LUCCISANO, Rocco A. Siège No 2 DAYIAU-BERGERON, Thérèse Siège No 3 ROUSSILLE, Ernest																					
District de NOTRE-DAME-DE-GRACE Siège No 1 FAINSTAY, Michael Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé Siège No 3 KEROAK, Ginette	District de SARAGUAY Siège No 1 LEBLANC, Léonard																					
District de PAPINEAU Siège No 1 Recomptage judiciaire accordé Siège No 2 BELANGER, Serge Siège No 3 Recomptage judiciaire accordé	District de SNOWDON Siège No 1 SNYDER, Garry Siège No 2 ARONOFF, Nat Siège No 3 COHEN, Abraham																					
District de RIVIERE-DES-PRAIRIES Siège No 1 LAPIERRE, Mariette Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé	District de VILLERAY Siège No 1 LAROUCHE, Jean Siège No 2 Recomptage judiciaire accordé																					
District de ROSEMONT Siège No 1 TROTTER, Jean Siège No 2 PARIS, C.-René Siège No 3 BEAUCHEMIN, Paul																						

Hôtel de Ville,
Montréal, le 20 novembre 1974

Président de l'élection
Marc Boyer, C.R.

SUPPORT DORSAL APOLLO



Tout désigné pour les sportifs aussi bien que pour les ouvriers qui ressentent de la fatigue à la base du dos. Consultez l'un de nos techniciens diplômés.

PRIX COUPÉ

Analyses de sang et d'urine complètes par des techniciennes diplômées. 845-2788

Centre Orthopédique de Montréal
Pharmacies Escomptes Jean Coutu
Jean-P. Duquet, L.Ph., prop.
916-922 est, rue Sainte-Catherine / 845-9248

...Jake Gaudaur analyse la demande de London

Suite de la page B-12

On en est arrivé à ces chiffres, d'abord, sur recommandation du comité des gérants généraux, puis l'affaire a été discutée par le comité exécutif, ensuite un comité de l'exécutif. J'ajouterais que presque toute la réunion semi-annuelle de cette année a été consacrée à cette demande de London.

La ligue était franchement intéressée à recevoir une demande de quelqu'un de cette région qui pouvait se permettre d'être propriétaire d'une équipe, qui avait les moyens de la faire fonctionner et qui disposerait d'un stade où jouer. La ligue n'a jamais

reçu la moindre preuve quelconque que le demandeur pût remplir l'une ou l'autre de ces conditions.

Q. Y aurait-il autre chose à ajouter à ce qui a été rendu public concernant cette soumission? Le demandeur semblait être sincère, et les gérants généraux de la Conférence de l'Est ont semblé contents quand l'affaire a été présentée.

R. Si vous vous reportez aux réunions tenues au moment où l'intérêt de London est devenu manifeste au niveau de la ligue, les demandeurs n'ont pas soumis une demande qui répondait aux critères de base de la ligue. Mais elle était académique, de toute façon... car ils demandaient une franchise dans une région où les droits exclusifs de franchise avaient déjà été accordés.

Donc la ligue dit au demandeur la même chose qu'elle avait dite à Harold Ballard quand, l'année précédente, il avait demandé une franchise à Toronto: "Vous devez vous présenter à la personne qui détient la franchise exclusive. La ligue n'a aucun droit de céder une franchise là où elle l'a légalement accordée à une autre personne." On lui demanda ensuite de communiquer avec la Conférence de l'Est. Ce qu'il fit.

O.K... Tout cela fait... la voie semblait libre pour faire une demande nationale à la ligue, une fois satisfaite la Conférence de l'Est. Mais je tiens à répéter une chose que j'ai déjà dite: Que nous avons des critères fondamentaux établis dans la constitution. On ne peut pas plus changer la constitution qu'on peut changer les règles au milieu d'un match de football. A la réunion semi-annuelle de cette année, la ligue avait tous les droits de dire aux demandeurs de London: "Vous n'avez pas rempli les conditions qui sont exposées dans la constitution." Il n'est pas nécessaire de les deviner. Je les ai extraites d'une page de la constitution.

Et chaque fois que quelqu'un est intéressé, je lui envoie cette page. Les demandeurs de London n'ont jamais rempli ces conditions, même de loin. Aucun dépôt n'a été payé. J'ai vu quelque part dans un journal que le postulant, Bob Harris, avait le dépôt dans sa poche. Quel bien cet argent ferait-il dans sa poche? La ligue avait tous les droits de dire: "Revenez et faites une demande qui répond aux critères fondamentaux qui ont été établis dans la constitution depuis 1963".

Mais ils n'en ont rien fait. Je dis tout cela pour démontrer que la ligue était sincère. Ensuite on s'occupera de fixer la cotisation.

Il ne faut pas perdre de vue le fait que Harris était pour obtenir deux quart-arrières de première classe dans les rangs de la ligue. J'ignore où l'on peut trouver et acheter un quart-arrière de première classe, de nos jours, à moins de \$30.000 à \$40.000 ou plus. Il était pour monter une équipe complète. L'ébauche de plan que j'ai établie permettait aux clubs de se protéger à un niveau très bas, et il aurait disposé d'un plein effectif de joueurs non-importés et de première classe, et d'un plein effectif de joueurs importés et de première classe. Le coût de remplacement de ces joueurs en une année où la Ligue mondiale de football démarrait, un détail comme les salaires, était peut-être plus élevé qu'il l'aurait été une année plus tôt.

En étant accepté dans la LCF, le demandeur achète le droit de participer à la péréquation d'entrée. Je pense que c'est ce que comprend toute nouvelle équipe qui entre dans la ligue, qu'elle va recevoir... et recevoir beaucoup. J'ai peine à croire que dès le premier jour il puisse atteindre une moyenne de 33.000 spectateurs. Je trouve cela très difficile à croire depuis tout le temps que je suis dans le football. Je pense, en réalité, qu'il aurait reçu la péréquation d'entrée. Et très évidemment il accepterait sa part des revenus de télévision — soit \$100.000 par année. Si vous obtenez \$100.000 de la télévision seulement, sur une durée de 10 ans, vous retrouverez votre \$1 million.

Voilà les facteurs pris en considération dans le calcul de la cotisation des droits.

LA QUALITÉ ADMIRAL AUX BAS PRIX WOODHOUSE

LAVEUSE AUTOMATIQUE

Selection automatique de cycle. Agitateur "Power-Tower" en polypropylène à dix aubes. Super cuve de 18 lb. Selecteur de charge variable. Remplissage par pression. Refroidissement.

SPECIAL \$349

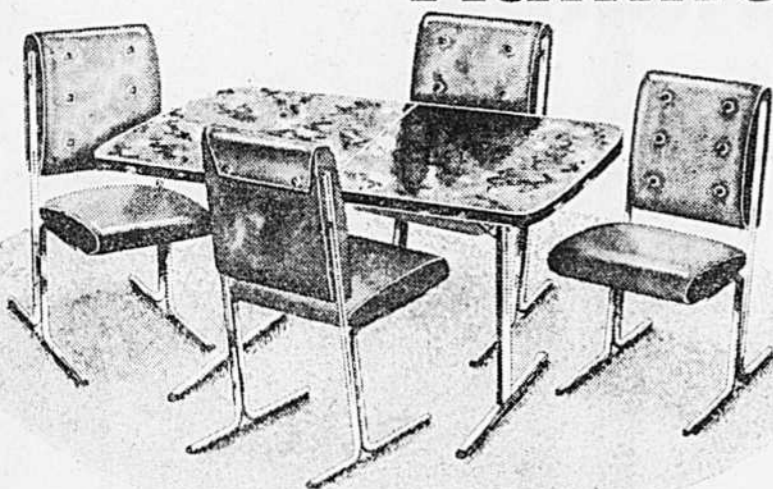
SÈCHEUSE AUTOMATIQUE

Choix de cycles variables à minuterie. Selection de température programmée. Refroidissement contre les faux plis. Cycle d'aération sans chauffage. Tambour de grande capacité.

SPECIAL \$219



Admiral



MOBILIER DE CUISINE 5 MCX

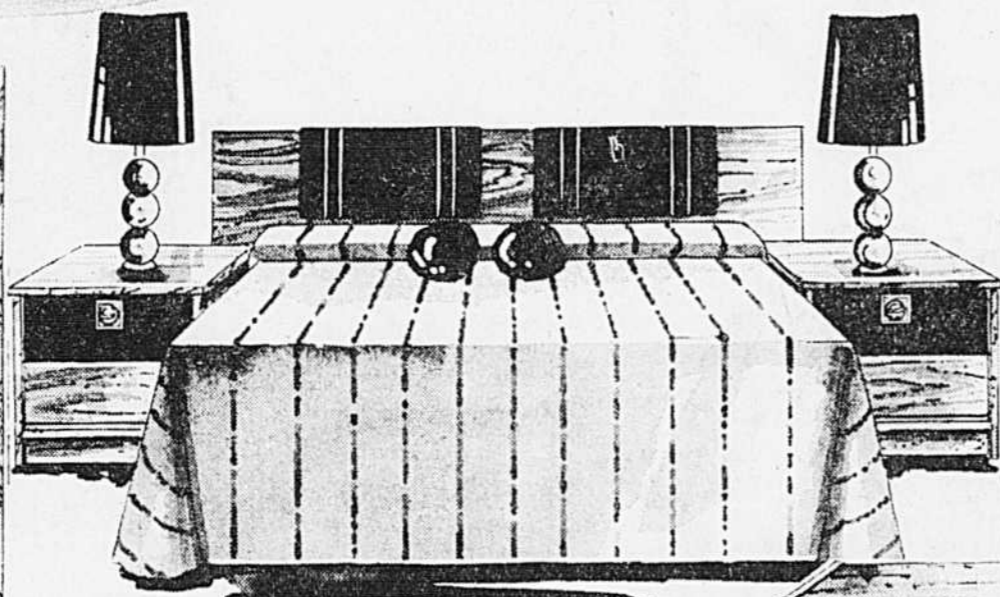
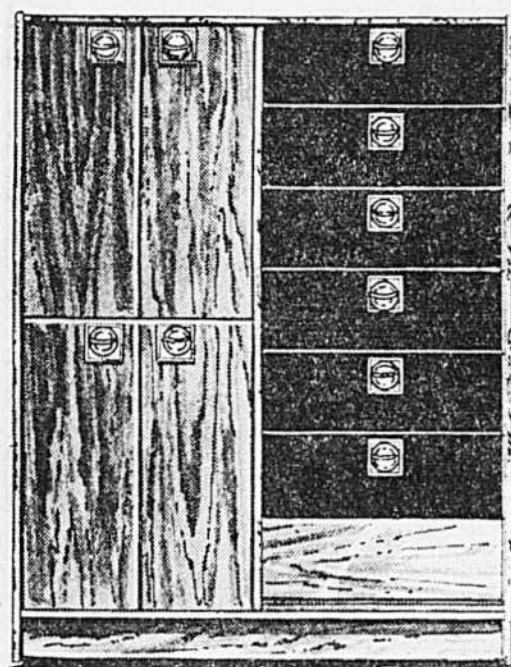
Un très joli mobilier composé d'une table de 36" x 48", s'ouvrant à 60", avec dessus marbre et 4 confortables chaises recouvertes de vinyle de couleur noix d'acajou. Les pattes sont chromées et de style piédestal.

SPECIAL \$299

Woodhouse

Vente des Fêtes

Venez dès aujourd'hui pour profiter d'un choix plus complet.



MOBILIER DE CHAMBRE POUR LES GENS MODERNES

Un très joli mobilier d'un fini pacanier et noir. Vous pouvez vous procurer un bureau de 68" avec miroir, une spacieuse commode à portes, une tête de lit de 54" x 60" avec appuis-tête rembourrés et 2 tables de chevet.

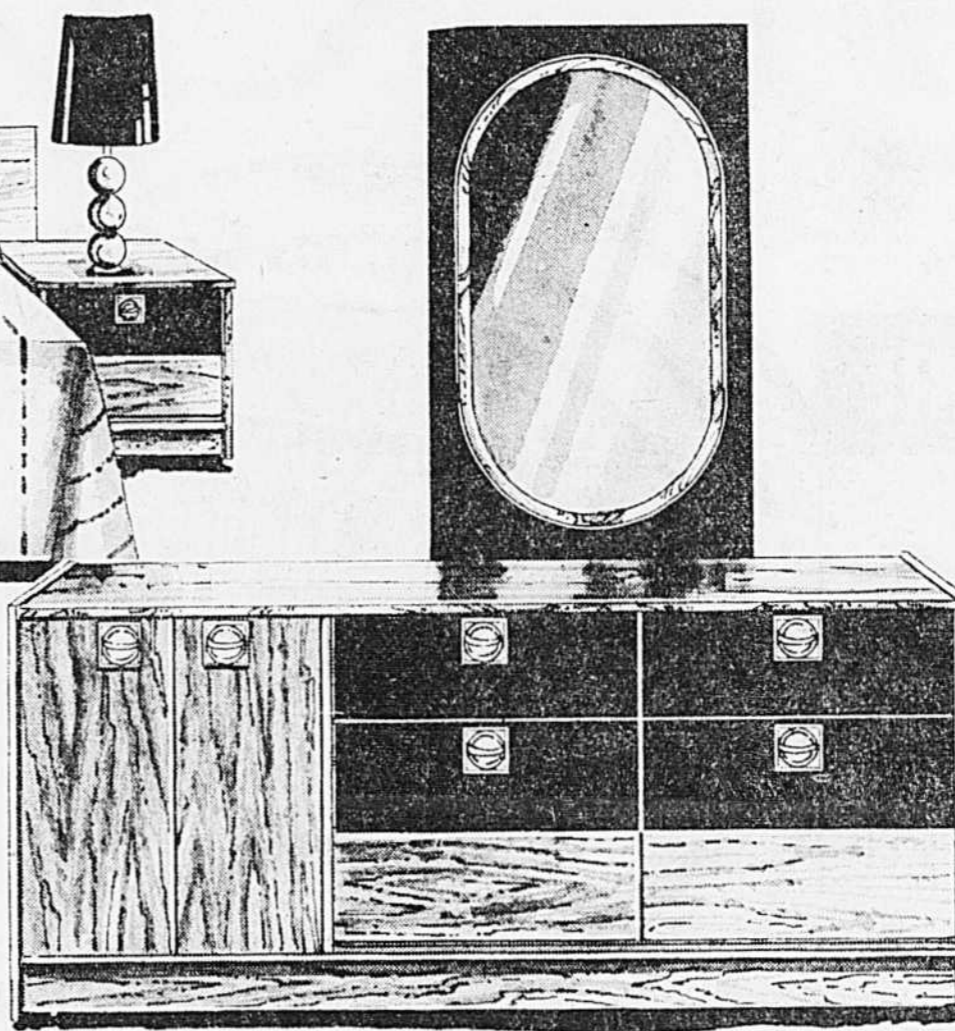
BUREAU DE 68" \$279

MIROIR VERTICAL 79⁹⁵

COMMODO AVEC PORTES \$359

TÊTE DE LIT DE 54" x 60" 69⁹⁵

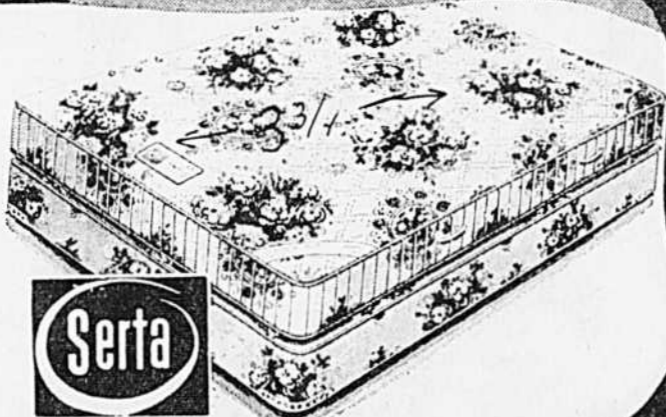
TABLE DE CHEVET 84⁹⁵ ch.



"HEALTH-O-PEDIC" MATELAS OU SOMMIER-BOÎTE

Un confortable matelas à ressorts spiraux, recouvert d'un résistant couillu velouté et rembourré de feutre blanc. Le sommier-boîte appareillé est également disponible au même bas prix. 39" ou 54".

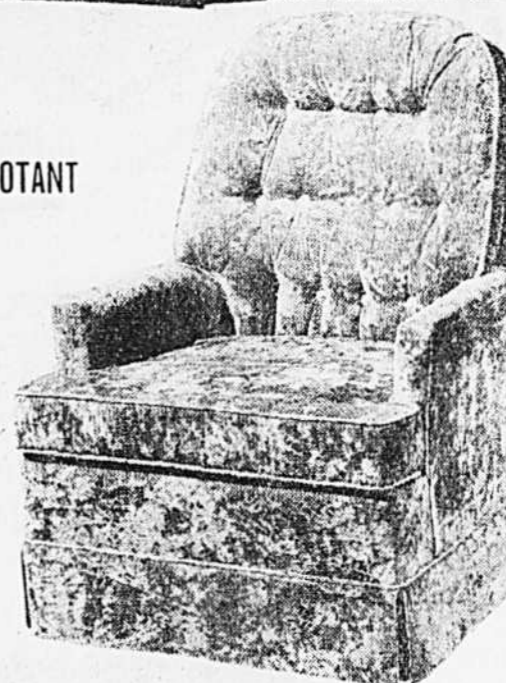
SPECIAL 64⁹⁵ ch.



FAUTEUIL BERÇANT ET PIVOTANT

Un fauteuil de haute qualité à prix modique. Il est généralement rembourré et recouvert d'un chic et résistant tissu composé de 71% coton et 29% rayonne disponible de couleurs verte, brune ou or.

SPECIAL 139⁹⁵



- LIVRAISON GRATUITE
- MISE EN PLACE GRATUITE
- SERVICE APRÈS LIVRAISON
- PLAN MISE DE CÔTÉ GRATUIT

AUBAINES SIMILAIRES AUX AUTRES MAGASINS SUIVANTS

MONTREAL-NORD
10672, boul. Pie-IX
Tel.: 324-1610

6065 est, Henri-Bourassa
Tel.: 325-6611

GREENFIELD PARK
204, boul. Taschereau
Tel.: 671-5933

VERDUN
3913, Wellington
Tel.: 766-2343

CHOMEDEY
1180, boul. Labelle
Tel.: 688-9750-1

MONTREAL
3956 est, Ontario
Tel.: 527-9251

LASALLE
8360, boul. Newman
Tel.: 363-4955-6

CHATEAUGUAY-CENTRE
298, boul. d'Anjou
Tel.: 691-6812-3



Woodhouse

AVEC UN COMPTE WOODHOUSE C'EST PLUS FACILE DE MAGASINER — NOUS FINANÇONS NOTRE CREDIT

la Baie
D'HUDSON

Encore 3 jours!

Vente à tout casser EXTRA-SPECIALES

Procurez-vous le cahier spécial de 20 pages d'annonces dans n'importe quel magasin la Baie.



Oreillers Baycrest souplesse moyenne

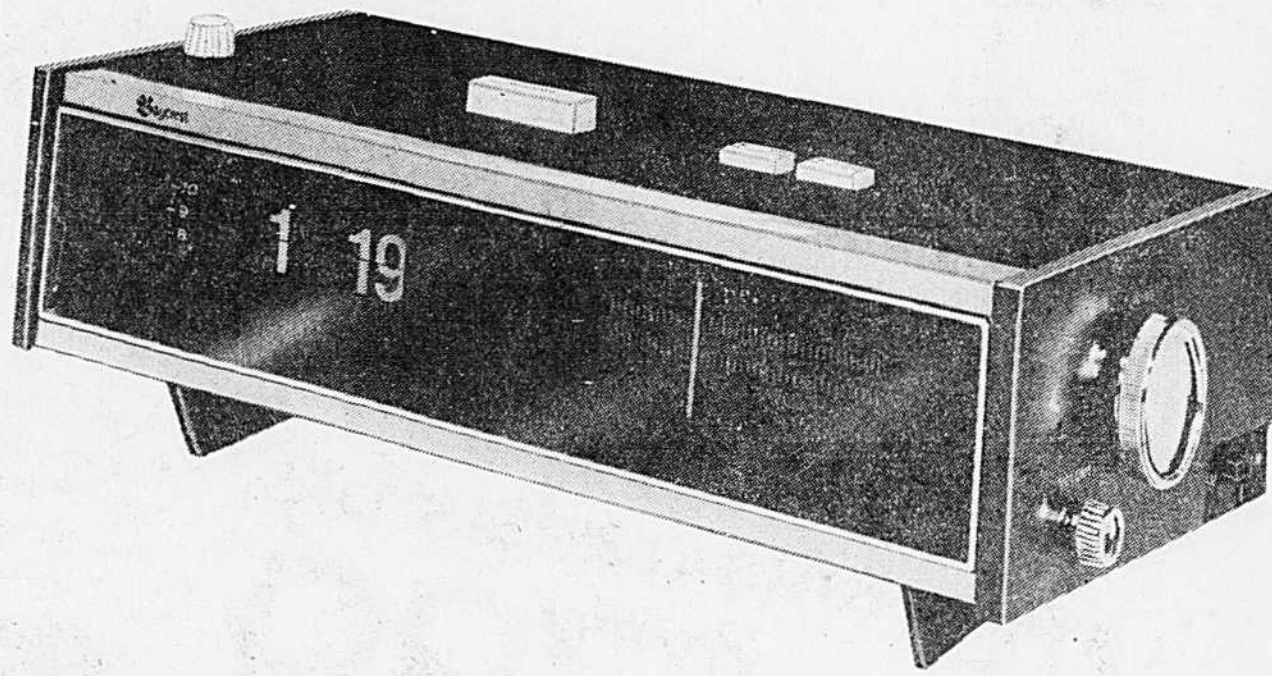
Une aubaine de la Vente à Tout Casser. Rembourrure 100% plume de poule d'eau, tissu de coutil ne laissant pas passer le duvet. Env. 20" sur 26".

Ord. 10.98

7.99
ch.

ou
2/15.50

Telephoner 842-6261. Linge de maison, rayon 601, quatrième, centre-ville; et tous les autres magasins.



Radio-réveil Baycrest AM/FM à lecture directe

Modèle HB 130 tous transistors • Horloge à lecture directe... heures et minutes • Fréquences AM et FM • Interrupteur programmé 60 minutes • Tableau des postes illuminé • Réveil radio ou sonnerie • Antenne FM intégrée • Prise pour antenne FM à l'extérieur • Élégant coffret simili-bois.

\$39

Telephoner à 842-6261. Petits appareils électroniques. Rayon 688, au septième, centre-ville et tous les autres magasins.

aubaines d'ouverture jeudi 9h30

En vente pendant une heure ou tant qu'il y en aura. Les quantités sont limitées. Toutes ventes fermes. Achats au magasin seulement. Centre-ville. Versailles, Laval, Dorval, Rockland et Boulevard, sauf avis contraire.

POUR DAMES

Parapluies longs et courts. Etais assortis. Choix de couleurs unies et imprimés. Limite de 2 par cliente. **1.99** ch.

Accessoires mode pour dames, rayon 201, au rez-de-chaussée, centre-ville et tous les autres magasins.

Melanges coton 45". Assortiment de cotonnades. Variété d'imprimés. Limite de 5 verges par client. **.99** la verge

Tissus mode, rayon 277, au troisième, centre-ville et dans tous les autres magasins.

Montres. Nouveautés... pour enfants, dames et hommes. Limite de 2 par client. **\$5** ch.

Montres et bijoux, rayon 231, au rez-de-chaussée, centre-ville, et dans tous les autres magasins.

POUR ENFANTS

Mitaines d'acrylique. Choix de styles, de motifs et de couleurs. Pointures pour 4 à 6x dans le lot. Limite: 3 paires par client. **.29** la paire

Culottes courtes et bikinis de nylon à motifs divers pour 4 à 6x dans le lot. Limite de 3 par client. **.29** ch.

Vêtements pour petites filles, rayon 413, au troisième, centre-ville, et tous les autres magasins.

Chemises de tricot sport pour garçons. Choix de couleurs, de tissus et de styles. Tailles 7 à 16 dans le lot. Limite de 2 par client. **.99** ch.

Vêtements pour écoliers, rayon 437, au troisième, centre-ville, et tous les autres magasins.

Collants opaques pour fillettes. Orlon* extensible et mélange de laine. Marine, blanc, rouge, bleu et plusieurs autres. Pointures 8-10 et 12-14. Limite: 3 par client. **.89** ch.

*Marque déposée

Vêtements pour écoliers, rayon 420, au troisième, centre-ville, et tous les autres magasins.

Maillots de bain pour garçons. Choix de styles, de tissus et de couleurs. Tailles 8 à 16 dans le lot. Limite: 2 par client. **.49** ch.

Vêtements pour écoliers, rayon 437, au troisième, centre-ville, et tous les autres magasins.

Pantalons pour enfants. 60% nylon et 40% acrylique. Taille élastique, glissière devant et poche au dos, jambes évaseées. Bleu royal ou brun. Tailles 2, 3, 3x dans le lot. Limite: 2 par client. **1.99** ch.

Boutique du bébé, rayon 401, au troisième, centre-ville, et tous les autres magasins.

POUR LA MAISON

Coussins décoratifs. Assortiment de couleurs dans un choix de tissus unis ou à motifs. Maximum de 3 par client. **.99** ch.

Draperies, rayon 562, cinquième, centre-ville et tous les autres magasins.

Couvre-lits. Polyester et coton. Assortiment de couleurs. Pour lit jumeau ou deux places. Limite de 2 par client. **\$5** ch.

Essuie-verres. Coton et toile. Rayures de diverses couleurs. Environ 22" sur 32". Limite de 4 par client. **.46** ch.

Linge de maison, rayon 601, au quatrième, centre-ville et tous les autres magasins.

POUR HOMMES

Pantalons. Polyester ou mélange de laine. Taille à passants, poches, jambes légèrement évaseées. Carreaux bleus ou bruns. Tailles 32 à 40 dans le lot. Pas de modifications. Limite: 1 par client. **\$5** ch.

Vêtements sport, rayon 310, rez-de-chaussée, centre-ville, et tous les autres magasins.

Chandails, Pull-overs et cardigans, à col roulé ou encolure ras-du-cou dans le lot. Motifs divers en polyester et Fortrel*. PMG dans le lot. Limite: 2 par client. **\$4** ch.

Chandails, rayon 344, rez-de-chaussée, centre-ville et tous les autres magasins.

DIVERS

Papier hygiénique Delsey. Blanc seulement. Paquet de 2 rouleaux. Limite de 3 paquets par personne. **.29** le paquet

Produits d'hygiène et de beauté, rayon 770, niveau du metro, centre-ville; et tous les autres magasins.

Laine Fingering, 3 ou 4 brins. Choix de couleurs. Env. 1 oz. **.19** la pelote

Travaux à l'aiguille, rayon 701, troisième, centre-ville; et tous les autres magasins.

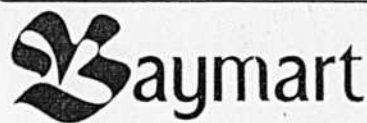
Briquets Bic jetables. Assortiment de couleurs. Limite de 2 par personne. **.49** ch.

Tabac, rayon 735, rez-de-chaussée, centre-ville; et tous les autres magasins.

Les inventeurs, de Parker Brothers. Limite de 1 jeu par client. **1.99** le jeu

Jouets, rayon 762, troisième, centre-ville; et tous les autres magasins.

NIVEAU DU MÉTRO



CENTRE-VILLE SEULEMENT

En vente pendant 1 heure et tant qu'il y en aura. Quantités limitées. Toutes ventes fermes. Achats au magasin seulement.

POUR DAMES

Pull-over à col roulé. En nylon, dans un assortiment de couleurs unies. Manches longues. Tailles P.M.G. **.99** ch.

Corsages "à la paysanne". En Arnel* (triacétate), stylisés par des manches 3/4. Assortiments d'imprimés. P.M.G. **.99** ch.

*Marque déposée

Vêtements sport, rayon 806, niveau du metro, centre-ville seulement.

CHAUSSURES

Vaste gamme de chaussures pour hommes, femmes et enfants. **.99** la paire

Chaussures Baymart, rayons 835, 841, niveau du metro, centre-ville seulement.

POUR HOMMES

Chemises ville ou sport. Deuxième choix. Melanges coton et polyester, manches longues. Choix de couleurs. P.M.G. EG. **.99** ch.

Vêtements pour hommes, rayon 853, Baymart, niveau du metro, centre-ville seulement.

POUR ENFANTS

Culottes courtes et maillots de corps pour fillettes. **.19** ch.

Tailles 4-6x.

Culottes courtes et maillots de corps pour fillettes. **.29** ch.

Tailles 7-14.

Vêtements pour enfants, Baymart, rayon 870, niveau du metro, centre-ville seulement.

POUR LA MAISON

Serviettes de bain. 20" sur 40". **.49** ch.

Débarbouillettes. 12" sur 12". **.19** ch.

Linge de maison, Baymart, rayon 879, niveau du metro, centre-ville seulement.

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI, MERCREDI, de 9h 30 à 6h P.M. JEUDI ET VENDREDI, de 9h 30 à 9h p.m. SAMEDI, de 9h à 5h p.m.

Le Québec sera plus présent dans les régions francophones du monde

par Gilles GARIEPY
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministère de l'Immigration du Québec a décidé d'accroître sa présence dans les régions du globe où se situent les bassins d'une immigration francophone ou susceptible d'être francisée.

C'est ce qu'a révélé hier à l'Assemblée nationale le ministre Jean Bienvenue, à l'occasion de l'étude en deuxième lecture du projet de loi 46 visant à étendre les pouvoirs du ministre de l'Immigration.

Citant des projets précis et "déjà prêts", le ministre a annoncé le renforcement des effectifs des postes de l'Immigration du Québec à Paris, Rome et Beyrouth, ainsi que l'ouverture de nouveaux postes à Lisbonne, à Londres et en Amérique latine.

Prenant note d'une suggestion formulée il y a quelques jours par le député péquiste Robert Burns, M. Bienvenue a ajouté que l'ouverture d'un tel poste à Port-au-Prince (Haïti) a été décidée en principe et fait l'objet de pourparlers avec le ministère fédéral.

Le poste de Paris, qui compte quatre agents, en comptera désormais sept et couvrira non seulement la France, mais la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et toute l'Afrique francophone.

Le poste de Rome sera renforcé de manière à couvrir la Grèce et la Yougoslavie en plus de l'Italie.

Celui de Beyrouth couvrira désormais tout le Moyen-Orient.

Quant au nouveau poste à établir à Lisbonne, il aura juridiction sur le Portugal, l'Espagne, le Maroc et l'Afrique portugaise.

Le poste qui sera ouvert à Londres aura une mission particulière: celle "d'informer avec précision les immigrants britanniques, qui représentent 10 p. cent du flux migratoire au Québec, de la situation exacte qui les attend ici".

Le projet de loi 46, qui a été déposé en première lecture tout juste avant l'ajournement des travaux de la Chambre l'été dernier, veut accroître les pouvoirs attribués au ministre de l'Immigration du Québec tels qu'ils furent définis en 1968 lors de la création du ministère par le gouvernement de M. Daniel Johnson.

Le ministre Bienvenue a dit hier qu'en 1968, le Québec s'était "contenté de créer un instrument mineur" et que le ministre n'avait pratiquement aucun pouvoir, "pas même celui de coordonner les politiques du gouvernement dans ce domaine pourtant vital".

Le bill 46

Le bill 46, pour corriger ces insuffisances, aura notamment pour effet, selon M. Bienvenue:

- d'élargir la juridiction du ministre de manière à ce qu'il puisse toucher non plus seulement les immigrants comme tels mais aussi les ressortissants étrangers



Jean BIENVENUE
photo LA PRESSE

établis temporairement au Québec et munis d'un permis de travail.

- de rendre le ministre, pour la première fois, responsable de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives aux immigrants et aux ressortissants étrangers.

- de donner au ministre québécois la fonction "d'informer, de recruter et de sélectionner" ces personnes et d'assurer leur intégration

harmonieuse au sein de la société québécoise "et plus particulièrement de la majorité francophone", cette nuance étant d'ailleurs expressément inscrite dans le projet de loi.

Le ministre Bienvenue a reconnu que les nouveaux pouvoirs que le bill 46 veut lui accorder se situent "dans le cadre, évidemment, du pacte confédératif actuel qui prévoit le partage de compétences entre le pouvoir central et chacune des provinces". Il a de plus fait l'éloge de la collaboration fructueuse établie entre son ministère et le ministère fédéral.

Appui du PQ

L'Opposition péquiste a promis d'appuyer l'adoption de ce projet de loi, dont l'objet va dans le sens des suggestions souvent formulées du PQ, mais s'est néanmoins montré sceptique.

Ainsi, le député Robert Burns a-t-il posé au ministre une série de questions auxquelles il espère que le ministre pourra répondre "sans aucune ambiguïté": Quand le ministre pourra-t-il annoncer les nouveaux crédits que le gouvernement mettra à la disposition de son ministère? Quel est l'échéancier pour le renforcement des postes à l'extérieur et leur multiplication? Par quel moyen le ministre entend-il reprendre en main le contrôle réel des instruments d'intégration des immigrants au Québec français? Et ainsi de suite.

Le budget de la CUM: le bill est présenté

QUEBEC (PC) — M. Victor Goldbloom, ministre des Affaires municipales, a déposé hier à l'Assemblée nationale le projet qui retarde le dépôt et les procédures entourant le budget de la Communauté urbaine de Montréal.

Le bill 66 prévoit aussi les dispositions nouvelles concernant la répartition du budget supplémentaire de la CUM qui s'élève à \$13 millions, dont \$6,5 millions proviendront d'une subvention de Québec.

Le budget de la CUM pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1975 devait être déposé le 15 novembre et le projet de M. Goldbloom

repousse cet échéancier au 18 décembre. Ce délai a été rendu nécessaire notamment à cause de la campagne municipale qui s'est terminée le 10 novembre dernier.

Cependant, les maires de banlieue refusent toujours d'adopter le budget supplémentaire qui servira surtout à couvrir les dépenses de police. Le premier ministre les a rencontrés durant le week-end dernier, mais ils menacent quand même de ne pas payer leur quote-part.

Toutefois, malgré leur opposition catégorique, le budget sera automatiquement adopté, conformément aux dispositions de la loi.

Le principe du projet de loi sur les assurances est adopté à l'unanimité

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, hier soir, le principe du projet de loi sur les assurances.

Comme l'a rappelé le parrain de ce projet de loi, le ministre des Institutions financières, M. William Tetley, ce texte législatif, — est en préparation par les différents gouvernements successifs depuis 20 ans.

Cette loi, une fois adoptée définitivement, remplacera toute la législation sur les assurances qui était éparse à travers une dizaine de lois différentes.

Le projet de loi instaure un contrôle de l'assurance privée, en obligeant tous ceux qui vendent de l'assurance au Québec à se munir d'un permis spécial et à déposer un cautionnement.

Tous les assureurs devront également faire vérifier leurs livres pour un vérificateur professionnel. Les experts en accidents, communément appelés "ajusteurs", seront également réglementés par la loi.

Le porte-parole de l'Opposition péquiste en matière d'assurances, le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, a tenu à féliciter le ministre Tetley pour la présentation de ce projet de loi.

Parlant de ce texte législatif, M. Léger a souligné "qu'on n'exagère pas en disant qu'il s'agit d'un code moderne".

M. Léger a particulièrement relevé l'obligation faite par le gouvernement aux assureurs de réinvestir au Québec une partie des actifs de la compagnie.

Percé paralysé

PERCE (PC) — La municipalité de Percé, à 360 milles au nord-est de Québec, a de nouveau été la scène, hier, d'une manifestation visant à forcer le ministère de la Justice à revenir sur sa décision de fermer partiellement la prison de l'endroit.

Quelque 250 citoyens appuyés par le maire et trois échevins ont bloqué la route 132 aux deux extrémités du village en plus de paralyser les activités au Palais de justice.

Les manifestants ont placé des pièces de machinerie lourde en travers de la chaussée, forçant les automobilistes à faire un détour d'environ deux milles par une route secondaire. Le blocus a débuté à neuf heures et a été levé à 16 heures 45 selon la police.

La circulation a également été bloquée en direction du Palais de justice et, aux dires d'un porte-parole des manifestants, seulement deux employés se seraient présentés au travail après une marche d'un mille à pied.

Une vingtaine d'agents de l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec ont été dépêchés sur les lieux pour surveiller la situation. Un porte-parole de la SQ a déclaré que la manifestation s'était déroulée dans le calme et qu'il n'y avait pas eu d'arrestation.

Le Palais de justice fait également l'objet d'une étroite surveillance. Plusieurs policiers ont été postés à cet endroit depuis la manifestation de dimanche soir dernier alors que 80 citoyens, dont le maire, M. Yvon Gaudreau, ont occupé l'édifice pendant plus de trois heures.

A compter du 7 décembre prochain, la prison de Percé sera fermée durant les fins de semaine et six gardiens devront être transférés ailleurs.

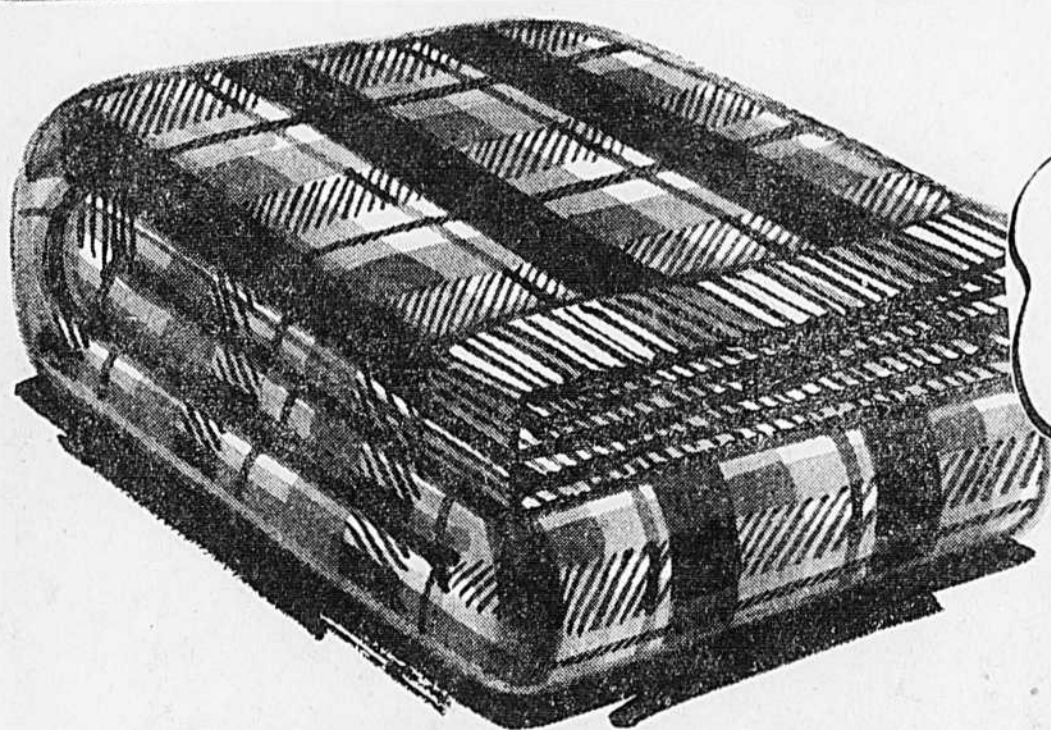
"Si les autorités de Québec ne nous donnent pas gain de cause, le palais sera fermé tous les jours", a déclaré hier M. Gaudreau au cours d'un entretien téléphonique.



photo Denis Courville, LA PRESSE

Deux morts dans l'incendie d'un bungalow

Les secouristes ont retiré des décombres, vers 6h 30 ce matin, les corps d'une femme de 31 ans et de son fils de 11 ans, qui ont péri dans l'incendie qui avait éclaté, deux heures plus tôt, dans leur demeure du 3545, avenue du Lac, à Saint-Louis-de-Terrebonne. Le petit bungalow qui abritait les victimes, a été rasé au sol, tandis que seule restait intacte cette balançoire. Les escouades du crime contre la personne et des incendies criminels de la Sûreté du Québec, ont été dépêchées sur les lieux. On ignore encore la cause du sinistre. Quant aux victimes, la police retient leur identité pour le moment, la famille n'ayant pas toute été avisée.



Couverture d'auto motif écossais importée d'Italie

L'hiver arrive à grands pas... soyez prévoyants, achetez une chaude couverture d'auto que vous aurez à la portée de la main... en cas de besoin. Belle couverture acrylique/polyester. Lavable et séchable à la machine. 53" x 72". Écossais vert/or, vert/melon, bleu/blanc, bleu/jaune, orange/brun, rouge/jaune. Bouts frangés.

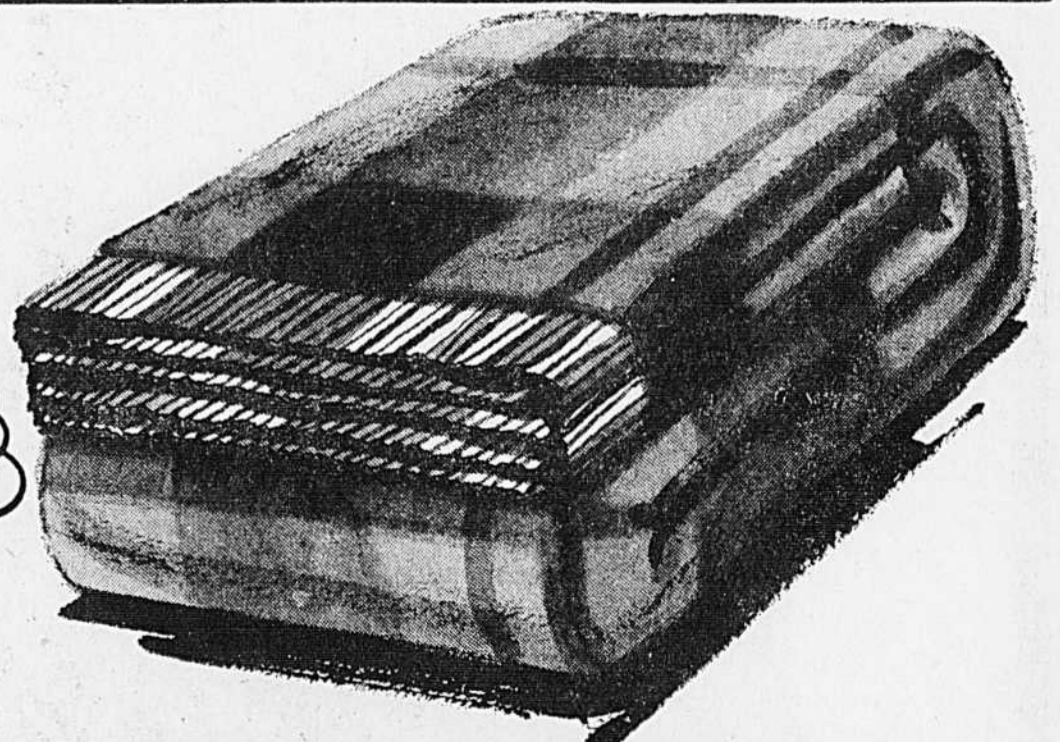
Prix Simpsons

899

Rayon 751 au quatrième. Aussi à Fairview, les Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT

Achetez par téléphone 24 heures par jour... 7 jours par semaine



Léger jeté genre mohair quadrillés ou tons unis

Importé d'Italie, ce jeté doux et léger, 90% en acrylique, 10% en nylon est d'une très belle qualité. Vous l'utiliserez dans l'auto, pour réchauffer un fauteuil, sur votre lit ou pour envelopper bébé. 48" x 72". Lavable à la main. Tons unis de bleu, brun, orange, turquoise, vert clair. Écossais: orange/brun, brun/orange. Tartans: Royal Stewart, Dress Stewart. Bouts frangés.

Prix Simpsons

1499

MONTRÉAL

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and 'Clôt.' with various stock symbols and prices.

INDICES A LA BOURSE DE MONTRÉAL

Table showing market indices for Montreal, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.' with values and percentage changes.

TORONTO

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and 'Clôt.' with various stock symbols and prices.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table showing market indices for Toronto, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.' with values and percentage changes.

NEW YORK

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Table of stock market data for New York, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and 'Clôt.' with various stock symbols and prices.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table showing market indices for New York, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.' with values and percentage changes.

MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and 'Clôt.' with various stock symbols and prices.

INDICES A LA BOURSE DE MONTRÉAL

Table showing market indices for Montreal, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.' with values and percentage changes.

NEW YORK

Table of stock market data for New York, including columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and 'Clôt.' with various stock symbols and prices.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table showing market indices for New York, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.' with values and percentage changes.

les grains

Table of grain market prices, including 'MARCHÉ A TERME (WINNIPEG)' and 'MARCHÉ A TERME (CHICAGO)' with columns for 'Ouv.', 'Haut', 'Bas', and 'Clôt.'.

INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table showing market indices for Toronto, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.' with values and percentage changes.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table showing market indices for New York, including 'Ind.', 'S. pub.', 'Banques', 'Comp.', and 'Pap.' with values and percentage changes.

fruits/légumes

Table of fruit and vegetable prices, including 'MONTREAL' and 'NEW YORK' with columns for 'Vol.', 'Clôt.', and 'Var.'.

la Bourse en bref

Table of brief market news, including 'MONTREAL', 'TORONTO', and 'NEW YORK' with columns for 'Valeurs', 'Ventes', 'Haut', 'Bas', and 'Clôt.'.

Comment s'y retrouver?

Text explaining how to navigate the market, mentioning 'le lecteur trouvera dans la première colonne...' and 'la deuxième colonne...'.

fruits/légumes

Table of fruit and vegetable prices, including 'MONTREAL' and 'NEW YORK' with columns for 'Vol.', 'Clôt.', and 'Var.'.

le dollar

Text discussing the dollar market, mentioning 'MONTREAL - Le dollar américain par rapport à la devise canadienne...'.

denrées agricoles

Text discussing agricultural products, mentioning 'International Paper, avec sa filiale Canadian International Paper...'.

Large advertisement for 'Mlle Paulette Fréreau' featuring a cartoon character and text promoting 'la presse' and 'la vente d'un objet que vous aimez'.

MERCREDI 20 NOVEMBRE 1974

en bref

Les Israéliens ont tué un des leurs par erreur

TEL AVIV (AFP) — L'un des quatre hommes qui gisaient, après l'assaut des forces israéliennes, dans l'appartement de Beith Shean où s'étaient barricadés les fédéyins, et qui fut ensuite identifié comme le locataire de l'appartement, Yehouva Bibas, était encore vivant au moment où la foule furieuse bouscula les forces de l'ordre et pénétra dans le logis, rapportent, aujourd'hui, certains correspondants rentrés tard dans la nuit de mardi à mercredi de Beith Shean.

Les habitants de Beith Shean, fous de rage, s'acharnèrent sur les corps et achevèrent Yehouva Bibas dont le visage, mutilé par une balle et couvert de sang, était méconnaissable, ajoutent ces correspondants. Les quatre corps furent ensuite jetés par la fenêtre et la foule tenta d'y mettre le feu, mais en fut empêchée par la police, précisent-ils.

Aucune confirmation officielle n'a été donnée de cette version des événements.

La confirmation de Rockefeller n'aura pas lieu avant décembre

WASHINGTON (UPI, PA) — Le leader de la majorité démocrate au Sénat, le sénateur Mike Mansfield, a déclaré hier que la Chambre haute se pencherait sur la désignation de M. Nelson Rockefeller après le congé de la fête de l'Action de grâce, soit après le 2 décembre.

De son côté, la Chambre des représentants se prépare à accélérer les procédures. Le représentant Peter Rodino, président de la commission judiciaire, a affirmé hier que sa commission tiendra huit jours d'audiences à partir de demain. M. Rockefeller lui-même sera le premier témoin appelé. Les audiences devraient se terminer le 6 décembre prochain.

La commission des règlements du Sénat devrait voter demain ou vendredi, à l'unanimité, de transmettre le dossier à la séance plénière de la Chambre haute. En général, bien que les membres des deux Chambres ne soient pas satisfaits des explications de M. Rockefeller à propos de ses cadeaux, on prévoit que le vice-président désigné sera confirmé.

Deux attentats en Allemagne

WINSSEN LUHE (Basse-Saxe) (AFP) — Une bombe, placée tôt ce matin, dans le jardin d'un juge du tribunal de Hambourg, M. Gerd Ziegler, a explosé, peu après, annonçant la police de Winsen Luhe en Basse-Saxe. Il n'y a eu aucun blessé.

Plusieurs fenêtres ont volé en éclats et le toit de la maison a été arraché sur une vingtaine de pieds. Les vitres d'une maison voisine ont également été brisées.

A peu près à la même heure, un dépôt des chemins de fer fédéraux, à Goettingen, où plusieurs omnibus étaient garés, a été incendié. Cinq véhicules ont brûlé. Les dégâts s'élevaient à plus de \$200.000.

C'est le huitième attentat à Goettingen en moins de six jours. Jusqu'ici la plupart étaient signés Fraction armée rouge, nom que se donnent les membres du groupe Baader. L'un d'eux, Holger Meins, était mort dans sa cellule le 9 novembre des suites d'une grève de la faim de près de deux mois.

Les terroristes exécutent un colonel argentin

BUENOS AIRES (AFP) — Le colonel argentin Jorge Ibarzabal, enlevé il y a dix mois par des guérilleros, à la garnison militaire d'Azul, a été exécuté, hier soir, par un de ses ravisseurs alors qu'il allait être délivré par la police, indique-t-on, aujourd'hui dans les milieux policiers. Son meurtrier a été appréhendé.

Le meurtrier, un jeune Popolais de 23 ans, Sergio Gustavo Licowski, s'est rendu après avoir criblé de balles le corps du colonel qu'il transportait dans une camionnette que la police avait bloquée à un barrage près de Buenos Aires. Le véhicule, utilisé par les révolutionnaires comme une prison du peuple mobile, était escorté par des militants de l'E.R.P. (Armée révolutionnaire du peuple), qui avaient pris place à bord de deux automobiles et ont réussi à prendre la fuite.

Pour conjurer la menace de guerre

Waldheim fait appel à la modération et à la négociation au Moyen-Orient

NATIONS-UNIES (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a fait appel, hier, à tous les gouvernements intéressés dans le problème du Proche-Orient pour qu'ils redoublent leurs efforts en vue de hâter un règlement négocié, coopèrent avec l'ONU et ses forces de maintien de la paix et s'abstiennent de toute action susceptible de déclencher de nouvelles hostilités.

Dans un communiqué, M. Waldheim évoque "la dangereuse tension qui s'est élevée dans le Proche-Orient, bien qu'actuellement il semble y avoir une certaine détente et moins de raisons de craindre une rupture immédiate du cessez-le-feu. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la menace que cette situation fait courir à la paix internationale ou sur les conséquences qu'une nouvelle guerre au Proche-Orient aurait pour toutes les populations de la région. Celle-ci, dit M. Waldheim, serait probablement plus âpre et plus destructrice que jamais et la menace à la paix et à la prospérité internationales plus grande."

Après avoir rappelé que la conclusion des deux accords de désengagement s'accompagneront de l'espoir d'un premier pas dans un processus de règlement, le secrétaire général

déclare qu'il est "impératif de regagner cet élan. Quelle que soient les difficultés, et elles sont très grandes, il faut avancer, et très vite, dans la voie d'une solution des véritables problèmes sous-jacents à la situation explosive dans le Proche-Orient."

Casques bleus

Le secrétaire général souligne que l'ONU et ses forces de maintien de la paix dans la région, qui opèrent sur la base des accords de désengagement, ont joué et jouent encore un rôle crucial pour éviter les confrontations militaires et préserver le calme qui est essentiel pour des négociations efficaces. La présence des casques bleus, dit M. Waldheim, ne doit pas devenir un prétexte pour éviter la recherche d'un règlement politique, mais cette présence est également indispensable à cette recherche, dit M. Waldheim, en se référant implicitement aux hésitations du gouvernement syrien à reconduire le mandat de la force de l'ONU dans le Golan.

Résolutions retardées

Cependant, à l'Assemblée générale, les résolutions sur la Palestine préparées par les pays arabes n'ont pas été présentées hier, comme on s'y attendait, leurs auteurs souhaitant rallier l'adhésion d'autres groupes influents. Une partie très serrée se joue actuellement dans les couloirs en marge du grand débat sur la Palestine.

Même si les résolutions devant conférer aux Palestiniens une consécration internationale sont assurées d'une majorité suffisante à leur adoption, il semble que les pays arabes hésitent entre une résolution forte qui emporterait un nombre moins considérable de voix et une résolution plus conciliante qui rallierait un maximum de voix. Les pays de la communauté européenne notamment exigeraient que les textes contiennent au moins une évocation du droit d'Israël à l'existence.

Tout indique que le débat se poursuivra jusqu'à vendredi soir et le vote pourrait n'avoir lieu que dans la nuit de vendredi à samedi.

Selon l'OLP, le drame de Beit Shean prouve qu'Israël refuse l'option humaine et ne veut pas négocier

d'après AFP-UPI-PA

Beit Shean, ville israélienne située à proximité de la frontière jordannienne, essaie de retrouver son calme au lendemain d'un drame dans lequel quelques centaines de ses citoyens, en majorité des Juifs venus de pays arabes, ont été impliqués.

Bilan de ce drame: trois terroristes palestiniens, membres du FDPLP, organisation membre de l'OLP, tués au cours de l'assaut effectué par les forces israéliennes contre l'immeuble de trois étages où ils détenaient des otages; quatre Israéliens, un assassiné par les fédéyins, un autre par les Israéliens qui l'avaient pris pour un terroriste et les deux autres abattus au cours de la fusillade. De plus, une vingtaine de blessés, la plupart au moment où ils sautaient de la fenêtre du troisième étage pour échapper aux fédéyins.

Une fois l'attaque terminée, la foule en colère qui s'était massée autour de l'immeuble, s'en est prise sauvagement aux corps des terroristes que des citoyens enragés avaient jetés par la

fenêtre. Piétinés, couverts de crachats, les cadavres furent jetés au feu et brûlés.

De ce comportement de la foule, le quotidien le plus influent d'Israël, "Maariv" (publiée en langue hébraïque) écrivait ce matin: "Tout en comprenant la rage de la foule, nous ne pouvons qu'exprimer le plus profond dégoût face à cette réaction."

L'objectif des fédéyins, dans cet attentat de Beit Shean, était d'obtenir en échange de leurs otages, la libération de 14 compatriotes détenus dans les geôles israéliennes. Parmi eux, Mgr Hilariion Capucci, accusé par Israël de trafic d'armes au profit des terroristes palestiniens.

Au siège des Nations unies, un porte-parole de la délégation de l'OLP, M. Chafik el Hout, a déclaré que non seulement il désapprouvait cet attentat mais que l'OLP l'aurait approuvé si le FDPLP lui avait demandé le feu vert.

El Hout a de plus déclaré aux journalistes qui couvrent le débat sur la Palestine que l'affaire de Beit Shean démontre une fois de plus "le refus

d'Israël de négocier avec les Palestiniens. Cette scène déshumanisante a montré qu'Israël refusait l'option humaine offerte par les Palestiniens d'échanger des otages contre des patriotes palestiniens incarcérés illégalement par les autorités israéliennes".

A Jérusalem, le ministre de la Défense, M. Shimon Peres, a déclaré au Parlement israélien que la lutte imposée par les fédéyins sera menée de manière impitoyable et sans compromis.

Me Peres a ajouté: "Nous frapperons les terroristes partout où ils se trouvent, jusqu'à ce qu'ils soient éliminés jusqu'au dernier."

Pendant qu'à Beyrouth le porte-parole du FDPLP M. Abou Leila, a affirmé que son organisation continuera la lutte sous toutes ses formes. Et le président de cette organisation, M. Hatwameh, dans une interview publiée aujourd'hui par le quotidien libanais "L'Orient-Le Jour", a déclaré: "L'opération de Beit Shean est venue montrer que la lutte qui se déroule actuellement dans les couloirs des Nations unies et celle qui est menée sur le terrain sont indissolublement liées..."



teléphoto PA

Entente cordiale nippo-américaine

Au cours d'un banquet donné en son honneur par le président Gerald Ford, à Tokyo, aujourd'hui, l'empereur Hirohito du Japon s'est entretenu cordialement avec son hôte.

Le voyage de M. Ford aura contribué au rapprochement Etats-Unis-Japon

TOKYO. (AFP) — Le président Ford va quitter Tokyo, demain, avec la conviction qu'il a contribué à une nouvelle unité entre les Etats-Unis et le Japon.

Il l'a dit, aujourd'hui, en recevant un groupe d'hommes d'affaires japonais qui lui ont répondu par un banzai éclatant.

Pour les dirigeants japonais, les résultats de ce premier sommet, ont répondu à leurs espoirs, sauf sur le problème des armes nucléaires américaines dans le Pacifique.

Mais cela n'a pas empêché le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, reflétant l'optimisme de son président, de déclarer qu'il considérait cette rencontre comme extraordinairement utile et d'une importance exceptionnelle.

Au cours d'une conférence de presse après le dernier entretien Ford-Tanaka, M. Kissinger a évoqué une nouvelle ère des relations nippo-américaines.

"Les Etats-Unis, a-t-il souligné,

attachent une importance particulière aux besoins du Japon en vivres, et ils s'engagent à garantir la stabilité des exportations, américaines de grain vers le Japon." M. Kissinger a expliqué à ses interlocuteurs japonais qu'ils n'avaient rien à craindre du plan américain de conservation de l'énergie dont le but est de mener à des négociations, et non pas à une confrontation, avec les pays producteurs.

"Les Etats-Unis, a répété M. Kissinger, comprennent la sensibilité particulière du Japon concernant les armes nucléaires et ce problème sera discuté directement entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays."

Le secrétaire d'Etat américain a affirmé alors que l'accord sur les problèmes des vivres et de l'énergie allait ajouter une nouvelle dimension à la sécurité commune des deux pays.

Cette rencontre au sommet a en outre servi, dit-on dans les milieux of-

ficiels américains, à dissiper les craintes qu'avaient les Etats-Unis de voir le Japon virer au neutralisme et, d'autre part, les doutes suscités chez les Japonais par la détente avec l'Union soviétique et l'ouverture des relations avec Pékin.

M. Ford a d'ailleurs mis au courant M. Tanaka de ce qui serait discuté à Vladivostok, samedi et dimanche, avec M. Léonide Brejnev, et M. Kissinger s'arrêtera à Tokyo, la semaine prochaine, pour informer le gouvernement japonais des conversations qu'il aura eues au cours de sa visite à Pékin.

En outre, le président Ford a tenu à assurer M. Tanaka qu'il n'allait pas en Corée du Sud, vendredi et samedi, pour y discuter une réduction des forces américaines.

Au cours de sa conférence de presse, M. Kissinger a souligné que la présence américaine en Corée était aussi essentielle à la sécurité des Etats-Unis qu'à celle du Japon.

Le Fatah admet qu'il cherche à assassiner Hussein

BEYROUTH (UPI) — Abou Iyad, le numéro deux du Fatah derrière Yasser Arafat, a confirmé hier que ses hommes avaient tenté d'assassiner le roi Hussein de Jordanie au cours du dernier sommet arabe de Rabat, mais qu'ils avaient échoué. "Ce groupe était constitué de 14 fédéyins", a précisé le chef palestinien, qui a ajouté qu'"une seconde équipe avait tenté de son côté d'assassiner le roi, mais avait également échoué". Des femmes faisaient partie de ces deux groupes, a dit Abou Iyad.

Le chef palestinien, connu également sous le nom de Salah Khalaf, a tenu ces propos à l'occasion d'un meeting public à l'université arabe de Beyrouth. C'était d'ailleurs la première apparition publique du bras droit de Yasser Arafat depuis trois semaines. Abou Iyad a réfuté les informations de la presse locale selon lesquelles il s'était rendu à Rabat pour obtenir la libération de ses compagnons arrêtés et qu'il avait été incarcéré à son tour. Il a cependant refusé de dire où il était pendant ces trois semaines.

Abou Iyad a affirmé sans détours, que d'autres tentatives d'assassinat contre le roi Hussein seraient organisées. "L'échec ne nous découragera pas, mais nous incitera à organiser d'autres tentatives, a-t-il dit.

"Le Fatah s'est engagé, de par une résolution de son conseil révolutionnaire, à assassiner le roi Hussein et à renverser le régime jordanien. Pour la vérité et l'histoire, je le dis: Nos jeunes hommes sont allés là-bas (à Rabat) pour tuer Hussein parce qu'il a tué des milliers des nôtres."

Place Versailles ERNEST Carrefour Laval

VENTE D'HIVER
à nos deux magasins

• **Paletots d'hiver**
nouveaux styles et coloris à un prix que seul Ernest peut vous offrir

• **PANTALONS LUI/ELLE**
Reg. 19.95 à 35.00
VENTE 15.98 à 26.98

• **JEANS ET CORDUROY LUI / EL'E**
LEE, GWR, UFO, LEV'S, WRANGLER, ETC.
TAILLES : 6 À 44
7.98 à 11.95

• **VESTONS SPORT**
VENTE 29.98 A 79.98

ENSEMBLES SPORT
VENTE 29.98 à 89.98

Un très grand choix de paletots, vestons et blousons
CUIR / SUÈDE
20% DE RABAIS

COMPLETS
Importés de France
derniers styles et coloris
Reg. 95.00 à 180.00
VENTE 59.98 à 139.98

Les styles que vous recherchez, sont chez

ERNEST
352-0100 352-3940
Place Versailles Carrefour Laval
681-9288 681-9289

LES MAUX DE NOTRE LANGUE
PAR PIERRE BEAUDRY
(collaboration spéciale)

Le "no-fault" et le français (IV)

Pendant longtemps au Québec, la terminologie française des assurances a été étroitement liée à l'anglais. Et à mesure que les mots étaient déformés, il en allait inévitablement de même pour la pensée. Parmi les plus néfastes de ces déformations prenons le cas du mot "responsabilité" et de la notion qu'il doit véhiculer en français.

Dans les contrats d'assurance anglais, on voit très souvent, au chapitre des exclusions, la proposition suivante: "The Insurer shall not be liable for..." Et pendant des générations, les Québécois se sont habitués à lire dans leurs contrats la "traduction" suivante: "L'Assureur n'est pas responsable des... (dommages, accidents, etc.)". C'est sans doute pour cela que l'idée de responsabilité s'est petit à petit rapprochée, dans l'esprit de nos professionnels de l'assurance et de nos hommes de loi, de toutes les acceptions du mot anglais "liability". Or même si l'assureur peut en anglais être "liable" pour des dommages, il ne peut pas en français, en être "responsable" parce que ce n'est pas lui qui les a causés. En pareil cas, on dirait plutôt qu'il ne REPEND PAS de ces dommages, qu'il ne les COUVRE pas, que sa GARANTIE NE S'Y APPLIQUE PAS ou encore qu'ils sont EXCLUS de celle-ci.

C'est probablement cette interférence de l'anglais qui, ayant rendu "responsabilité" synonyme d'assurance et de garantie, a donné naissance à l'expression "responsabilité sans faute" dont j'ai dit hier tout le mal que j'en pensais. Car ce dont il s'agit, ce n'est ni la responsabilité pour faute ni la responsabilité sans faute, mais au contraire un système où la notion de responsabilité elle-même est éliminée.

Voilà pourquoi, sans condamner l'emprunt "no-fault" dans la langue courante, je recommande l'expression INDEMNISATION SANS EGARD A LA RESPONSABILITE au niveau de langue qui convient aux textes officiels.

Manifestation en faveur des déficients mentaux

OSHAWA, Ont. (PC) — Michel Belleau, un garçon de 20 ans, résident de Québec, s'est enchaîné à un lampadaire devant l'hôtel de ville d'Oshawa, lundi, à l'heure du lunch, afin de "symboliser la façon dont les handicapés déficients mentaux sont traités par la société, enchaînés et entraînés un peu partout".

Belleau se dit scientologiste, membre d'une secte qui défend la cause des malades mentaux.

Vêtu de blanc et portant un panneau disant: "Je suis un malade mental", Belleau est resté enchaîné au lampadaire durant 15 minutes. Il avait pour compagnons Don Randall, âgé de 17 ans, de To-

ronto, et Mick Lewis, 34 ans, de Toronto également, et espérait qu'une foule se formerait. Mais la foule ne s'est pas matérialisée. Une douzaine de personnes sont passées à travers le square de l'hôtel de ville, vers midi, mais toutes se sont engouffrées dans le palais municipal et ont ignoré les protestataires.

Le mouvement scientologiste réclame un amendement à la loi, afin qu'une personne ait le droit d'être défendue en cour avant d'être confiée à une institution d'aliénés. "Le malade mental a moins de droits humains qu'un vulgaire criminel", a déclaré Lewis.

Un journaliste goûte au sujet de son enquête

DETROIT (AP) — Venu enquêter sur la criminalité à Detroit, où 700 meurtres et 20.000 attaques à main armée ont été commis depuis le 1er janvier — un journaliste néo-zélandais a bénéficié d'une leçon de choses.

M. Warren Mayne, du "Christchurch Star", venait d'arriver dans sa chambre, au 16e étage, quand deux hommes firent irruption armés d'un couteau à cran d'arrêt. Ils l'obligèrent à s'allonger par terre et, ayant déchiré des bandes dans les draps, ils le ligotèrent. Le baillonnèrent et lui couvrirent les yeux.

Puis, appuyant la lame de leur couteau sur la gorge, ils lui prirent sa montre et lui demandèrent son argent. Ils s'emparèrent de \$63 dans son portefeuille puis, après avoir enfermé le journaliste dans un placard, commencèrent à fouiller ses bagages.

Son voisin de chambre, ayant entendu des bruits bizarres, avait alerté la direction. Huit policiers armés frappèrent bientôt à la porte. Les agresseurs s'affolèrent, essayèrent de fuir par la fenêtre mais, sans doute impressionnés par les 16 étages de vide se décidèrent finalement à ouvrir aux policiers qui les arrêterent.

La famille paie la rançon, et un industriel est libéré

NEW YORK (PA) — Un industriel kidnappé à la pointe du revolver, il y a une semaine, de sa résidence de Long Island, dans l'Etat de New York, a été remis en liberté, hier, après qu'une rançon de \$750.000 eut été versée.

La nouvelle a été annoncée aujourd'hui par le FBI. Libéré près de l'aéroport international Kennedy, M. Jack Teich, 34 ans, copropriétaire de la compagnie Acme Steel Partition, a été trouvé en bonne condition. Un porte-parole du FBI a

déclaré que M. Teich, un père de deux enfants, avait été enlevé par deux hommes, dans l'entrée de son garage, le 12 novembre. Les agresseurs ont dévoilé agir dans une motivation politique et n'ont révélé aucun autre détail.

Le lendemain de la disparition de M. Teich, sa femme avait d'abord reçu trois téléphones, suivis d'une lettre et d'un enregistrement de la voix de son mari et réclamant une rançon de \$750.000. "Toujours, selon le FBI, la rançon a été versée par la famille.

Woolco MUSIQUE 74

ARTISTES RENOMMÉS - PRIX SPÉCIAUX!



ROBERT CHARLEBOIS
Charlebois



JIM GROCE
Photographs & Memories — His greatest hits



JOE DASSIN
A l'Olympia



PAUL McCARTNEY
Band on the run

MICROSILLONS
5 59
RUBANS 8 PISTES
5 99



JOHN LENNON
WALLS AND BRIDGES



BARRY WHITE
Can't Get Enough



HARMONIUM
Harmonium



PAPER LACE
The Night Chicago Died



ERIC CLAPTON
461 Ocean Drive



JOE COCKER
I can stand a little rain

Disques et rubans à grand succès, maintenant à prix réduit!

Microssillons long jeu **4 99** Rubans 8 pistes **5 99**



HEY! PICOLO



NIC-ET-PIC



PICOTINE



LA SOURIS VERTE



PATOF
LE ROI DES CLOWNS



AU JARDIN DE PIERROT



GRUJOT ET DELICAT



FANFRELUCHÉ

MAGNIFIQUE SÉLECTION DE DISQUES POUR ENFANTS!

MICROSILLONS LONG JEU **3 49** chacun

LA MUSIQUE EN STÉRÉO À VOTRE PORTÉE!

CASSETTES **8 399** chacune

BIENVENUE AU PARTY D'ADRIEN AU PIANO HONKY TONK

3 59 chacun

JAMES LAST DOES HIS THING (happy music)

1 69 chacun

MAGASINS A RAYONS

Woolco

UNE DIVISION DE W. WOOLWORTH LTD.

HEURES D'AFFAIRES: LUNDI, MARDI et MERCREDI: De 9:00 a.m. à 6:00 p.m. JEUDI et VENDREDI: De 9:00 a.m. à 9:00 p.m. — SAMEDI: De 9:00 a.m. à 5:00 p.m.

ACHÉTEZ EN TOUTE CONFIANCE

SATISFACTION GARANTIE

ÉCHANGE OU ARGENT REMIS

Les représailles contre les Haïtiens déportés

Haiti a un dossier vierge, affirme un fonctionnaire

par Richard CHARTIER

Comment l'immigration canadienne s'assure-t-elle que les Haïtiens expulsés ne subiront pas de représailles aux mains du régime duvaliériste?

"Par défaut d'avoir eu, dans les dernières années, des renseignements indiquant qu'un expulsé haïtien aurait subi des représailles ou qu'il aurait eu des ennuis à son retour en Haïti."

Cette réponse vient du responsable de l'information à l'immigration pour la région du Québec, M. Patrick Gaudreau. Selon lui, la campagne de presse qui entoure l'expulsion de ressortissants haïtiens dénonce à tort une loi juste et humaine.

Devant l'absence de renseignements invoquée par le fonctionnaire, on peut se demander comment les déportés pourraient porter plainte une fois revenus dans leur pays. On peut se demander également si l'ambassade canadienne en Haïti s'intéresse à ce genre de problème et véhicule effectivement les plaintes jusqu'à Ottawa.

"La plupart des Haïtiens dont on parle, continue M. Gaudreau, sont arrivés au Canada après le 30 novembre 1972, feignant ne pas connaître la loi sur l'immigration. S'il était exact qu'ils ignoraient la loi, ils n'auraient pas pensé à se faire passer pour des visiteurs; ils auraient expliqué à la douane qu'ils venaient ici pour s'installer, tout simplement.

"Le fait qu'ils aient songé à dissimuler leurs intentions démontre qu'ils savaient qu'un visiteur ne peut profiter de son séjour au Canada pour réclamer le statut d'immigrant. Par conséquent, il est normal que leur demande soit rejetée et nous sommes justifiés d'exiger d'eux qu'ils quittent le Canada.

Sans frontières, c'est l'anarchie

"Partout dans le monde, affirme M. Gaudreau, il y a des frontières et je crois que les Canadiens acceptent d'en avoir, eux aussi. S'il

n'y avait pas de frontières et s'il n'y avait pas de lois pour les garantir, ce serait l'anarchie. Or je ne crois pas que les Canadiens soient anarchistes.

"Pourtant, lorsque nous assurons le respect de la loi en retournant chez eux les ressortissants haïtiens qui ne répondent pas aux exigences d'admissibilité, on nous fait passer pour des sans-cœur. La campagne de presse menée depuis six ou sept semaines et les prises de position qui s'accroissent en faveur des Haïtiens affectent grandement le moral des agents d'immigration qui se bornent à faire le travail pour lequel ils sont payés."

Envers et contre toute forme d'anarchie, la loi de l'immigration indique en effet qu'un visiteur ne peut réclamer le statut d'immigrant et qu'il ne peut être entendu en appel. Seul le visiteur réclamant le statut de réfugié a droit à l'appel. Chaque demande est alors traitée individuellement et au mérite.

A l'heure actuelle, tous les Haïtiens ne réclament pas le statut de réfugié. Jusqu'ici, moins d'une trentaine l'ont fait. La grande majorité du millier de ressortissants concernés réclame tout simplement le statut d'immigrant, mais en exprimant la crainte de subir des représailles physiques aux mains de la police secrète haïtienne (les tonfons macoutes) si leur requête est rejetée.

"Jamais, soutient M. Gaudreau, on n'expulsera une personne si on a le moindre doute qu'elle peut faire l'objet de représailles dans son pays. En vertu de la convention de Genève, la loi prévoit qu'un ressortissant dont la sécurité n'est pas assurée dans son pays d'origine a droit au statut de réfugié. Cette loi est humaine et c'est celle-là que nous appliquons. Il serait donc temps que la population cesse de considérer les agents d'immigration comme des bourreaux."

Agences de voyages sans scrupules

Pour comprendre les prescriptions de la loi canadienne sur l'im-

migration, il faut remonter à 1967. Avant cette date, les immigrants devaient postuler depuis leur pays d'origine, comme c'est le cas actuellement. Dans le contexte de l'Exposition universelle, toutefois, il fut décidé que les visiteurs pourraient faire leur demande au Canada et qu'ils auraient le droit d'être entendus en appel. La loi fut ainsi modifiée parce que l'Expo 67 servait de tremplin à une excellente source d'immigration.

"A l'étranger, poursuit M. Gaudreau, des agences de voyages sans scrupule incitaient des gens mal renseignés à aller vivre au Canada où il suffit de "se pencher pour ramasser les piastres qui traînent dans la rue". Ces agences conseillaient aux "visiteurs" refusés à la douane d'aller immédiatement en appel. Dès lors, ils pouvaient compter sur un délai de deux ou trois ans."

La Commission d'appel fut rapidement débordée et il fallut attendre au début du mois de novembre 1972 pour que le ministre de l'immigration, M. Bryce MacKasey, fasse modifier la loi de sorte qu'un visiteur ne puisse plus demander le statut d'immigrant après être entré au Canada. Mais le droit d'appel fut maintenu, créant ainsi de nouveaux délais qui profitaient davantage aux agences de voyage qu'aux requérants eux-mêmes.

Eviter que la galère chavire

Afin d'éviter que la galère de l'immigration ne chavire dans la tempête, le gouvernement fédéral parraine l'opération "Mon Pays", du 15 août au 15 octobre 1973. Ce programme s'adressait aux "clandestins" arrivés au Canada avant le 30 novembre 1972. D'une pierre deux coups, le gouvernement faisait ainsi échec à l'exploitation grandissante du "cheap labour" étranger et ouvrait la porte à un meilleur contrôle de l'immigration au Canada.

"Les critères d'admissibilité, explique M. Gaudreau, étaient très

larges dans le cadre de l'opération "Mon Pays" qui a touché 50,000 "clandestins". Le droit d'appel était d'ailleurs maintenu pour tous ceux qui n'étaient pas satisfaits des résultats de leurs démarches. Durant les derniers jours du programme, nous avons mené une campagne d'information intensive à travers toute la province. On a même mis sur pied, dans un quotidien montréalais, un kiosque où le "clandestin" incertain de son sort était invité à venir, sans risque, exposer son cas à un agent d'immigration et à un journaliste."

Puis, à partir du 15 octobre 1973, le droit d'appel a été restreint aux visiteurs munis de visas ainsi qu'aux immigrants reçus dont le statut faisait l'objet d'une révision.

Après le délai

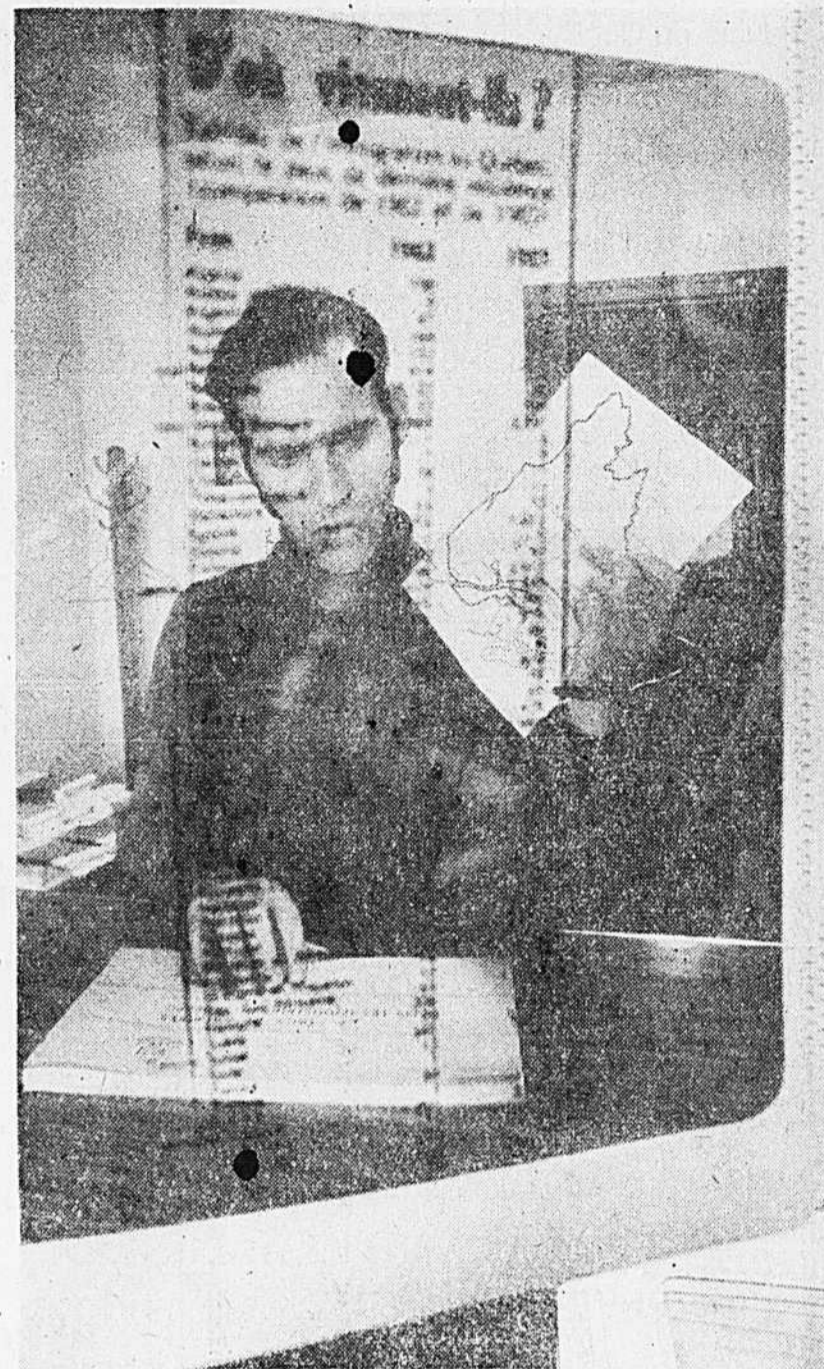
Quant aux Haïtiens actuellement en instance d'expulsion, l'immigration leur "reproche" d'être arrivés au Canada après le 30 novembre 1972, sans visas de visiteurs ou d'immigrants. Seuls les ressortissants haïtiens réclamant le statut de réfugiés peuvent désormais porter leur cause devant la Commission d'appel lorsqu'ils sont déboutés par un comité interministériel.

Si la Commission d'appel rejette leur requête, ils peuvent encore s'adresser à la Cour suprême du Canada.

La communauté haïtienne de Montréal n'est pas sans réagir vivement à l'expulsion des siens qui, dit-elle, sont menacés de représailles à leur retour en Haïti.

De leur côté, les autorités de l'immigration canadienne affirment avec assurance que les Haïtiens expulsés n'ont rien à craindre "puisque, affirment-elles, aucun rapport de représailles ne leur est jamais parvenu d'Haïti".

Finalement, au Québec en particulier, une vague de prises de position favorise une solution "humanitaire" au problème de la déportation. Serait-ce donc que les Québécois sont un tant soit peu anarchistes?



photos LA PRESSE

La campagne en faveur des Haïtiens menacés d'expulsion, déclare-t-on à l'immigration, sape grandement le moral des fonctionnaires.

Clermont DE LA PLAZA

LA GRANDE BOUTIQUE DES TROUVAILLES

Vraiment, en vous promenant sur les 4 étages de Clermont de la Plaza, vous multipliez les trouvailles et les économies!

Chez Clermont de la Plaza, nous pensons que vous aimeriez avoir quelques suggestions pour vos cadeaux des Fêtes. En voici donc quelques-unes à des prix réduits:

- Tables en bois de marque réputée (illustration A). Leur prix a été réduit d'au moins 15%.
Exemple: Table à café 60" de marque Collin. Une valeur de \$179⁹⁵
Prix spécial Clermont de la Plaza (pour 3 jours seulement) \$99⁹⁵

- Table décorative Peppler's (illustration B). Une valeur de \$199⁹⁵
Prix spécial Clermont de la Plaza \$159⁹⁵

- Nous avons plus de 30 modèles de fauteuils prêts à être livrés immédiatement. Exemple: Fauteuil (illustration C) Prix spécial Clermont de la Plaza \$99⁹⁵

- Le 2e étage offre un assortiment de lampes à prix variant de \$7.95 à \$249.95. Exemples: Lampe boudoir, base de porcelaine, commutateur à 3 densités, abat-jour de soie. Prix spécial Clermont de la Plaza \$39⁹⁵
Lampe sur pied moderne avec tablette noire et abat-jour fini "wetlook". Prix spécial Clermont de la Plaza \$39⁹⁵

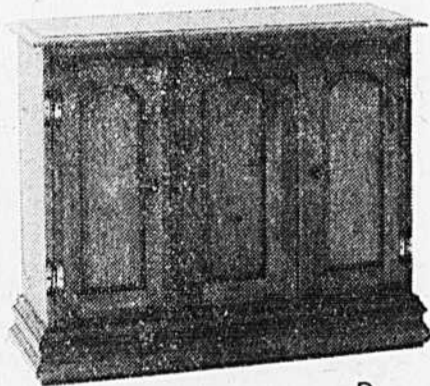
- Console (illustration D). Consoles murales de tous les styles avec ou sans miroir à des prix variant de \$29⁹⁵ à \$419⁹⁵

- Bibliothèques-étagères de tous les styles à des prix réduits de 10% pour 3 jours seulement (illustration E).

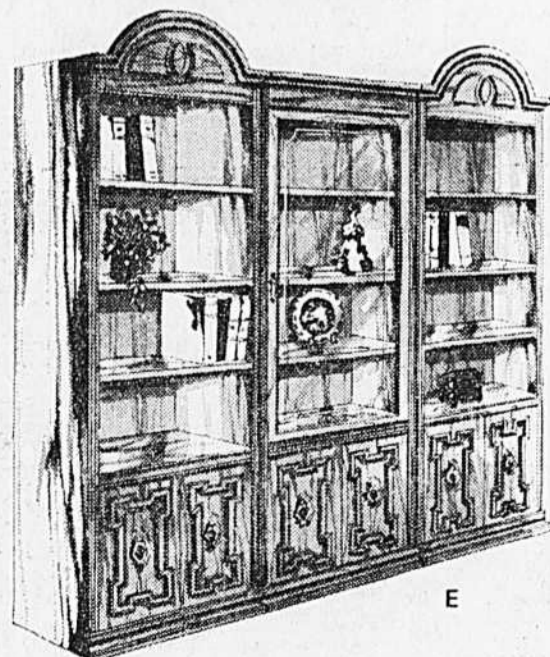
- Bibelots de toutes sortes à des prix très spéciaux pour 3 jours seulement.

- Miroirs muraux de toutes grandeurs (jusqu'à 54" x 73") avec choix d'encadrements. Livraison immédiate.

- Visitez notre coin danois avec ses meubles en teck, en noyer et en bois de rose.



D



E



B



A



C

- Termes faciles
- Stationnement Clermont de la Plaza gratuit
- Livraison et entreposage gratuits

6255, rue SAINT-HUBERT

Tél.: 273-7711



(sortie Beaubien)